



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°2 : RAPPORT DE PRÉSENTATION – PARTIE 1 VOLET 2/2 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

APPROBATION

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION
DU 25 juillet 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION

POSITIONNEMENT ET ARMATURE URBAINE 9

1. LE POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE	11
2. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES	12
2.1. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL.....	12
2.2. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ (CCPO).....	13
3. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	15
3.1. LE SCOT MARNE OURCQ.....	15
3.2. LE SDRIF.....	15
4. LES AUTRES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	16
4.1. LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS D'ÎLE-DE-FRANCE (PDUIF).....	16
4.2. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE SEINE-NORMANDIE (SDAGE)	16
4.3. LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) DU BASSIN SEINE-NORMANDIE.....	16
4.4. LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)	16

DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET VIE LOCALE 17

5. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE	19
5.1. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE.....	19
5.2. STRUCTURE DE LA POPULATION ET PROFIL DÉMOGRAPHIQUE.....	22
6. L'HABITAT	26
6.1. LE PARC DE LOGEMENTS	26
6.2. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES.....	28
6.3. LA PRODUCTION DE LOGEMENTS RÉCENTE.....	30
7. ACTIVITÉS ET EMPLOI	31
7.1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	31
7.2. LA POPULATION ACTIVE.....	32
7.3. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE	35
8. ÉQUIPEMENTS ET VIE LOCALE	38
8.1. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SERVICES PUBLICS	39
8.2. ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS À LA PETITE ENFANCE	40

8.3. ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION	40
8.4. ÉQUIPEMENTS CULTUELS	41
8.5. ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS, DE LOISIRS ET TOURISTIQUES.....	41
8.6. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	42
8.7. ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIO-SANITAIRES.....	44
8.8. LES PARCS ET ESPACES VERTS PUBLICS.....	44
8.9. LE RÉSEAU ASSOCIATIF	44

OCCUPATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE.....45

1. HISTOIRE DE L'ÉVOLUTION URBAINE	47
1.1. DU NÉOLITHIQUE AU MOYEN-ÂGE.....	47
1.2. ÉVOLUTION URBAINE DU XXÈME SIÈCLE À AUJOURD'HUI.....	51
2. LE PAYSAGE	53
2.1. LE GRAND PAYSAGE.....	53
2.2. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES.....	54
2.3. LE PAYSAGE URBAIN DU BOURG.....	57
3. STRUCTURE URBAINE ET CADRE BÂTI	58
3.1. LE TISSU URBAIN « TRADITIONNEL ».....	60
3.2. LE TISSU PAVILLONNAIRE « AU COUP PAR COUP »	61
4. PATRIMOINE	62
5. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	63
5.1. L'OFFRE DE TRANSPORTS ROUTIERS.....	63
5.2. L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN	66
5.3. LES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX	68
5.4. LE STATIONNEMENT	71
5.5. LES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL DES JAIGNACIENS	71
5.6. SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ACCIDENTOLOGIE	72
6. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES	72

PRÉVISIONS, BESOINS ET ENJEUX.....73

1. LES PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES	75
1.1. LES PRÉVISIONS DU SDRIF	75
1.2. ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BÂTIS	77
1.3. LES PRÉVISIONS COMMUNALES	78
2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : BESOINS ET ENJEUX	83

Introduction

La commune de Jaignes est située à la **limite est de la région Ile-de-France**, à environ 67 km de Paris, dans le **département de Seine-et-Marne (77)**, dans l'**arrondissement de Meaux** et le **canton de Lizy-sur-Ourcq** (qui compte 22 communes).

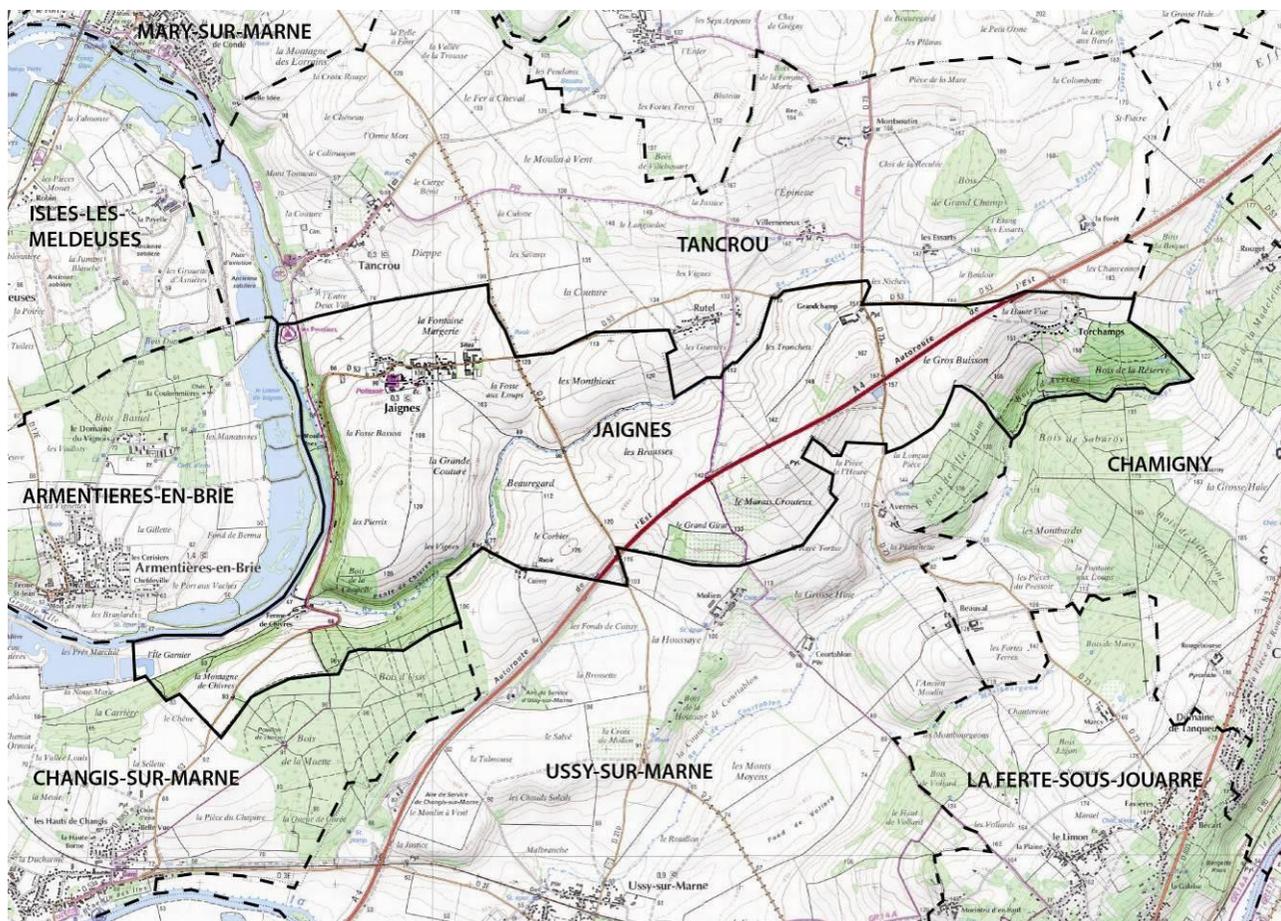
Ces mêmes 22 communes du canton de Lizy-sur-Ourcq sont rassemblées au sein de la **Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq**.

Jaignes fait partie de la zone rurale du Nord-Est Seine-et-Marnais, un territoire dont la fonction agricole a été dans une large mesure préservée, malgré un phénomène de périurbanisation indéniable du fait de la proximité de l'agglomération parisienne, qui tend à accentuer la fonction résidentielle du territoire.

Représentant une superficie totale de 1 011 hectares pour 292 habitants, Jaignes est limitrophe de 5 communes :

- **Tancrou** au nord (900 hectares) ;
- **Chamigny** à l'est (1 422 hectares) ;
- **Ussy-sur-Marne** au sud (1 393 hectares) ;
- **Changis-sur-Marne** au sud-ouest (698 hectares).
- **Et Armentières en Brie**

LIMITES COMMUNALES DE JAIGNES
Source : Agence Karine Ruelland à partir d'un fond IGN



Le document d'urbanisme

L'historique

La commune de Jaignes a approuvé un premier Plan d'Occupation des Sols (POS) le 20 mai 1983. Ce POS sera mis en révision partielle par délibération du 10 mai 1993, notamment en vue d'autoriser sur une partie du territoire communal l'exploitation de carrières de sables et de graviers.

Les objectifs de la révision

Le 15 juin 2012, le Conseil Municipal prescrit par délibération la révision du POS valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans la perspective de réfléchir à ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable, afin de garantir la préservation de l'environnement communal et permettre un développement harmonieux de la commune de Jaignes.

Les objectifs prescrits sont les suivants :

1. La préservation de l'environnement rural

- Affirmer les identités et caractéristiques du territoire communal pour préserver dans la mesure du possible, à la commune son caractère rural tout en recherchant et mobilisant les ressources pour apporter aux populations les services et moyens en matière de soins, d'éducation, de formation et de travail ;
- Définir les orientations visant au développement et à la réhabilitation du patrimoine bâti et non bâti communal avec la mise à jour des règlements ;
- Conseiller et inciter les opérations de construction respectueuses de l'environnement et intégrant des économies d'énergie ;
- Agir pour moderniser et adapter les équipements et espaces publics aux besoins ;
- Introduire des préconisations visant à la maîtrise et la valorisation des déchets ;
- Agir et réglementer pour limiter les risques, nuisances, pollutions et veiller à la protection des paysages ;

- Favoriser la biodiversité selon des modalités adaptées aux différents secteurs ;
- Préserver et valoriser les ressources en eau et inciter à une meilleure gestion des eaux pluviales ;
- Agir en faveur de la protection des espaces naturels et mener une réflexion pour y permettre des activités compatibles avec la trame verte pour jouer la carte du développement économique par le biais du tourisme vert et des loisirs ;
- Favoriser la mise en valeur environnementale et économique de certains secteurs comme les zones humides des bords de Marne et nos chemins.

2. Mettre en conformité le PLU avec les textes règlementaires supra-communales et l'état des risques majeurs de la commune

3. Trouver un équilibre dans le nécessaire développement de la commune et ses conséquences en termes de services et d'aménagement

- L'évolution et le **renouvellement de la population (42% de nouveaux arrivants sur les 12 dernières années) impliquent une prise en considération des attentes et de l'accueil.**
- Densifier l'urbanisation dans les zones qui le sont déjà, en veillant à la qualité environnementale et esthétique des lieux.
- Le développement devra être envisagé en fonction des réseaux et équipements existants (eau, eaux usées, enfouissement des réseaux, voirie, stationnement, salle des fêtes, école, mairie, cimetière, etc.)
- L'allongement de la durée de vie nous impose une évolution des services aux personnes concernées (espaces culturels, accueil, mobilité, soins, ...)

4. Accompagner tout projet économique

- Soit par l'intermédiaire de la CCPO selon sa compétence
- Soit par la seule volonté communale
- Soit avec les communes riveraines

La législation en vigueur et les documents supra-communaux qui s'imposent

La loi n°2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite **loi SRU**, du 13 décembre 2000 a eu notamment pour application de transformer le Plan d'Occupation des Sols (POS), issu de la Loi d'Orientation Foncière de 1967, en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi a été complétée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite **loi Urbanisme et Habitat**, mais aussi par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « **Grenelle II** ». Plus récemment, la **loi dite ALUR** du 24 mars 2014, complétée et remaniée début 2015, est venue également modifier un certain nombre de dispositions touchant au contenu du Plan Local d'Urbanisme. Conformément au Porter à Connaissance (PAC) transmis par le préfet, le PLU devra également tenir compte de la **loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche**, qui prévoit notamment des mesures visant à renforcer la protection des espaces agricoles contre l'artificialisation, complétant la loi dite Grenelle II. Par ailleurs, la **loi LAAF** (Loi pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt) du 13 octobre 2014 a assoupli le volet urbanisme de la loi ALUR, en particulier l'article L.151-19.

Le PLU précise non seulement le droit des sols mais permet surtout aux collectivités de définir leur **projet de développement global** (développement urbain, économique, social...) affiché au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et ce **sur l'intégralité du territoire communal**.

Le PLU doit en outre être compatible avec les normes juridiques et documents d'urbanisme supérieurs, et notamment avec l'article L.151-4 du code de l'urbanisme :

- le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France** (SDRIF) de 2013,
- le **Plan de Déplacements Urbains de la Région Île-de-France** (PDUIF),
- le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du Bassin de Seine-Normandie (SDAGE),
- le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** (SRCE),
- le **Schéma Régional Climat Air Énergie** (SRCAE),
- le **Plan Climat-Énergie Territorial** (PCET),
- Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) ;

Enfin, la commune de Jaignes comprenant un site Natura 2000, le document d'urbanisme est soumis à évaluation environnementale conformément à l'article R.151-3 du code de l'urbanisme.

Le rapport de présentation du plan local d'urbanisme est réalisé conformément à l'article L. 151-1 du code de l'urbanisme. Notamment, « *le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».



POSITIONNEMENT ET ARMATURE URBAINE

1. LE POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE

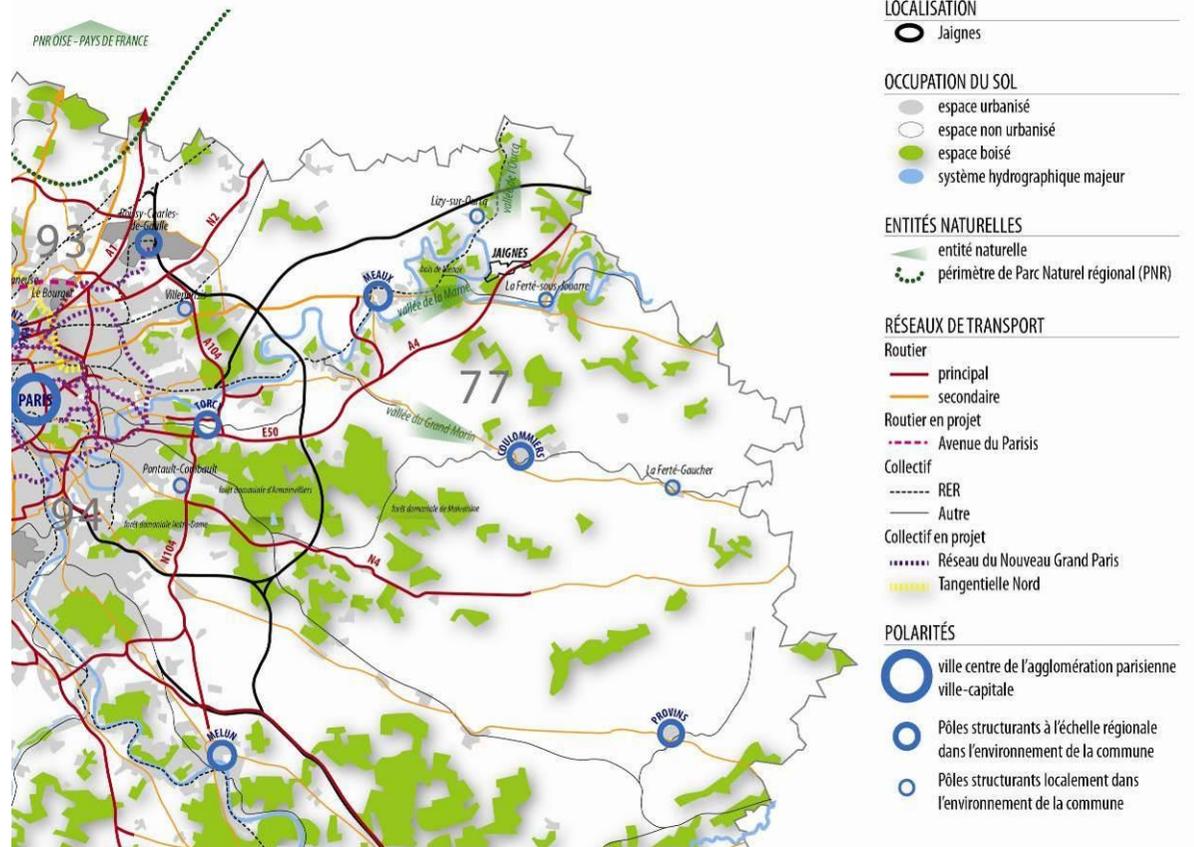
Jaignes est située à la **limite de la région Ile-de-France**, au-delà du continuum urbain de l'agglomération parisienne. Elle reste toutefois accessible car bien reliée à plusieurs pôles de l'agglomération parisienne notamment grâce à l'**A4**, ou autoroute de l'Est. La commune est également connectée à un réseau de départementales qui la relie efficacement aux pôles locaux et à leurs gares (Meaux, la Ferté-sous-Jouarre et Lizy-sur-Ourcq). Ainsi l'accès aux transiliens en direction de Paris est facilité.

La commune de Jaignes, et plus largement la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) dans laquelle elle s'inscrit, ont ainsi conservé une **caractéristique rurale** (d'un point de vue économique avec la présence de nombreuses plaines agricoles mais également paysager) néanmoins **rattrapée par le phénomène de périurbanisation**, et l'attractivité grandissante du territoire Seine-et-Marnais pour des parisiens cherchant soit à améliorer leur cadre de vie, soit à réaliser un projet immobilier à moindre coût (ce choix recouvrant en outre des parcours résidentiels souvent contraints par le coût de l'investissement immobilier dans la capitale et ses environs). Cette attractivité renforce ainsi la **caractéristique résidentielle** de ces territoires.

Ni la CCPO ni Jaignes ne sont directement concernées par des projets de développement d'envergure métropolitaine, néanmoins l'attractivité du territoire précitée engage les communes telles que Jaignes à une réelle réflexion quant à leurs choix futurs de développement, et le SCoT Marne-Ourcq prévoit la réalisation de plusieurs projets de développement économique à l'échelle du territoire Marne-Ourcq (création de zones d'activités, notamment celle des Effaneaux) qui peuvent avoir pour Jaignes des retombées à prendre en considération.

Jaignes dans son contexte régional

Source : Agence Karine Ruelland à partir d'un fond IAU



2. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

2.1. Le contexte intercommunal

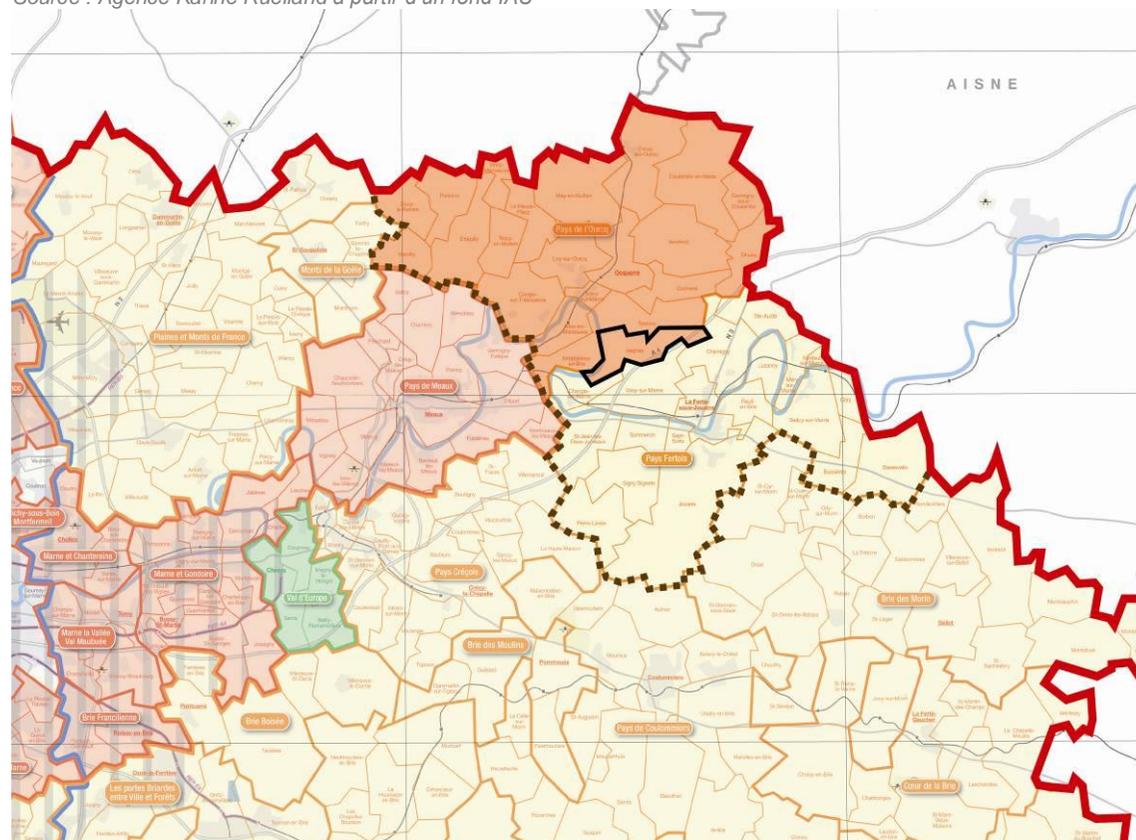
Dès 1973, 18 des 22 communes du canton de Lizy-sur-Ourcq se regroupent au sein du District du Pays de l'Ourcq, afin d'assurer en commun l'assainissement, la distribution en eau potable le service incendie et la collecte des ordures ménagères sur le territoire concerné. En 1999 le District adopte la forme de la Communauté de Communes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. En 2005, la **Communauté de Communes des Pays de l'Ourcq (CCPO)** regroupe les **22 communes du canton de Lizy-sur-Ourcq**. Cet EPCI recouvre aujourd'hui une population totale de 17 718 habitants (dernières données INSEE disponibles de 2012).

Dans son environnement immédiat, la CCPO compte plusieurs autres EPCI :

- La **Communauté de Communes Monts de la Goële** à l'ouest ;
- La **Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux** à l'ouest également ;
- La **Communauté de Communes du Pays Créçois** au sud-ouest ;
- La **Communauté de Communes du Pays Fertois** au sud : cet EPCI entretient avec la CCPO des relations privilégiées, un Syndicat Mixte Marne-Ourcq ayant notamment été créé afin de réaliser, de manière commune, le Schéma Directeur (désormais caduc) puis le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Marne-Ourcq en cours d'élaboration ;
- La **Communauté de Communes du Pays de Coulommiers** au sud ;
- La **Communauté de Communes de la Brie des Morins** au sud-est.

Les limites administratives de l'environnement jaignois devraient connaître des mutations dans les années à venir, avec l'entrée en vigueur de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale (MAPTAM) du 28 janvier 2014 et de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL DE JAIGNES ET DE LA CCPO
Source : Agence Karine Ruelland à partir d'un fond IAU



2.2. La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO)

Créée en 1999, la CCPO, alliée de près à la communauté de communes du Pays Fertois, dispose d'un certain nombre de compétences, obligatoires, optionnelles et facultatives, afin d'établir un territoire cohérent de projet, et faciliter la gestion de certains services et équipements. C'est notamment lors de sa refonte complète en 2003 que la CCPO élargit considérablement son champ de compétences, notamment en matière de planification territoriale.

La CCPO dispose ainsi des compétences obligatoires en matière de¹ :

- **Aménagement de l'espace :**
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur : élaboration, modification, révision ;
 - Zones d'activités économiques : création de ZAD, exercice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
 - Etudes et création de ZAC concernant au moins deux communes ;
 - Infrastructures et superstructures : études d'impact de ces projets, notamment dans les domaines ferroviaires, énergétiques...
- **Actions de développement économique :**
 - Etudes générales ou thématiques ;
 - Actions d'animation, de prospection et de promotion économiques ;
 - Réalisation en gestion locative d'immeubles destinés à l'activité des acteurs publics et privés à l'exception des commerces de proximité ;
 - Aides directes ou indirectes aux entreprises ;
 - Zones d'Activités Economiques ;
 - Emploi : activités d'insertion par l'économie et accompagnement, suivi et orientation des demandeurs d'emplois locaux.

La CCPO dispose de compétences optionnelles en matière de :

- **Protection et la mise en valeur de l'environnement :**
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Eau potable
 - Protection de la ressource en eau
 - Assainissement collectif et non collectif
 - Gestion des eaux pluviales et de ruissellement
 - Etudes de faisabilité des Zones de Développement Eolien
- **Politique du logement et cadre de vie :**
 - Aide à la réhabilitation des logements
 - Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- **Création, entretien et aménagement de la voirie**
- **Politique sociale :**
 - Petite enfance et famille (animation et gestion des modes de garde collectifs, des relais d'assistantes maternelles etc.)
 - Enfance-Jeunesse (animation et gestion des points d'accueil jeunes, de l'animation itinérante etc.)
 - Sécurité et prévention de la délinquance
 - Personnes âgées et personnes handicapées
 - Vie associative
 - Insertion sociale et professionnelle et accès au droit (animation et gestion de la structure communautaire ACCES)

¹ Source : Fiche d'identité de l'IAU Ile-de-France, mise à jour mai 2014

La CCPO dispose de compétences facultatives en matière de :

- **Construction et exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux, sociaux-éducatifs, santé ou développement économique**
 - o Equipements communautaires (piscine, gymnase R. Bricogne...)
 - o Elaboration d'un schéma cohérent de développement
- **Transports :**
 - o Coordination des différents modes de transports collectifs sur le territoire
 - o Transports collectifs routiers : création et gestion des lignes régulières et des circuits scolaires
 - o Aménagements et mise aux normes des arrêts de bus
- **Culture :**
 - o Organisation d'une saison culturelle sur au moins 3 sites communaux distincts
 - o Mise en place d'actions culturelles
 - o Mise en place de résidences d'artistes sur le territoire
 - o Soutien aux acteurs/projets locaux
- **Aménagement numérique**
 - o Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention des habitants et des professionnels du territoire
- **Sport :**
 - o Animation de cours d'EPS en milieu scolaire primaire
 - o Apprentissage de la natation en milieu scolaire primaire et en 6^{ème}
 - o Organisation et soutien de pratiques et apprentissages d'activités sportives au sein des établissements communautaires
 - o Soutien des projets locaux

3. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

3.1. Le SCoT Marne Ourcq

Piloté par le syndicat mixte « Marne Ourcq », le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du même nom, est en cours d'élaboration. Bien que sans valeur sur le plan juridique, le PLU fait en sorte de ne pas fixer d'orientation ou de règles contradictoires avec le SCoT dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ont réajustés en avril 2016². L'arrêt du SCoT est fixé au mois de Mai 2016³.

Dans l'attente de l'approbation du SCOT Marne-Ourcq, le SDRIF approuvé le 27 décembre 2013 constitue le **document de référence**, avec lequel le PLU doit être compatible.

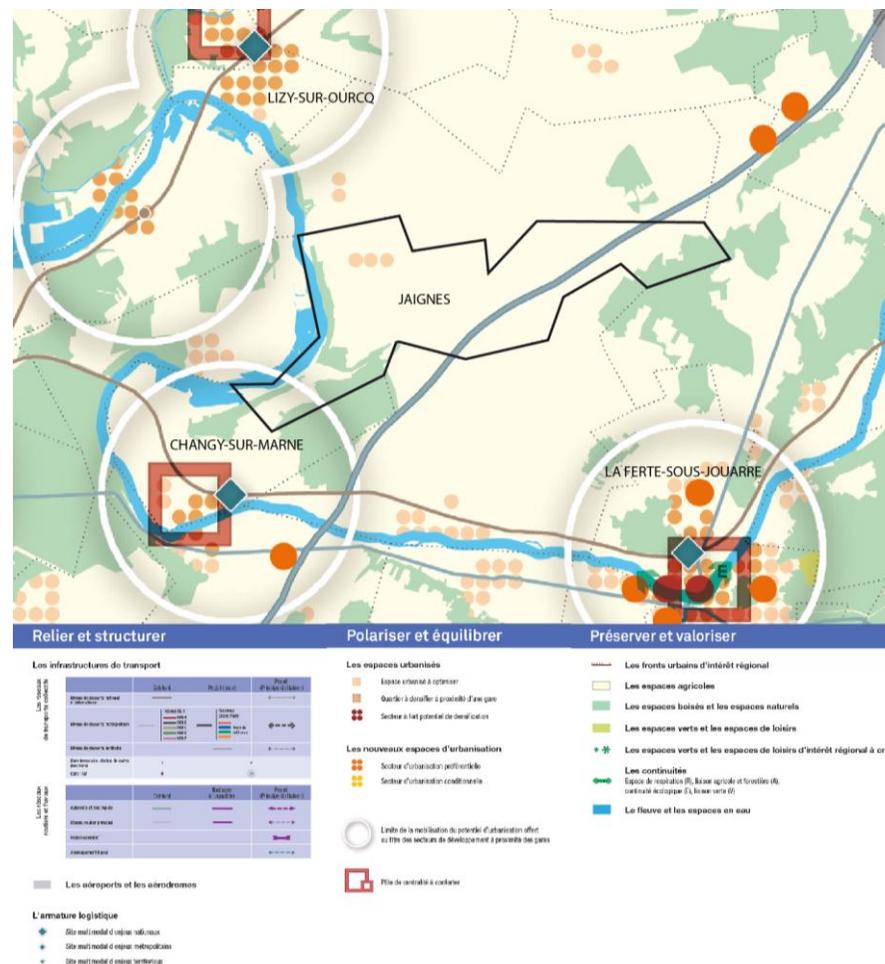
3.2. Le SDRIF

Il souligne l'importance des **pôles de centralité** autour de Jaignes que sont Lizy-sur-Ourcq, Changy-sur-Marne et la Ferté-sous-Jouarre, tous trois dotés de gares inscrites au SDRIF comme secteurs de développement et de densification potentiels à proximité de gares de la ligne P du Transilien. Il est également inscrit au nord-est du territoire communal deux pastilles orange représentant un **secteur d'urbanisation préférentielle**. Ces pastilles correspondent au projet de zone d'activité des Effneaux.

Aussi, le territoire de Jaignes bénéficie d'une **situation avantageuse** qui offre une certaine proximité avec des pôles de centralité et des zones d'activités porteuses d'emplois.

La commune de Jaignes est occupée par un **espace agricole à préserver** sur la quasi-totalité de son territoire, exceptés quelques espaces boisés et espaces naturels à préserver aux extrémités est et ouest de la commune. Le centre bourg apparaît en tant qu'« **espace urbanisé à densifier** » ce qui en fait le seul et unique lieu disponible pour accueillir les constructions futures de la commune et son développement modéré.

EXTRAIT DE LA CARTE DES DESTINATIONS GÉNÉRALES DES SOLS DU SDRIF APPROUVÉ EN 2013
Source : Carte de destination générale des sols du SDRIF arrêté en 2013, Préfecture d'Ile-de-France, DRIEA



² <http://www.paysdelourcq.fr/scot>

³ Syndicat mixte Marne Ourcq - Compte rendu COPIL n°5 – 19-02-2016

4. LES AUTRES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

4.1. Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

En application de l'article 14 de la loi LAURE du 30 décembre 1996, un premier Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) a été approuvé le 15 décembre 2000. Consécutivement à l'émergence de Paris-Métropole et aux projets notamment de transports liés au Grand Paris (Grand Paris Express notamment), un nouveau PDUIF a été approuvé par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 19 juin 2014.

Le PDUIF est un document de planification et de programmation qui définit les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour organiser de façon durable les déplacements des Franciliens. Il définit des principes permettant d'organiser les déplacements des personnes, des marchandises, ainsi que la circulation et le stationnement.

Le PLU doit être compatible avec le PDUIF.

4.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de Seine-Normandie (SDAGE)

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine-Normandie est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le dernier SDAGE a été approuvé le 1^{er} décembre 2015. Il porte sur la période 2016-2021.

Le PLU doit être compatible avec le SDAGE.

4.3. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie

Initié par la Directive européenne dite « Directive Inondation » dont les objectifs ont été repris par la loi Grenelle II le 12 juillet 2010, le PGRI du bassin Seine-Normandie fixe pour la période 2016-2021 quatre grands objectifs visant à réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie : réduire la vulnérabilité des territoires, agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages, raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et mobiliser les acteurs pour les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Approuvé le 7 décembre 2016, il donne un cadre aux politiques locales de gestion du risque inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise, les gouvernances et la culture du risque.

Le PLU doit être compatible avec le PGRI.

4.4. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, a créé le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bonne état des continuités écologiques de la région. Le SRCE d'Ile-de-France a été adopté par arrêté du préfet de région le 21 octobre 2013.

Le PLU doit prendre en compte le SRCE.



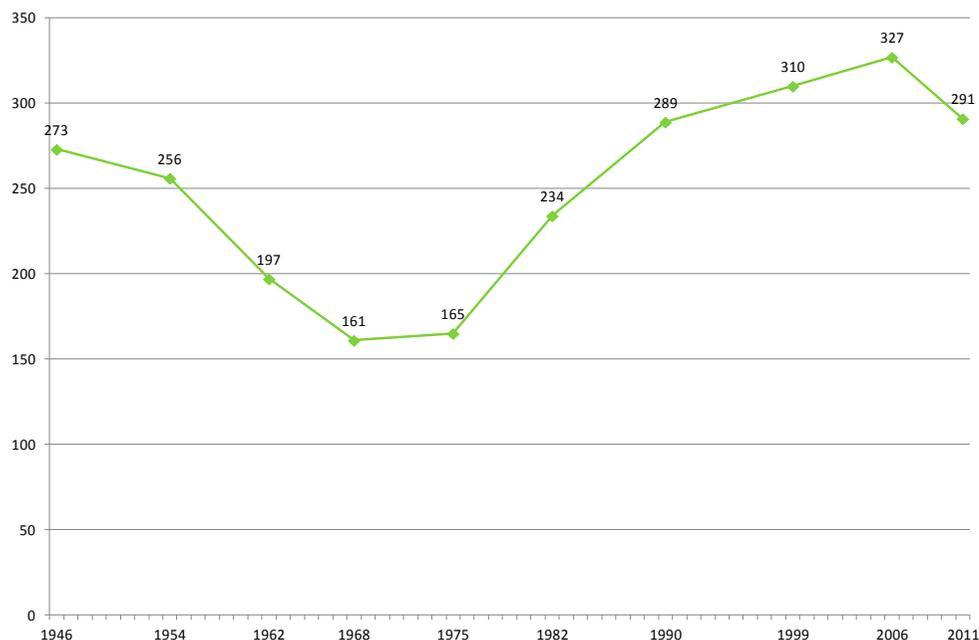
DIAGNOSTIC SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET VIE LOCALE

5. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

5.1. Evolution démographique

EVOLUTION DE LA POPULATION JAIGNACIENNE, DE 1946 À 2011

Source : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 et INSEE RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales



VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION JAIGNACIENNE EN %, DE 1946 À 2011

Source : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 et INSEE RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales

1946-1954	1954-1962	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
-0,8%	-3,2%	-3,3%	0,4%	5,1%	2,7%	0,8%	0,8%	-2,3%

Une évolution démographique marquée par l'exode rural d'après guerre

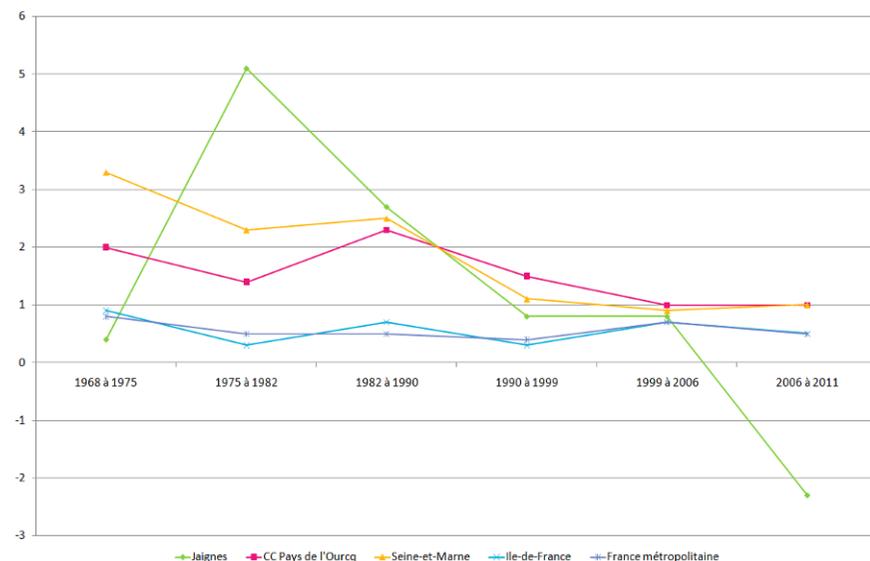
La population de Jaignes est ainsi restée relativement stable jusqu'à la période post Seconde Guerre Mondiale, où l'exode rural, qui a fortement marqué l'ensemble des régions rurales françaises, a provoqué, à Jaignes, une baisse continue et importante de sa population, de 1946 à 1975. Sur cette période, le village a perdu au total 112 habitants, dont 59 uniquement sur la période 1954-1962, avec les taux de variation annuel moyens les plus négatifs sur l'ensemble des périodes observées (-3,2 et -3,3% notamment entre 1946 et 1954 et 1954 et 1962).

A contrario, le milieu des années 70 marque le début d'une augmentation constante de la population, jusqu'à 2006. La période de plus forte hausse se situe entre 1975 et 1982 (+69 habitants et un taux de variation annuel de 5,1%, le plus haut sur l'ensemble des périodes observées). Cette tendance peut en partie s'expliquer par l'apparition du phénomène de périurbanisation, aidé par la démocratisation de la voiture et le développement des autoroutes, phénomène qui se poursuit encore aujourd'hui, et marque une tendance de « retour à la campagne » de citoyens venus de la métropole. A partir des années 1990, la hausse reste continue mais plus nuancée (avec des taux de variation annuel de 0,8% soit environ 2 habitants de plus chaque année sur la commune).

La période récente (2006-2011) marque de nouveau une baisse de la population à Jaignes. La commune compte en effet 36 personnes de moins entre 2006 et 2011, pour un total de 291 habitants aujourd'hui.

VARIATION ANNUELLE DE LA POPULATION EN % ENTRE 1968 ET 2011, VISION COMPARATIVE

Source : INSEE RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales



	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Jaignes	0,4	5,1	2,7	0,8	0,8	-2,3
CC Pays de l'Ourcq	2	1,4	2,3	1,5	1	1
Seine-et-Marne	3,3	2,3	2,5	1,1	0,9	1
Ile-de-France	0,9	0,3	0,7	0,3	0,7	0,5
France métropolitaine	0,8	0,5	0,5	0,4	0,7	0,5

Une évolution démographique parfois éloignée des tendances générales

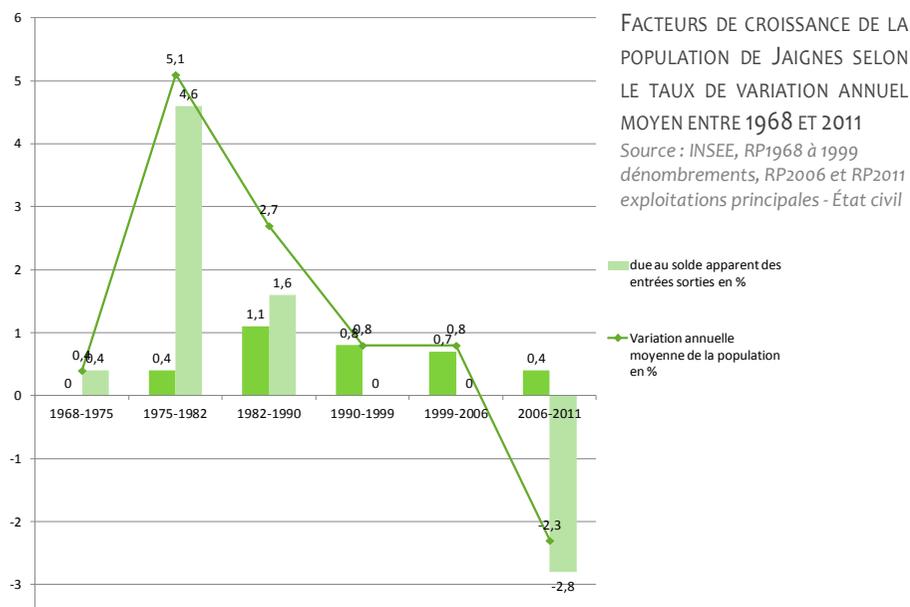
L'évolution de la population jaignacienne dénote sur une longue période de celle des territoires de comparaison que sont la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO), le département de Seine-et-Marne, la région Ile-de-France et la France métropolitaine.

En effet, lorsque Jaignes connaît sa plus forte période d'augmentation de la population de 1975 à 1982 avec un taux de variation annuel moyen de 5,1%, soit plus de 12 fois le taux de variation connu sur la période précédente, l'ensemble des échelles de comparaison observent quant à elles, une légère baisse de ce même taux. La commune connaît ainsi sur la période un taux de variation annuel moyen de sa population supérieur de plus de 3 points à celui de la CCPO, de plus de 2 points à celui de la Seine-et-Marne, et de plus de 4 points à celui de l'Ile-de-France et de la France métropolitaine (inférieurs à 1).

Dans la période intercensitaire suivante (1982 à 1990) le taux de variation annuel moyen de Jaignes diminue de manière importante (-2,4 points), se rapprochant ainsi des taux des territoires de comparaison, tout en restant légèrement supérieur.

Sur la période 1990-1999, l'ensemble des territoires observés, dont Jaignes, accusent une légère baisse des taux de variation annuel de la population, suivant la tendance nationale. La période suivante allant de 1999 à 2006 relève également de la légère diminution ou de la stagnation de cette évolution démographique pour l'ensemble des territoires. C'est à cette période que Jaignes est la plus proche des tendances générales.

La commune se démarque à nouveau des échelles de comparaison sur la période récente (2006-2011), non par une évolution inverse mais par une tendance beaucoup plus marquée à la baisse. Tandis que l'ensemble des échelles de comparaison maintiennent des taux relativement stables et positifs, Jaignes est seule à connaître un fort taux de variation négatif de -2,3%.



FACTEURS DE CROISSANCE DE LA POPULATION SELON LE TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN ENTRE 1968 ET 2011, VISION COMPARATIVE

Source : INSEE, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales - État civil

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Jaïgues	0,4	4,6	1,6	0	0	-2,8
due au solde naturel en %	0	0,4	1,1	0,8	0,7	0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,4	4,6	1,6	0	0	-2,8
CCPO	1,6	1	1,7	0,8	0,4	0,2
due au solde naturel en %	0,3	0,4	0,5	0,7	0,6	0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,6	1	1,7	0,8	0,4	0,2
Seine-et-Marne	2,5	1,7	1,7	0,4	0,2	0,1
due au solde naturel en %	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9
due au solde apparent des entrées sorties en %	2,5	1,7	1,7	0,4	0,2	0,1
Ile-de-France	0,2	-0,4	-0,1	-0,5	-0,2	-0,4
due au solde naturel en %	0,8	0,7	0,8	0,8	0,9	1
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,2	-0,4	-0,1	-0,5	-0,2	-0,4
France métropolitaine	0,2	0,1	0,1	0	0,3	0,1
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,2	0,1	0,1	0	0,3	0,1

Une évolution de la croissance démographique fortement liée aux fluctuations du solde migratoire

L'évolution de la croissance démographique de Jaignes est avant tout imputable aux variations du solde migratoire (c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée).

Ainsi, la période correspondant à la plus forte augmentation de population à Jaignes, à savoir 1975-1982, voit, sur les 5,1% de taux de variation annuel moyen, 4,6% soit la quasi-totalité, imputable directement à un flux migratoire positif. L'augmentation de 69 habitants sur la période recouvre donc l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

Sur la période 1982-1990, les mouvements de population à Jaignes se stabilisent, le solde naturel (à savoir la différence entre le nombre de naissances et de décès sur le territoire) est positif et augmente largement par rapport aux périodes précédentes, et permet, avec un solde migratoire positif, même si la part de son influence a largement baissé par rapport à la période précédente, de maintenir un taux de variation annuel et une croissance de la population sur la commune.

Entre 1999 et 2006 en revanche la tendance s'inverse. Les flux migratoires sont nuls (on n'a donc ni nouvelle entrée ni départ de la commune), et seul le solde naturel, faible mais positif, maintient une croissance de la population autour de 0,8% par an.

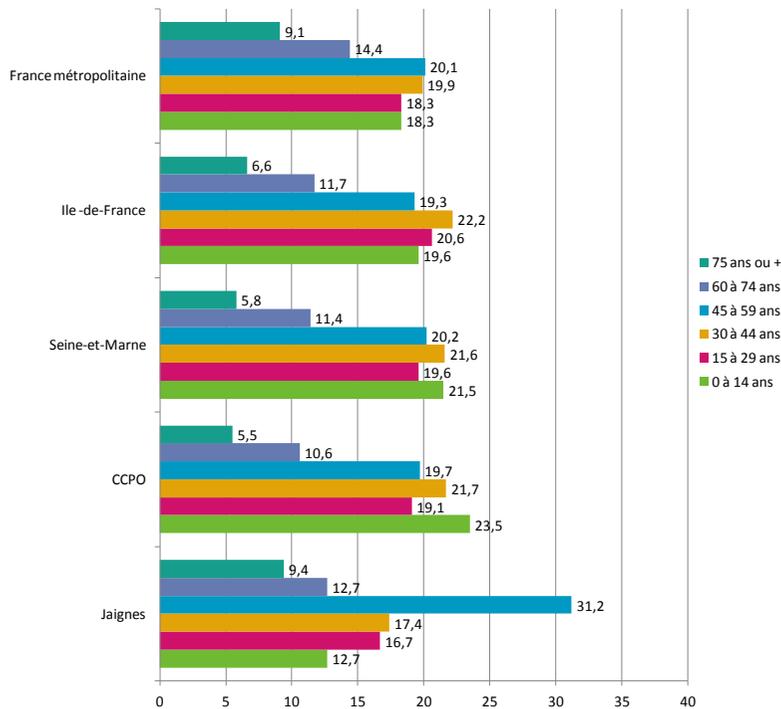
Fait important, la période récente, allant de 2006 à 2011 montre clairement un solde migratoire négatif et important, qui, non compensé par le solde naturel, tire la croissance démographique vers le bas. Ainsi, la diminution de la population Jaïgnacienne sur la période récente est bien causée par le départ d'une partie de la population.

La prégnance du solde migratoire sur l'évolution démographique est également observable sur les territoires de comparaison, notamment la CCPO et le département de Seine-et-Marne jusqu'à la fin des années 90. A l'exception du cas de l'Ile-de-France, Jaignes est la seule à connaître un taux de variation annuel moyen dû aux entrées et sorties du territoire négatif. Les périodes plus récentes sur les territoires de comparaison mettent en avant une croissance démographique soutenue par un solde naturel plus important que le solde migratoire.

5.2. Structure de la population et profil démographique

POPULATION EN % PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE EN 2006 ET EN 2011, VISION COMPARATIVE

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales



ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION EN % PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE ENTRE 2006 ET 2011, VISION COMPARATIVE

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

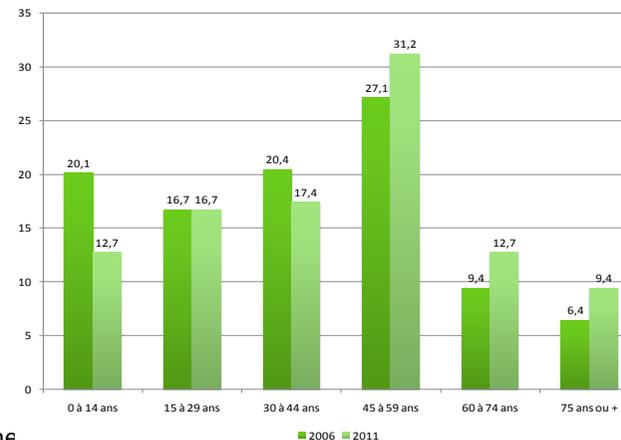
	Jaignes		CCPO		Seine-et-Marne		Ile-de-France		France métropolitaine	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011
0 à 14 ans	20,1	12,7	23,8	23,5	21,3	21,5	19,5	19,6	18,3	18,3
15 à 29 ans	16,7	16,7	19,7	19,1	20,4	19,6	21,3	20,6	19	18,3
30 à 44 ans	20,4	17,4	23	21,7	22,6	21,6	23,0	22,2	21	19,9
45 à 59 ans	27,1	31,2	19,4	19,7	20,6	20,2	19,7	19,3	20,3	20,1
60 à 74 ans	9,4	12,7	8,8	10,6	9,8	11,4	10,5	11,7	13	14,4
75 ans ou +	6,4	9,4	5,3	5,5	5,3	5,8	6,1	6,6	8,3	9,1

Une tendance au vieillissement de la population

La population jaignacienne en 2011 est marquée par une surreprésentation des 45-59 ans (31,2% de la population totale), soit la part la plus élevée par rapport à l'ensemble des échelles de comparaison, notamment la CCPO au sein de laquelle cette tranche de la population représente 19,7% de la population totale.

A l'inverse, les populations les plus jeunes, les 0-14 ans sont sous représentées : contre environ 20% de la population totale pour les échelles de comparaison (voire 23,5% pour la CCPO), les 0-14 ans ne représentent à Jaignes que 12,7% de la population totale. Jaignes possède également la part la plus faible de 15-29 ans, avec 16,7% de la population totale (contre environ 19% pour les territoires de comparaison). La commune de Jaignes présente une part élevée de 60-74 ans (12,7%), supérieure à celle de la CCPO, de la Seine-et-Marne et de l'Ile-de-France, mais inférieure à celle rapportée à la population française (14,4%). Enfin, la commune affiche la part la plus élevée de 75 ans et plus (9,4% contre 5,5 et 5,8% pour la CCPO et la Seine-et-Marne et 6,6% pour l'Ile-de-France), proche de la moyenne française (9,1%).

L'évolution de la répartition de la population par tranches d'âge entre 2006 et 2011 montre un certain vieillissement sur l'ensemble des territoires de comparaison, vieillissement particulièrement accentué à Jaignes. Notons en outre que les territoires de comparaison comptent globalement une population plus jeune qu'à Jaignes. Alors que les 0-14 ans reculent de 7,4 points entre 2006 et 2011 et que les 15-29 ans stagnent à 16,7% et les 30-44 ans reculent de 3 points, les 45-59 ans progressent de 4,1 points, les 60-74 ans de 3,3 points et les 75 ans et plus de 3 points. Dans les territoires de comparaison, la progression des tranches d'âge les plus âgées progressent de moins d'1 point.

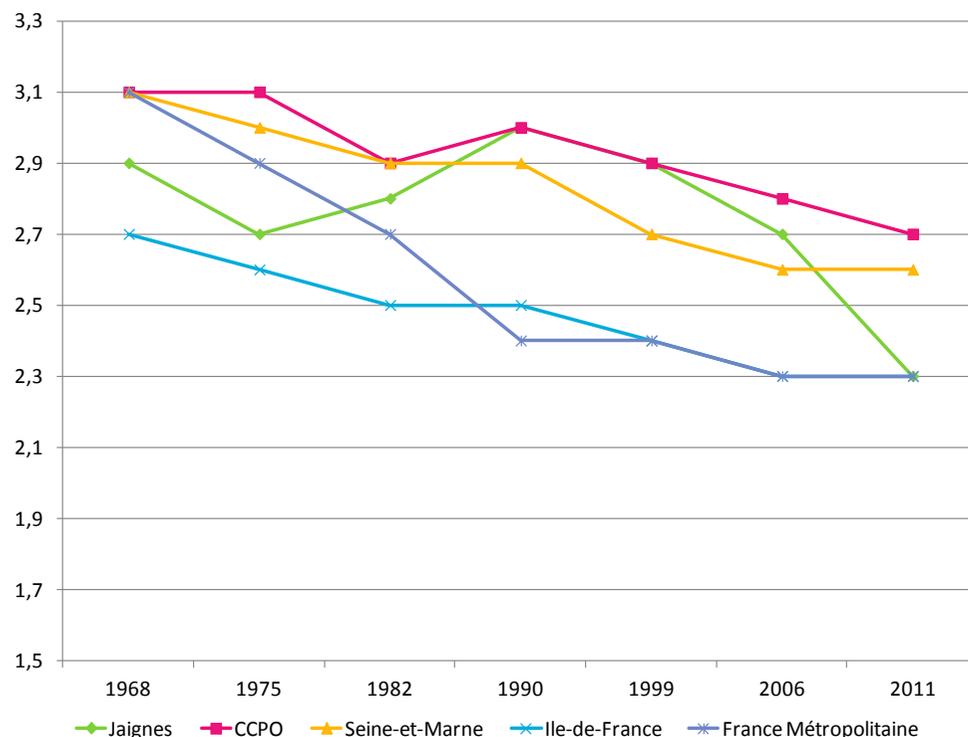


> ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE DE LA POPULATION DE JAIGNES ENTRE 2006 ET 2011

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2011

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales



EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2011, VISION COMPARATIVE

Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Jaignes	2,9	2,7	2,8	3	2,9	2,7	2,3
CCPO	3,1	3,1	2,9	3	2,9	2,8	2,7
Seine-et-Marne	3,1	3	2,9	2,9	2,7	2,6	2,6
Ile-de-France	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3
France Métropolitaine	3,1	2,9	2,7	2,4	2,4	2,3	2,3

Un desserrement des ménages tardif

Le desserrement des ménages, phénomène sociologique d'envergure nationale, se traduit par la diminution de la taille moyenne des ménages, causée par plusieurs facteurs : les séparations et les divorces de plus en plus nombreux, la décohabitation des jeunes (qui quittent le domicile parental), le vieillissement global de la population et l'allongement de la durée de vie. Ce phénomène a pour conséquence une augmentation du nombre de ménages, et surtout un accroissement des besoins en logements plus rapide que l'augmentation du nombre d'habitants.

Jaignes, tout comme la CCPO, le département de Seine-et-Marne et la région Ile-de-France, n'échappe pas à cette tendance générale. Néanmoins le phénomène apparait bien plus tardivement à Jaignes et la CCPO, que dans le reste des territoires de comparaison.

En effet, alors que la diminution de la taille des ménages s'amorce dès 1968 pour la Seine-et-Marne, l'Ile-de-France et la France métropolitaine, Jaignes et la CCPO connaissent, malgré une légère baisse pour Jaignes entre 1968 et 1975, et entre 1975 et 1982 pour la CCPO, une augmentation de la taille moyenne des ménages des années 80 à 90. C'est notamment Jaignes qui connaît l'augmentation la plus importante entre 1975 et 1990 (passant d'une taille moyenne de 2,7 à 3 personnes par ménages). Cette augmentation correspond pour Jaignes à la période consécutive à une arrivée relativement importante de nouvelles populations sur le territoire.

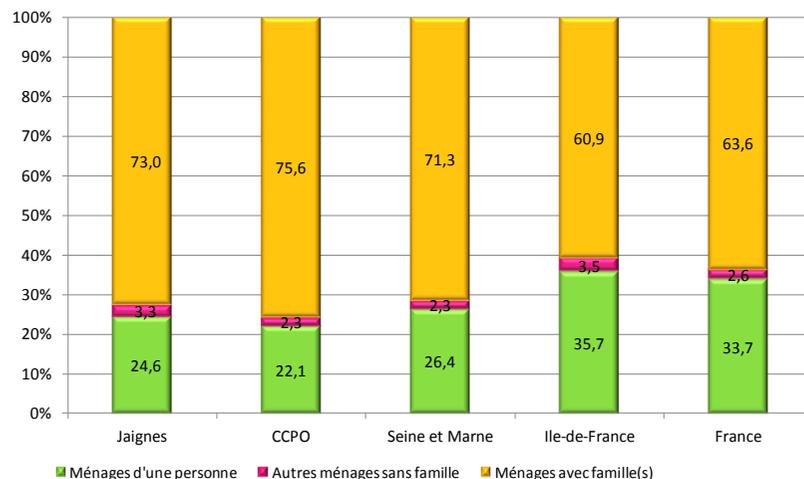
Notons que de manière générale, la CCPO, la Seine-et-Marne et Jaignes (jusqu'en 2006) connaissent des tailles de ménages plus importantes qu'à l'échelle régionale et nationale, avec des tailles moyennes avoisinant les 3 personnes par ménage.

S'il est tardif, le desserrement des ménages à Jaignes va dans une large mesure se précipiter à partir de 1999, la diminution la plus importante étant observée sur la période récente (2006-2011), où l'on passe de 2,7 à 2,3 personnes par ménage en moyenne, rattrapant ainsi la moyenne nationale.

Une forte proportion de familles monoparentales

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE EN 2011

Source : Insee, RP2011 exploitations complémentaires

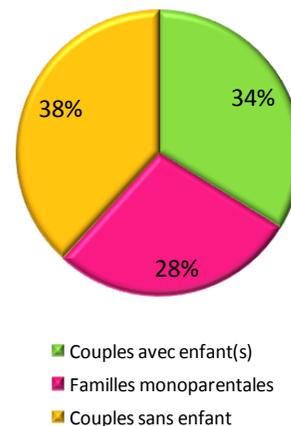


Concernant la composition des ménages, les ratios sont assez similaires à ceux de la CCPO et du département avec environ 75% de ménages avec famille pour un quart de ménages d'une personne, ces chiffres variant peu sur la dernière période intercensitaire.

En revanche, la structure des familles retient l'attention puisqu'on observe une proportion très forte de familles monoparentales (28%), par rapport aux autres territoires de comparaison. En effet, cette part était de 11% pour la CCPO, 14% à l'échelle départementale, 10,2% à l'échelle régionale et 14% à l'échelle nationale. Si l'on compare avec les chiffres de 2006, il apparaît que la proportion de couples avec enfants a fortement diminuée sur cette période (alors que le nombre de familles monoparentales a augmenté).

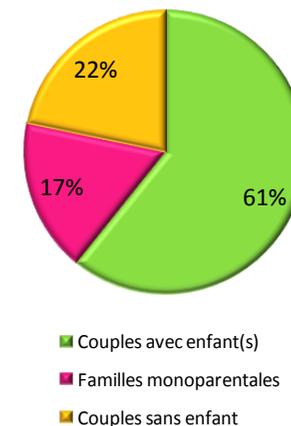
COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2011

Source : Insee, RP2011 exploitations complémentaires



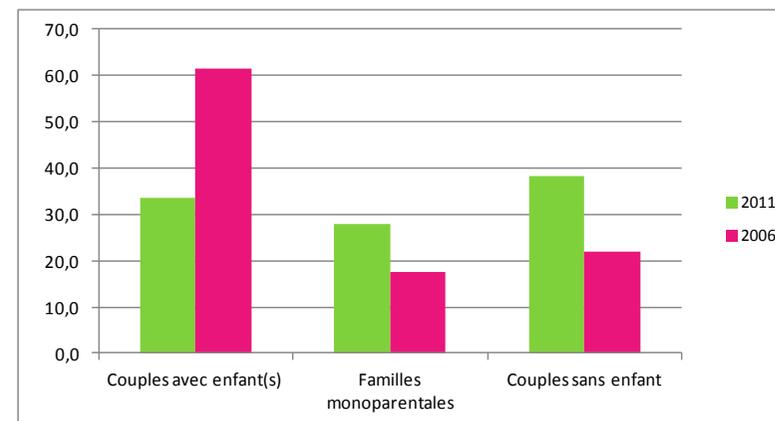
COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2006

Source : Insee, RP2006 exploitations



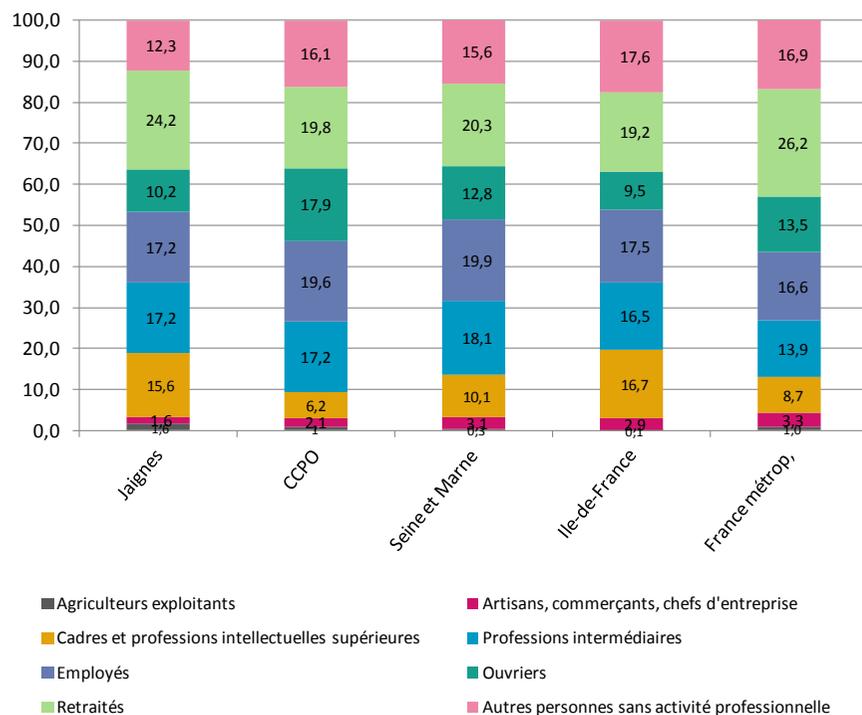
ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES (%)

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires



RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE – VISION COMPARATIVE

Source : Insee, RP2011 exploitations complémentaires



Une forte proportion de personnes retraités

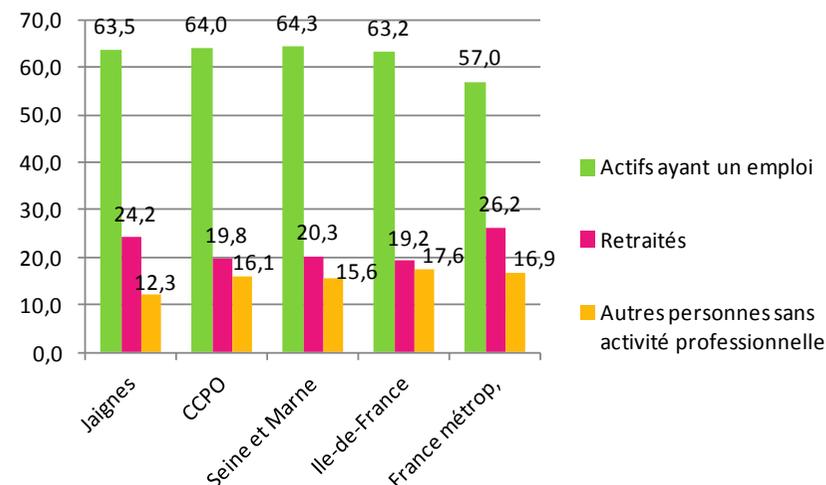
Au sein des catégories socio-professionnelles, nous pouvons constater un faible taux d'ouvriers (10,2%) en comparaison de la CCPO (17,9%), du département (12,8%) et du territoire national (13,5%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quant à eux fortement représentés (15,6%) puisque nettement au dessus des chiffres de la CCPO (6,2%), du département (10,1%) et de la France métropolitaine (8,7%).

Par ailleurs on constate dans la répartition de la population de 15 ans et plus près d'un quart de personnes retraités (24,2%), soit une part relativement forte par rapport aux autres territoires de comparaison (20% environ), excepté le territoire national où les chiffres sont comparables (26,2%).

De ce fait, les retraités représentent la catégorie socioprofessionnelle (CSP) la plus représentée à Jaignes.

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE 15 ANS OU PLUS SELON LE STATUT (EN %)

Source : Insee, RP2011 exploitations complémentaires



- Une perte de population remarquée depuis 10 ans
- Une population vieillissante et non renouvelée

6. L'HABITAT

6.1. Le Parc de logements

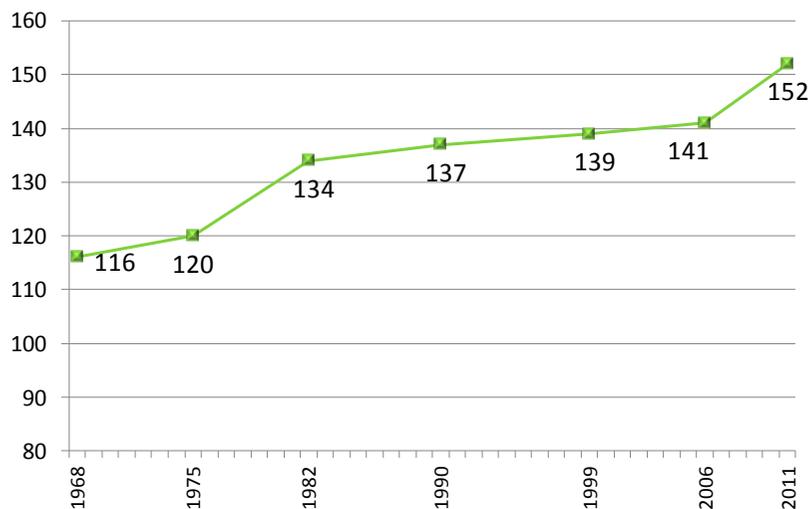
TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS DU PARC DE LOGEMENTS ENTRE 1968 ET 2011

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principale

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011
Jaignes	0,49%	1,59%	0,28%	0,16%	0,20%	1,51%
CCPO	1,85%	1,17%	1,51%	1,34%	1,00%	1,38%
Seine et Marne	3,39%	2,50%	2,07%	1,64%	1,20%	1,39%
Île-de-France	1,93%	1,10%	0,88%	0,77%	0,62%	0,66%
France métropolitaine	2,07%	1,70%	1,27%	1,00%	1,15%	1,11%

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales



Une production de logements mesurée

En 2011, Jaignes comptait 152 logements sur son territoire. Durant la période analysée, nous pouvons dégager quelques grandes tendances :

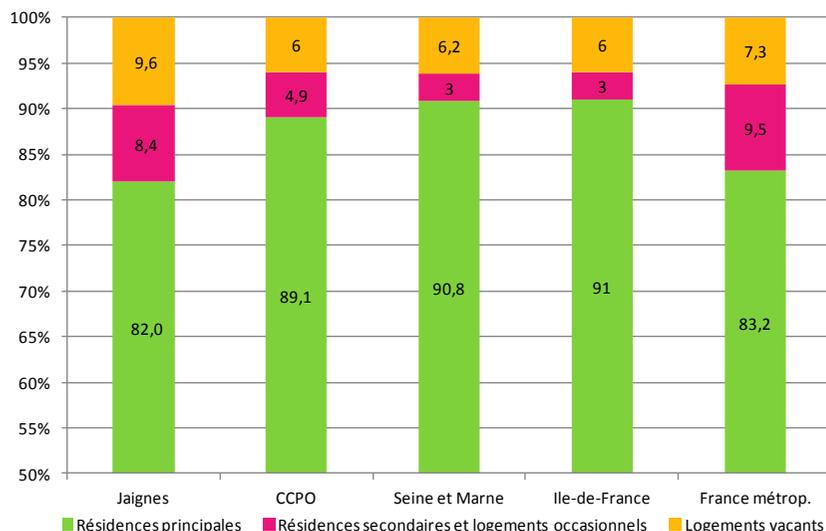
- De 1968 à 1975, une croissance inférieure à 0,50%, très faible au regard des territoires de comparaison (1,85% pour la CCPO),
- De 1975 à 1982, un sursaut de croissance à 1,59%, dépassant celui de la CCPO et de la région,
- De 1982 à 2006, une croissance très faible avec moins de 0,30% de nouveaux logements par an,
- De 2006 à 2011, un rebond de croissance à 1,51%, au dessus de tous les territoires de comparaison. Cette croissance représente une production de 11 logements sur 5 ans, ce qui n'est pas négligeable à l'échelle de la commune. Il est à noter que durant cette période Jaignes a perdu de la population.

Sur la période allant de 1968 à 2011, la production est de moins d'un logement par an en moyenne (0,84 logements par an).

De manière générale, la production de logements sur Jaignes est inférieure à celles des autres territoires de comparaison jusqu'en 2006. Dans la dernière période, elle est à l'inverse légèrement plus élevée.

TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENT EN 2011 (%)

Source : Insee, RP2011 exploitations principales



ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENT EN 2011

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements – RP2006 et RP2011 exploitations principales

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Ensemble	116	120	134	137	139	141	152
Résidences principales	55	62	83	97	108	121	124
Résidences secondaires et logements occasionnels	56	51	44	35	19	11	13
Logements vacants	5	7	7	5	12	9	14

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENT PAR TYPE À JAIGNES

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

	2011	%	2006	%
Maisons	146	96.4	139	98.6
Appartements	4	2.4	1	0.7

La typologie du parc de logement en 2011 à Jaignes est assez comparable à celle de la France métropolitaine, avec une part de résidences secondaires et logements occasionnels relativement élevée (8,4% pour Jaignes, 9,5% pour la France métropolitaine) pour environ 80% de résidences principales. Cependant, cette part tend à baisser puisqu'elle représentait 56 logements en 1968 et qu'elle n'en représente plus aujourd'hui que 13.

Par ailleurs, la part de logements vacants est la plus élevée avec 9,6%, tandis qu'elle se situe à 7,3% pour la France métropolitaine et environ 6% pour la CCPO, le département et la région. Celle-ci est globalement en augmentation sur la commune depuis 1968. Le taux de vacance plus élevé qu'aux échelles de comparaison peut se justifier de différentes manières. Jaignes est une petite commune rurale peu équipée qui a vu sa population diminuer entre 2006 et 2011. Cette diminution s'est accompagnée d'un vieillissement de la population. La commune présente un manque d'attractivité pour les jeunes adultes qui peut expliquer le taux de logements vacants élevé.

Concernant le type de logements, la part des maisons est naturellement très forte et témoigne du caractère rural de la commune avec 96,4% de maisons. Cependant, cette part est en très légère diminution depuis 2006 puisque l'on dénombre 4 appartements sur le territoire communal.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION À JAIGNES

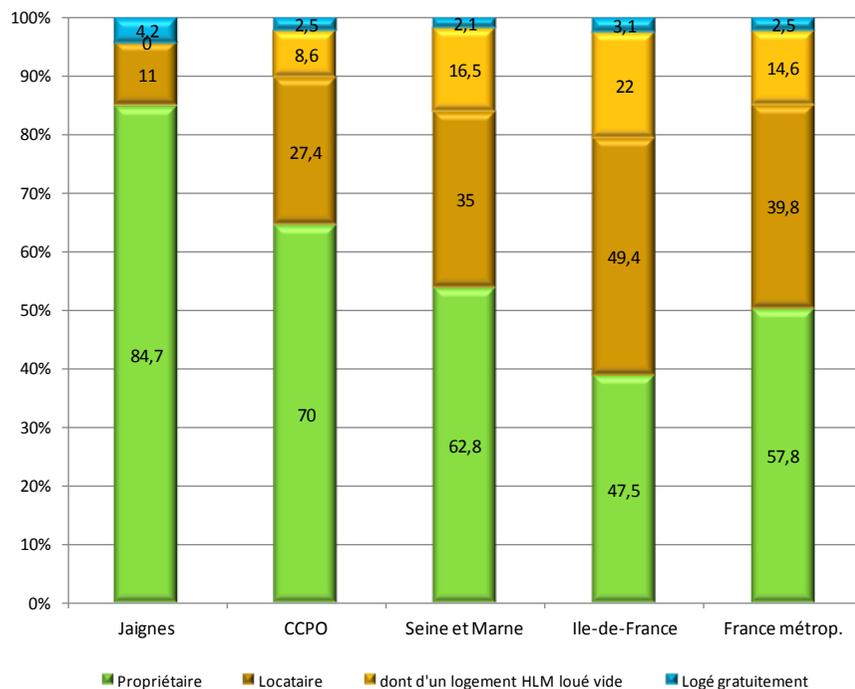
Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

	2011	%	2006	%
Propriétaire	105	84.7	100	82.8
Locataire	14	11	13	10.7
dont d'un logement HLM	0	0	0	0
Logé gratuitement	5	4.2	8	6.6

6.2. Caractéristiques du parc de résidences principales

RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales



Une grande majorité de propriétaires

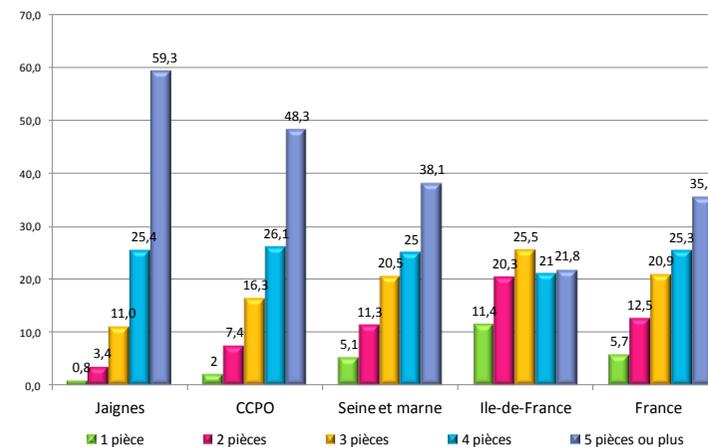
On observe sur la commune une grande majorité de propriétaires. En effet, 84,7% des Jaignaciens sont propriétaires de leur résidence, quand cette part ne représente que 47,5% des franciliens et 57,8% des métropolitains. On constate par ailleurs que ce nombre est en augmentation sur la dernière période intercensitaire, passant de 100 à 105 habitants.

Par conséquent, les locataires ne représentent qu'une faible part avec 11% des habitants ayant une résidence principale sur la commune. Parmi ces locataires, aucun n'occupe un logement social.

Enfin, 4,2% sont logés à titre gratuit.

NOMBRE MOYEN DE PIÈCES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Sources : Insee, RP2009 exploitations principales



RÉSIDENTS PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES (%)

Sources : Insee, RP2009 exploitations principales

	Jaignes	CCPO	Seine et marne	IDF	France
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,9	4,5	3,9	3,4	4,0
- maison	5	4,9	4,8	4,9	4,8
- appartement	4	3	3,1	2,8	3,0

Une typologie très ciblée

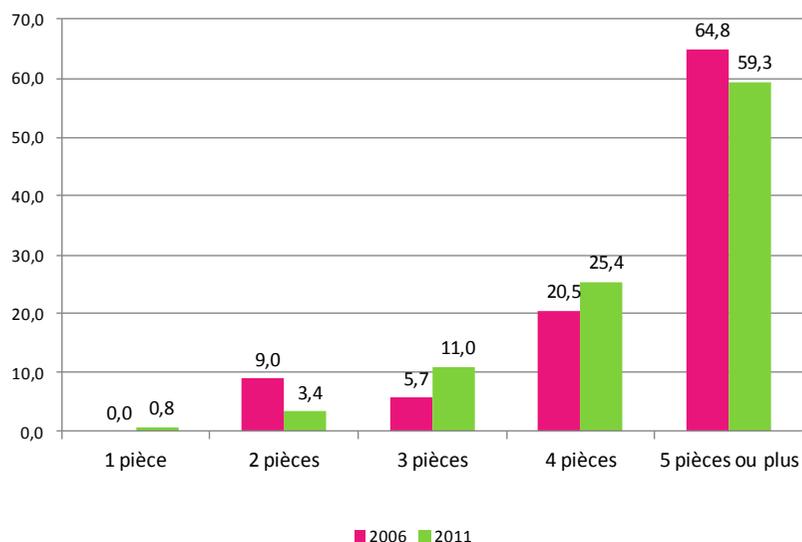
En 2011, une grande majorité des résidences principales sont des grands logements (59,3% de T5 ou plus). A l'inverse, les petits logements (T1 et T2) ne représentent que 4,2% des résidences principales, soit 5 logements. Les logements de taille moyenne (T3 et T4) représentent 36,4% du parc de résidences principales, avec 46 logements.

La différence de proportion entre grands et petits logements est bien plus importante à Jaignes (58,3 points de différence) qu'en Ile-de-France (10,4 points de différence). Aussi, le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 4,9 tandis qu'il s'élève à 3,4 en Ile-de-France. Ainsi, le manque de diversité du parc de logements n'encourage pas le maintien ou l'installation de populations jeunes. Par ailleurs, cela n'accompagne pas le phénomène de desserrement des ménages et peut ainsi engendrer le départ de populations vers des territoires ou les typologies sont plus adaptées.

La dernière période intercensitaire révèle cependant un léger recul de la part de grands logements au profit des moyens logements (T3 et T4).

ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES À JAIGNES (%)

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales



ÉPOQUE D'ACHÈVEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Source : Insee, RGP 2011

	Jaignes		CCPO	Seine-et-Marne	Ile de France	France métropolitaine
	Nombre	%	%	%	%	%
Avant 1946	63	52.2	40.1	19.6	28.5	27.4
De 1946 à 1990	47	39.1	41.1	56.4	56.5	53
De 1991 à 2008	11	8.7	18.8	24	15	19.5

Un parc de logements ancien

Près de la moitié des logements sur le territoire communal de Jaignes a été construite avant 1946 (52,2% pour 63 logements). En comparaison, ce chiffre s'élève à moins de 20% sur le département (19,6%). De 1946 à 1990, moins de 40% des résidences principales ont été construites. Cette tendance se confirme pour la période plus récente entre 1991 et 2008 avec 8,7% de logements, soit 11 nouvelles résidences principales. En comparaison, le territoire de la Communauté de Commune du Pays d'Ourcq a produit 18,8% de ses résidences principales dans ce même laps de temps.

A noter la présence de logements ayant été repérés comme potentiellement indignes sur la commune (moins de 11 logements).

Un faible renouvellement des populations

Un quart des Jaignaciens occupe leur logement depuis plus de 30 ans. Ce chiffre est environ 2 fois plus élevé sur tous les autres territoires de comparaison et correspond à la période de plus forte croissance démographique entre 1975 et 1982. Seulement 5,9% des ménages occupent leur logement depuis moins de 2 ans. Les ménages jaignaciens sont donc installés depuis longtemps sur le territoire communal, parfois depuis plusieurs générations.

6.3. La production de logements récente

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (données SIDATEL) estime que depuis 2011, seulement 1 logement a été créé, autorisé en novembre 2013. Ces données sont toutefois à nuancer dans la mesure où elles ne tiennent pas compte du renouvellement du parc mais semblent confirmer la faible production de nouveaux logements sur le territoire communal, malgré le léger sursaut entre 2006 et 2011.

7. ACTIVITÉS ET EMPLOI

7.1. Le contexte économique

Le contexte francilien

Avec plus de 600 milliards d'euros par an (30% des richesses nationales environ), le PIB de l'Île-de-France occupe la première place du classement des régions européennes. Elle offre ainsi plus de six millions d'emplois et bénéficie d'une très grande diversité économique.

A seulement 45 minutes en Transilien de la gare de l'Est depuis la gare de Changis, Jaignes se situe à moins d'une heure de Paris intra-muros. Les Jaignaciens peuvent ainsi profiter de l'attractivité économique de Paris et de ses emplois tout en bénéficiant d'une qualité de vie propre aux territoires ruraux.

Le contexte départemental

Avec un taux d'activité plus élevé que la moyenne nationale et un tissu industriel encore très présent, le département de Seine-et-Marne offre une bonne dynamique économique pour les Jaignaciens. La proximité avec Meaux et Marne-la-Vallée sont de véritables atouts pour conserver un niveau d'activité élevé sur la commune.

Le contexte intercommunal : la CCPO

La Communauté de Commune du Pays d'Ourcq est un territoire accueillant de nombreux actifs ayant un travail dans les pôles périphériques, ce qui entraîne de nombreux déplacements domicile-travail. Parmi ces pôles d'emploi se trouve principalement Meaux à l'Ouest du territoire de la CCPO, mais aussi Coulommiers au sud ou encore Château-Thierry à l'Est.

En 2008, le taux d'emploi est relativement faible (49 emplois pour 100 actifs occupés) en comparaison du département qui compte 73 emplois pour 100 actifs sur son territoire.

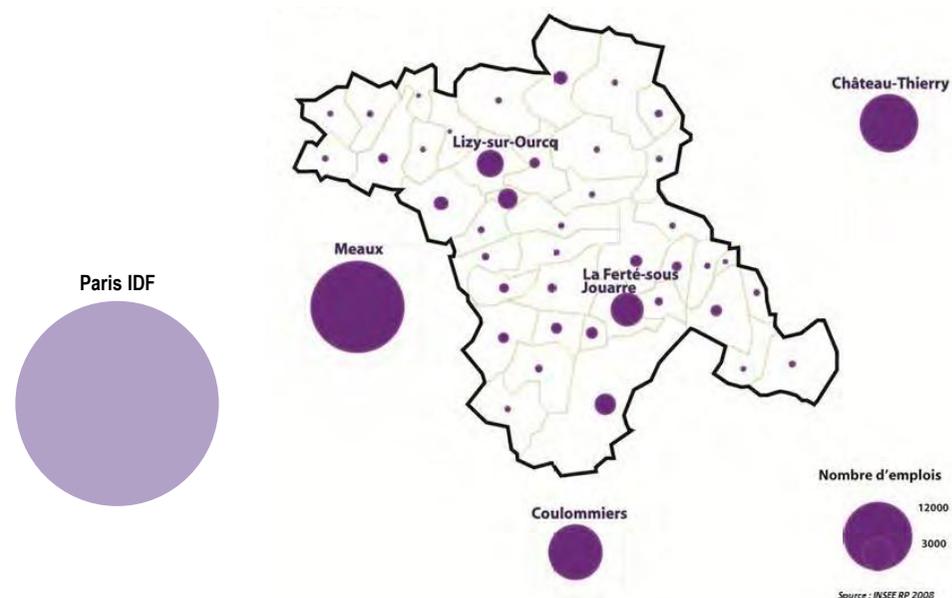
Ce caractère résidentiel du territoire de la CCPO est rendu possible grâce à la présence d'infrastructures routières et d'un réseau ferroviaire de bonne qualité

permettant aux résidents de la CCPO de se rendre aisément aux pôles d'emploi régionaux.

En dépit de cette situation, le territoire de la CCPO offre sur son territoire deux pôles économiques d'échelle locale que sont Lizy-sur-Ourcq et la Ferté-sous-Jouarre.

RÉPARTITION DES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT EN COURS

Source : SCOT Marne Ourcq – avril 2012, d'après les chiffres de l'INSEE



7.2. La population active

Un taux d'activité élevé

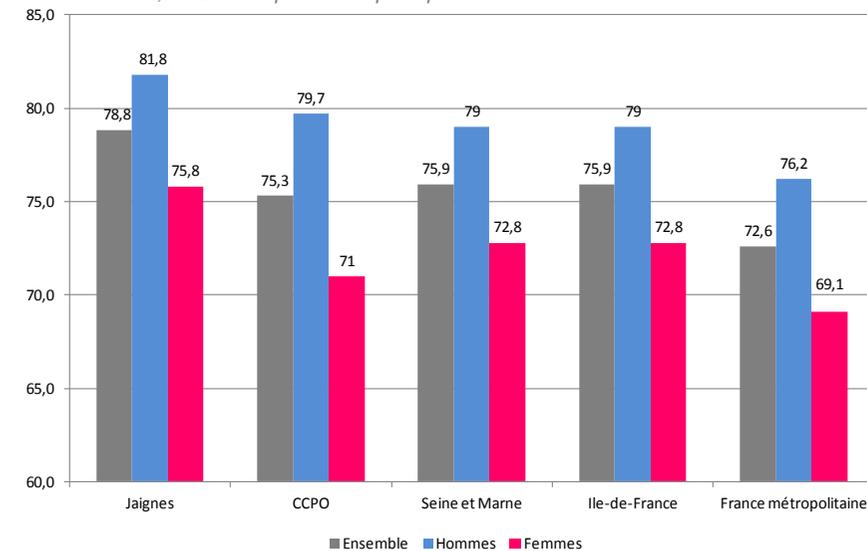
Jaignes compte 164 actifs âgés de 15 à 64 ans en 2011 et affiche un taux d'activité de la population de 15 à 64 ans de 78,8 %.

Bien qu'en légère baisse depuis 2006, date à laquelle il s'élevait à 79,7%, ce taux reste plus élevé que pour tous les autres territoires de comparaison. Il est en effet aux alentours de 75% pour la CCPO, la Seine-et-Marne et l'Ile-de-France et se situe à 72,6% pour la France métropolitaine.

Comme dans l'ensemble des territoires de comparaison, l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes est important mais plus faible à Jaignes, où le taux d'activité des femmes est inférieur de 6 % à celui des hommes, que dans la CCPO (8,7 %), la Seine-et-Marne (6,2 %), l'Ile-de-France (6,4 %) et la France métropolitaine (7,6 %).

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR SEXE EN 2011

Sources : Insee, RP2011 exploitations principales.



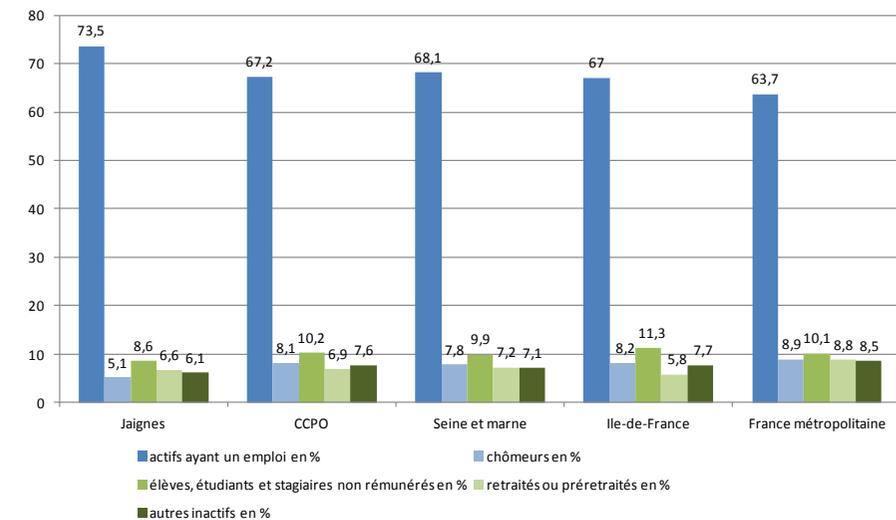
La part des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés s'élève à 8,6 % en 2011, part en légère baisse depuis 2006 où ils représentaient 8,8 % de la population

âgée de 15 à 64 ans. Cette proportion est légèrement inférieure à l'ensemble des territoires de comparaison.

Les retraités ou pré-retraités représentent 6,6% de la population âgée de 15 à 64 ans, en très forte hausse depuis 2006 puisqu'ils ne représentaient que 2,6% de la population. Leur proportion reste mesurée en comparaison des autres territoires puisque seule la région Ile-de-France possède un taux inférieur avec 5,8%.

POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.



POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

	2006	2011
Ensemble	216	209
Actifs en %	79,7	78,8
Actifs ayant un emploi en %	71,4	73,5
Chômeurs en %	8,3	5,1
Inactifs en %	20,3	21,2
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,8	8,6
Retraités ou pré retraités en %	2,8	6,6
Autres inactifs en %	8,8	6,1

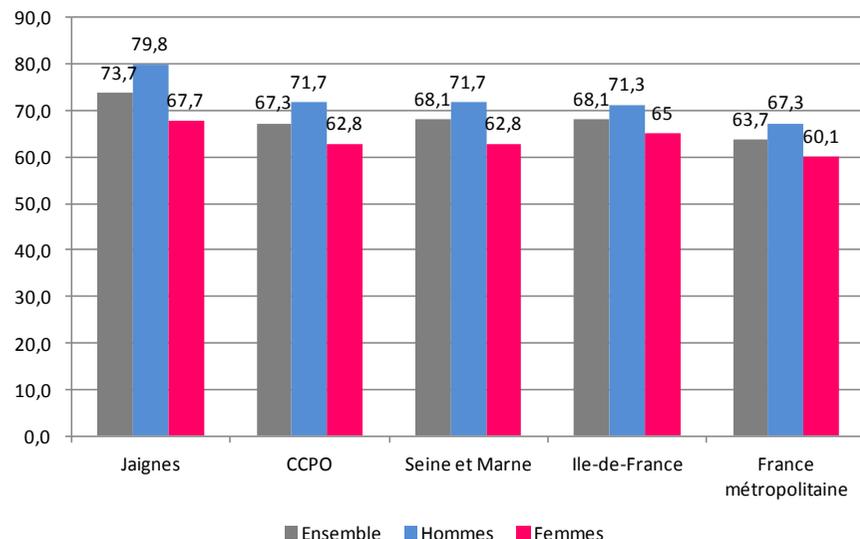
Un taux d'emploi également élevé

Un taux d'emploi⁴ assez élevé

A Jaignes, 73,7 % de la population de 15 à 64 ans a un emploi. Ce taux d'emploi est supérieur à celui de la CCPO (67,3 %), de la Seine-et-Marne (67,3%), de l'Ile-de-France (68,1%) et de la France métropolitaine (63,7%), confirmant ainsi le fort taux d'activité sur la commune.

Le taux d'emploi des femmes jaignaciennes est cependant très inférieur par rapport à celui des hommes, de 12,1%.

EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR SEXE EN 2011
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.



⁴ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. (Source INSEE)

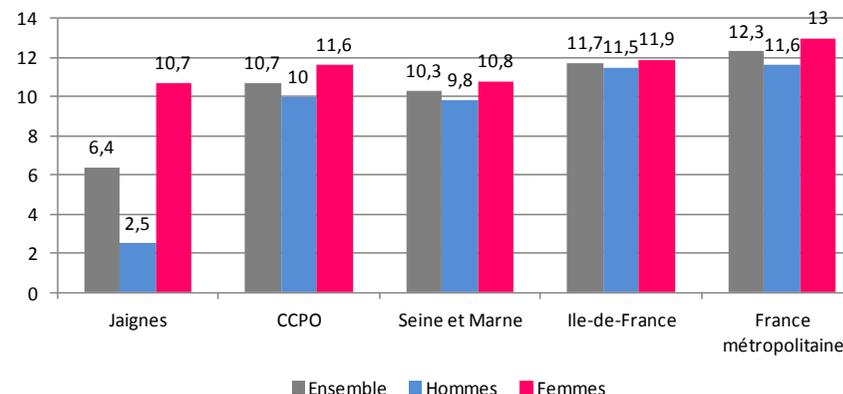
Un taux de chômage⁵ en forte baisse depuis 2006

Le taux de chômage s'élève à 6,4 % au 1^{er} janvier 2011 et est en forte baisse depuis 2006 date à laquelle il s'élevait à 10,4 %.

Il est inférieur à celui de l'ensemble des territoires de comparaison et presque deux fois moins élevé que la moyenne nationale.

A noter cependant la part importante de femmes dans les personnes au chômage.

CHÔMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15-64 ANS



TAUX DE CHÔMAGE AUX 1^{ERS} JANVIER 2006 ET 2011

	2006	2011
Nombre de chômeurs	10,4	6,4
Ensemble	12,8	2,5
Hommes	7,6	10,7
Femmes	33,3	80
Part des femmes parmi les chômeurs en %	18	11

⁵ Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Les professions intellectuelles supérieures bien représentées

Deux catégories socioprofessionnelles sont particulièrement bien représentées chez les jaignaciens : professions intermédiaires et employés qui représentent chacune 27% des emplois. Ces deux catégories socioprofessionnelles sont bien représentées par les femmes 76,3% pour les professions intermédiaires et 84% pour les employés.

Vient ensuite la CSP *cadres, professions intellectuelles supérieures* qui occupe 24,2 % des actifs jaignaciens de 15 ans ou plus ayant un emploi, dont 65,8% d'hommes. Cette CSP est fortement représentée à Jaignes puisque les chiffres sont nettement supérieurs à ceux de la CCPO (9,7%), de la Seine-et-Marne (15,5) et de la France métropolitaine.

La CSP *Ouvriers* regroupe 16,2% des actifs Jaignaciens de 15 ans ou plus ayant un emploi, occupée à 84% par des hommes. Cette catégorie est sous représentée en comparaison du territoire de la CCPO (28,2%)

Les *artisans, commerçants, chefs d'entreprise* sont également peu représentés (2,7 %). Cette part est inférieure à l'ensemble des territoires de comparaison.

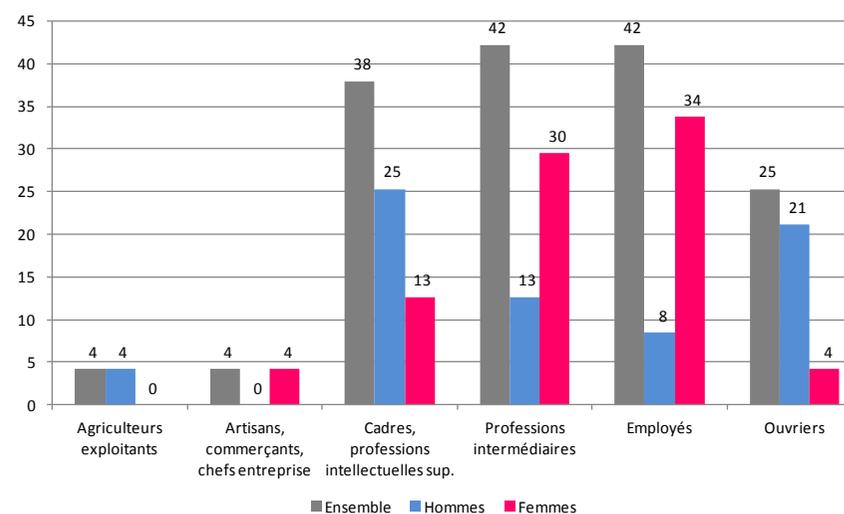
En revanche, les agriculteurs exploitants sont mieux représentés que dans les autres territoires de comparaison, avec 2,7% des emplois, témoignant du caractère très rural de la commune.

De manière générale, on observe à Jaignes que le profil de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi possède des caractéristiques propres et se rapproche plus du profil de la population francilienne que de celle de la CCPO.

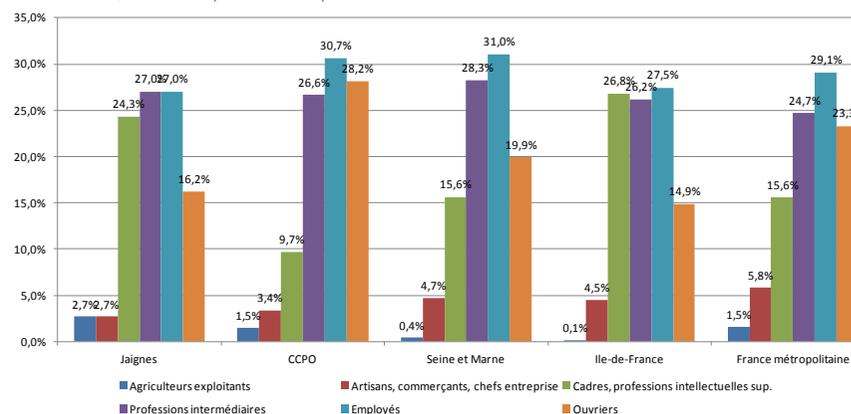
Ainsi, la commune fait la synthèse entre une situation géographique rurale et un peuplement aux caractéristiques citadines.

- **Un taux d'activité et d'emploi supérieur aux autres territoires de comparaison**
- **Un taux de chômage en baisse**
- **Des retraités plus nombreux**
- **Une population active avec des cadres et professions intellectuelles supérieures très représentés**

POPULATION ACTIVE DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI PAR SEXE ET CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire.



POPULATION ACTIVE DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire.



7.3. Les caractéristiques de l'emploi sur la commune

Jaignes compte 25 emplois répartis en différents secteurs d'activité.

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012
Source : INSEE, CLAP

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	25	100	18	7	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	6	24	4	2	0	0	0
Industrie	4	16	4	0	0	0	0
Construction	2	8	2	0	0	0	0
Commerces, transports, services divers	11	44	8	3	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	4	16	3	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	8	0	2	0	0	0

L'activité agricole à Jaignes

L'activité agricole constitue un élément fort sur la commune de Jaignes, puisqu'elle marque le paysage, la forme urbaine et offre des emplois sur le territoire communal.

Cependant, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié entre la dernière période intercensitaire, passant de 6 exploitations en 2000 à 3 exploitations en 2010. Ainsi, le nombre d'emplois a également diminué de moitié, puisque le travail dans les exploitations agricoles est passé de 10 unités de travail annuel en 2000 à 5 unités en 2010.

RECENSEMENTS AGRICOLES DE 1988, 2000 ET 2010
Source : ministère de l'agriculture

	2010	2000	1988
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	3	6	6
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	5	10	15
Superficie agricole utilisée en hectare	748	1012	961
Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	0	0	9
Orienteation technico-économique de la commune	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	Céréales et oléoprotéagineux (COP)	-
Superficie en terres labourables en hectare	747	1012	953
Superficie en cultures permanentes en hectare	0	0	0
Superficie toujours en herbe en hectare	5	0	8

Dans le même temps, la superficie agricole utilisée a légèrement baissé, passant de 961 hectares en 1988 à 748 hectares en 2010. On observe entre ces deux périodes une augmentation de la surface dans les années 2000 avec 1012 hectares utilisés alors que le nombre d'emploi diminue dans le même temps, signe d'augmentation de la productivité. De 2000 à 2010, le nombre d'exploitations agricoles et d'emplois est divisé par deux mais la superficie agricole utilisée ne baisse que de 26%, ce qui sous-entend des rachats de terrains voire d'exploitations.

Cependant, les exploitants cultivant sur la commune sont au nombre de 13. Les plateaux inscrits sur le territoire communal sont de bonnes terres à blé et à betterave et constituent d'excellents limons. A noter que la quasi-totalité des superficies agricoles utilisées sont des terres labourables.

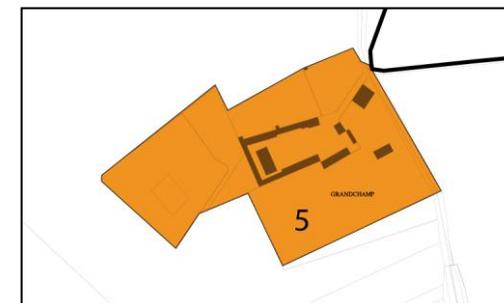
Les cheptels ont disparu sur la commune entre 1988 et 2000. Ils étaient encore au nombre de 9 en 1988. Il existe une exploitation d'élevages bovins mais qui n'a pas son siège dans la commune.

LOCALISATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland



- 1. Ferme des Morel
- 2. Ferme des Benoist
- 3. Centre équestre Ecuries du Pays de l'Ourcq
- 4. Ferme des Bouillé
- 5. Ferme des Bullots (Grandchamp)



Un déséquilibre entre actifs et emplois...

En 2011, 28 emplois sont comptabilisés sur la commune, contre 32 emplois en 2006, soit 4 emplois en moins en 5 ans. Et les derniers chiffres au 31 décembre 2012 viennent confirmer la tendance. Les emplois au sein du territoire communal sont de moins en moins nombreux.

Rapportés aux 156 actifs ayant un emploi sur la commune en 2011, l'indicateur de concentration d'emploi⁶ s'élève à 18,1, c'est-à-dire que 18 emplois sont offerts sur la commune pour 100 actifs jaignaciens ayant un emploi.

Ce taux en diminution de 2,3 points depuis 2006, est bien en dessous de celui des territoires de comparaison, y compris de la CCPO (48,4). Il témoigne de la dépendance économique de Jaignes avec les pôles économiques locaux et régionaux, ce qui n'est pas non plus anormal compte tenu de la taille réduite de la commune.

C'est avant tout dans les CSP professions intermédiaires, employés et cadres, professions intellectuelles supérieures que le déficit d'emplois offert par rapport aux actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi est le plus important.

Le déséquilibre est moins fort pour la CSP artisans, commerçants, chefs d'entreprise. Le rapport est quant à lui équilibré pour la CSP agriculteurs exploitants.

INDICATEURS D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉ

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

	2011	2006
NOMBRE D'EMPLOIS DANS LA ZONE	28	32
ACTIFS AYANT UN EMPLOI RÉSIDANT DANS LA ZONE	156	155
INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI	18,1	20,4

INDICATEURS DE CONCENTRATION D'EMPLOI EN 2011

Source : Insee, RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Jaignes	CCPO	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France métropolitaine
18,1	48,4	72,3	104,8	98,6

⁶ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. (Source : INSEE)

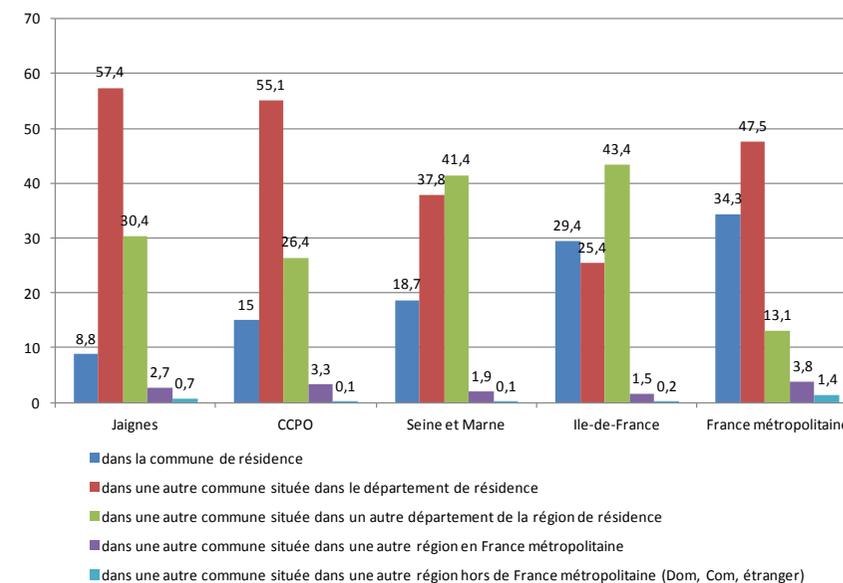
...générant des déplacements domicile-travail importants.

Les déplacements domicile-travail des actifs jaignaciens de 15 ans ou plus ayant un emploi sont importants puisque seulement 8,8 % d'entre eux travaillent à Jaignes. Ce taux est inférieur à l'ensemble des territoires de comparaison mais assez proche de celui de la CCPO. Pour comparaison, à l'échelle nationale, 34,3 % des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence. La majorité des actifs jaignaciens (57,4%) travaille dans une autre commune de la Seine-et-Marne.

Le déséquilibre entre actifs et emplois et les déplacements qui en résultent appellent au développement du travail à domicile. La qualité d'accès à Internet et le raccordement du territoire à la fibre optique présentent un potentiel de relocalisation de l'emploi sur le territoire.

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI QUI RÉSIDENT DANS LA ZONE

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.



- **Cadres et professions intellectuelles supérieures très représentées. Une dépendance aux pôles d'emplois extérieurs.**
- **Des déplacements domicile-travail motorisés généralisés**
- **Enjeu de développement du télétravail et d'accès à Internet.**

8. ÉQUIPEMENTS ET VIE LOCALE

De par son caractère de commune rurale faiblement peuplée, Jaignes possède peu d'équipements au sein de son territoire. Comme nombre de communes d'environ 300 habitants, on y compte une église, un cimetière et une mairie, une salle de classe et une salle des fêtes.

Par ailleurs, Jaignes est dotée d'équipements sportifs de taille généreuse pour la commune, avec son centre équestre et son terrain multisport.

Si Jaignes compte peu d'équipements sur son territoire, elle reste proche des équipements structurants de la CCPO, répartis entre les pôles locaux que sont Lizy-sur-Ourcq à 6 kilomètres et la Ferté-sous-Jouarre à 9 kilomètres, et les équipements intercommunaux se trouvant notamment sur les communes d'Ocquerre et Crouy-sur-Ourcq.

Enfin, Jaignes bénéficie de la proximité de Meaux (16 kilomètres) qui constitue un pôle régional d'importance et propose de nombreux équipements de type administratif, culturel, éducatif et de santé.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland



8.1. Equipements administratifs et services publics

Les équipements communaux

La Mairie, école, salle des fêtes et cantine

Le village de Jaignes repose sur un équipement central et structurant pour la vie de ses habitants : la Mairie, qui accueille également l'école de la commune ainsi qu'une salle des fêtes qui, depuis la rentrée 2014, a été aménagée de sorte à pouvoir également être utilisée comme cantine par les enfants à l'échelle du Regroupement Intercommunal Pédagogique dont Jaignes fait partie avec les communes de Tancrou et Cocherel.

Située rue de l'Abbaye, la Mairie concentre la quasi-totalité des services administratifs pour les habitants de la commune : Etat civil, autorisations d'urbanisme etc. Plusieurs services, notamment liés à des prestations d'ordre social, sont néanmoins gérés par la communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

La Mairie partage ses murs avec l'école de Jaignes, composée d'une seule classe d'une vingtaine d'élèves de niveau CE1-CE2.

Au sein du bâtiment de la Mairie-école, se trouve également la salle des fêtes de la commune, qui a récemment fait l'objet d'aménagements afin d'accueillir à la rentrée 2014 la cantine du Syndicat du Regroupement pédagogique intercommunale de Jaignes, Tancrou et Cocherel (SIRP). Cette salle de 114m² peut accueillir jusqu'à 114 personnes.

Le cimetière

Le cimetière de Jaignes se trouve au nord-ouest de la commune, juste avant l'entrée dans le bourg. Ce cimetière au milieu des champs situé également sur un des points culminant de la commune, offre un point de vue remarquable sur les alentours. Les capacités du cimetière arrivant à saturation, il est prévu un projet d'agrandissement de celui-ci avec l'intégration d'un parking aménagé.

Les équipements intercommunaux

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCPO (CIAS)

Créé en 2008, cet équipement est, à l'échelle de la CCPO et de chacune des communes membres, un équipement stratégique et nécessaire, moteur de toutes les actions de dimension sociale, ainsi que pour la petite enfance. Son Conseil d'Administration, composé à la fois d'élus et de représentants du monde associatif du territoire permet de mettre en œuvre l'action sociale de manière globale et de faire le lien élus et acteurs de terrain.

Le CIAS assure ainsi un certain nombre de missions :

En matière d'enfance et petite enfance : au sein de la **Maison des Enfants**, située avenue Louis Delahaye à Ocquerre, le CIAS gère la Halte-garderie (qui accueille tout au long de l'année scolaire les enfants de 2 à 4 ans, à raison de maximum 3 demi-journées par semaine et par enfants), les Relais Assistantes Maternelles (RAM : aide à la recherche d'une assistante maternelle pour les parents, soutien administratif pour les assistantes maternelles et animation d'ateliers d'éveil gratuits pour les enfants) et l'ensemble des services aux familles (Point hebdomadaire d'Information et d'échange avec les Familles (PIF), animations organisées tout au long de l'année pour les moins de 4 ans, matinées de jeux etc.).

Depuis la rentrée 2014, le CIAS a également ouvert **4 espaces d'Accueils et Loisirs** pour les jeunes enfants, animé par un prestataire du CIAS, à Congis-sur-Therouanne, Crouy-sur-Ourcq, Ocquerre et May-en-Multien. Cet espace assure l'accueil des enfants scolarisés, de 3 à 11 ans les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires.

La Maison des Enfants accueille également un **Service de la Santé et de la Petite Enfance** (SSPE), géré par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Le CIAS a également mis en place une **action « Jeunesse du Pays de l'Ourcq »**, assurant à la fois un rôle d'**information** (Point Information Jeunesse) et d'**orientation** (via le service ACCES et ses actions en directions des jeunes telle que l'organisation de journées d'orientation).

En matière d'orientation, d'emploi et de conseil juridique : le CIAS a mis en place une structure particulière, le **service ACCES**, situé à Lizy-sur-Ourcq. Cet équipement permet d'offrir un service de proximité en matière d'emploi, d'orientation, d'aide sociale et juridique. En matière d'emploi, il permet aux usagers de consulter un conseiller professionnel, la libre consultation des offres d'emplois, ainsi que l'animation d'ateliers techniques (aide à l'élaboration des CV, lettres de motivation etc.), ainsi que des ateliers et actions spécifiques à l'insertion professionnelle des 16/25 ans. Le service ACCES fait également le lien avec des partenaires tels que la Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-est 77.

Sécurité et Incendies

C'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du département de Seine-et-Marne, Groupement Nord qui est chargé de la sécurité liée aux incendies sur le territoire. Jaignes entre dans la compétence du centre d'incendie et de secours de Lizy-sur-Ourcq.

Jaignes doit par ailleurs se référer au poste de gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq.

8.2. Equipements dédiés à la petite enfance

Il n'existe pas à Jaignes d'équipements dédiés à la petite enfance, ceux-ci sont gérés par le CIAS au sein de la Maison de l'Enfance située à Ocquerre et décrite plus haut en point 4.1.

8.3. Equipements scolaires et de formation

Les équipements communaux

L'école de Jaignes, partageant les murs de la Mairie rue de l'Abbaye, compte une seule classe de niveau CE1-CE2, dont les effectifs depuis 2007 oscillent entre 20 et 25 élèves selon les années (suivant les données fournies par la commune). Cette classe a connu une légère hausse de sa fréquentation entre 2010 et 2013 (+ 4 élèves). La classe comptait 21 élèves à la rentrée 2014.

Sur cette classe néanmoins les élèves Jaignaciens sont minoritaires, à savoir pas plus de 2 ou 3 chaque année. En effet, la commune de Jaignes compte au total 10 élèves allant de la maternelle à la primaire. Afin de pouvoir scolariser les enfants des différents niveaux, les communes de Jaignes, Tancrou et Cocherel se sont

associées au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal, géré par un syndicat. Chaque commune possède ainsi un nombre de classe réduit mais chacune dans des niveaux différents afin de répondre aux besoins locaux.

Les équipements intercommunaux

Les écoles du SIRP

Plusieurs classes de maternelles et primaires se répartissent entre les différentes communes membres du regroupement pédagogique intercommunal et son syndicat (SIRP).

Les classes de maternelles (rassemblant 65 élèves du SIRP) se trouvent à Cocherel, ainsi qu'une classe de CP et de CE1 qui compte 23 élèves, une classe d'une vingtaine d'élèves assure l'enseignement de CE1-CE2 à Jaignes, enfin c'est l'école de Tancrou qui assure l'enseignement CM1-CM2 dans une classe de 22 élèves. Le SIRP assure ainsi l'enseignement pour 129 élèves au total (77 de Cocherel, 41 de Tancrou, 10 de Jaignes et 1 de Mary-sur-Marne)⁷.

L'enseignement secondaire et supérieur

Plusieurs collèges sont accessibles aux Jaignaciens et se trouvent, par ordre de proximité, à Lizy-sur-Ourcq (collège Camille Saint-Saëns) à environ 5km, la Ferté-sous-Jouarre (les collèges Saint-Céline, La Rochefoucauld et la Plaine des Glacis) à 8km, Trilport (le Bois de l'Enclume) à 9,5km et Crouy-sur-Ourcq (collège de la Champivert) à 11km de Jaignes.

Le lycée le plus proche de Jaignes se trouve à la Ferté-sous-Jouarre, il s'agit du lycée Samuel Beckett, inauguré en 2007. Un autre lycée se situe à Congis-sur-Thérouanne à 8km de Jaignes, et deux à Meaux, à environ 11km.

Cette gestion des distances est un enjeu important à prendre en compte pour la commune dans les pratiques de mobilités de ses habitants. Des dispositifs de transport spécifiques aux déplacements scolaires ont été mis en place par le département de Seine-et-Marne (Carte Scol'R, subventions pour la carte Imagine R pour les collégiens et lycéens etc.) et seront développés dans la troisième partie du présent diagnostic (point 5).

⁷ Source : données fournies par le SIRP février 2015

8.4. Equipements culturels

L'église Sainte Geneviève

Située place de l'église à l'ouest du bourg, cette église bâtie au XIIIème siècle et restaurée au XVIème siècle, constitue un repère urbain et un élément de patrimoine important pour la commune. A ses pieds se trouve le Polissoir, classé aux monuments historiques et témoin de la présence d'hommes à Jaignes depuis la Préhistoire.

8.5. Equipements socioculturels, de loisirs et touristiques

Les équipements communaux

La commune de Jaignes possède une **salle des fêtes**, partageant les murs de la Mairie-école. La commune ne compte pas d'autre équipement de type socioculturel ou de loisirs, mais profite d'une dynamique culturelle active à l'échelon intercommunal, impulsée par la CCPO.

Equipements intercommunaux

La politique et les actions culturelles insufflées par la CCPO

Les Jaignaciens bénéficient en effet directement de la politique et des actions culturelles mises en place par la CCPO, très active dans le domaine.

Du cirque au théâtre, en passant également par du théâtre musical et des sessions de lecture à l'attention des jeunes publics et des personnes âgées, la CCPO propose chaque année un ensemble diversifié de prestations culturelles, réparties dans les différentes salles des communes qui composent ce territoire.

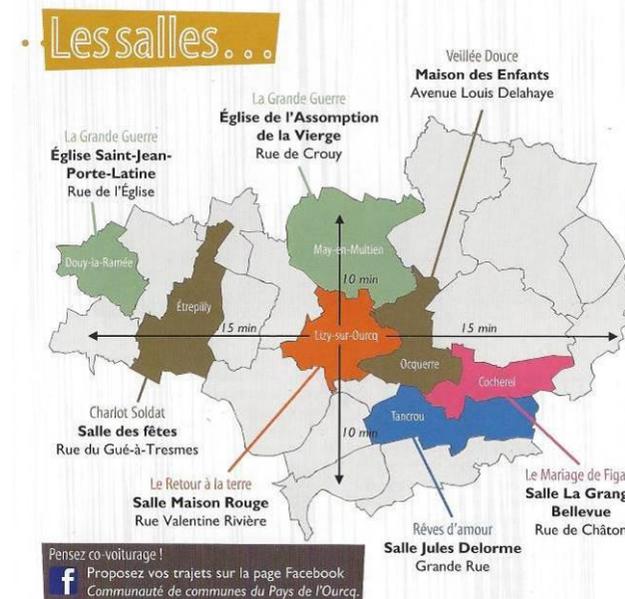
PROGRAMME CULTUREL SEPTEMBRE 2014-JANVIER 2015

Source : Fascicule de la programmation culturelle de la CCPO septembre 2014-janvier 2015



LES SALLES DE SPECTACLE ACCUEILLANT LES ACTIVITÉS CULTURELLES AU SEIN DE LA CCPO

Source : Fascicule de la programmation culturelle de la CCPO septembre 2014-janvier 2015



Jaignes se situe ainsi dans un rayon de 15 à 20 minutes des lieux de spectacles de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, qui repose sur un nombre relativement élevé de prestations et d'actions dans l'optique d'un accès pour tous les habitants des 22 communes membres de la CCPO à la culture.

Le rapport d'activités de la CCPO de 2012 démontre clairement une participation de plus en plus grande des habitants dans ces activités culturelles, en effet, les actions culturelles mises en place en 2012 avaient mobilisés 896 personnes (contre 184 en 2011). Ces actions culturelles se traduisent par la mise en place de panneaux d'expositions à l'occasion de chaque spectacle, l'organisation de temps d'échange entre le public et les artistes à la fin des représentations, l'organisation de lectures en bibliothèque et en maisons de retraite. La CCPO met également en place des actions culturelles à l'école : Graînes de spectateurs (spectacles destinés aux jeunes publics), Graîne d'artistes (ateliers et rencontres permettant aux élèves de s'initier à l'art et la musique), rencontres jeunes/artistes, et organisation d'un concours permettant de remporter des places pour des spectacles à venir.

La CCPO est également à l'origine du dispositif Bus'Culture, qui permet aux habitants d'accéder gratuitement, via des bus mis à disposition par la CCPO, à différents spectacles ayant lieu sur le territoire, permettant un accès accru et facilité à la culture.

Cette politique s'opère efficacement grâce aux liens entre la CCPO et plusieurs associations locales (notamment par le lancement d'appels à projets chaque année), ainsi que des groupes d'artistes comme l'Ensemble FA7, présent sur le territoire depuis 2012 et à l'origine de plusieurs concerts et animations sur le territoire.

L'office du Tourisme du Pays de l'Ourcq

L'Office de Tourisme du Pays de l'Ourcq, inauguré en avril 2011 et situé avenue Louis Delahaye à Ocquerre, anime l'activité touristique du territoire de la CCPO par la réalisation de supports de communication : un site internet, une carte touristique du territoire, des brochures mais également des « fiches rando ». Il est également à l'origine d'actions telles que l'organisation de journées sur le patrimoine, des expositions et visites guidées sur l'architecture et les vitraux des églises du territoire etc.

Le conservatoire intercommunal de musique

Ce conservatoire associatif (ne relevant pas d'une structure étatique) offre la possibilité de se former à toute sortes d'activités musicales (cours individuels et collectifs de nombreux instruments, chant, cours d'histoire de la musique, éveil musical pour les 3/5 ans etc.). Il se situe rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq.

L'Ecole des Musiques Actuelles et Appliquées (EMAA)

Egalement située à Lizy-sur-Ourcq, rue Jean Jaurès, cette école assure des cours individuels et collectifs de musique, des groupes d'études thématiques (Rock, Jazz, percussions africaines, étude rythmique), ainsi que des master-classes et des concerts (élèves, professionnels et amateurs).

8.6. Equipements sportifs

Les équipements communaux

Le terrain multisport

Situé en sortie sud du village de Jaignes sur un terrain acquis par la commune entre le chemin des Vignes et le chemin du Grand Girat, ce terrain est composé d'un mini terrain de foot/terrain de tennis et de basket modulable.

TERRAINS MULTISPORTS
Source : source communale



Le centre équestre

Situé au début du chemin du Grand Girat en sortie sud du village, le centre équestre des Ecuries du Pays de l'Ourcq, privé, constitue le second et dernier équipement sportif à disposition des Jaignaciens sur la commune même. Il se compose d'un manège, une carrière, 25 boxes ainsi qu'un pré d'un hectare⁸.

CENTRE ÉQUESTRE

Source : Agence Karine Ruelland



Equipements intercommunaux⁹

La Piscine du Pays de l'Ourcq à Ocquerre

Située au sein du pôle de services rue Louis Delahaye à Ocquerre, la piscine du Pays de l'Ourcq comprend un bassin de 200m² ainsi qu'une lagune pour les jeunes enfants. Elle propose de nombreuses activités à destination des plus jeunes (bébés nageurs, leçons de natation apprentissage et perfectionnement) comme des adultes (Aquagym, Aquabiking et cours de natation).

Le Stade d'athlétisme du Pays de l'Ourcq à Ocquerre

Situé rue Louis Benoist à Ocquerre, cet équipement de haut niveau et d'envergure régionale compte un espace sportif composé d'une piste d'athlétisme de 400 mètres (6 couloirs) avec ligne droite (8 couloirs), de pistes de lancers (poids, marteau, javelot et disque), une aire de saut en longueur et triple saut, ainsi qu'une

aire de saut en hauteur. Les bâtiments annexes comprennent : des tribunes pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes, des vestiaires et sanitaires, des bureaux, une salle de réunion ainsi qu'une salle de récupération et une salle de massage. Les Jaignaciens peuvent accéder à cette infrastructure moyennant un trajet en voiture de 10 à 15 minutes. Ce bâtiment d'envergure a été officiellement inauguré en décembre 2013, et ouvert au public en mars 2014, et a été réalisé via un Contrat Départemental de Développement Durable des Territoires.

Le gymnase Roger Bricogne à Crouy-sur-Ourcq

Ce gymnase communautaire est situé place du Champivert à Crouy-sur-Ourcq (à 20 minutes de Jaignes). Il accueille les élèves du collège ainsi que plusieurs associations et clubs du territoire qui y organisent des rencontres sportives.

Le dispositif « Sport à l'École » et semaines sportives organisés par la CCPO

Depuis la rentrée 2011, la Communauté de communes a repris l'action « Sport à l'École » (auparavant animée par l'Office Intercommunal des Sports et financée intégralement par le Pays de l'Ourcq). Deux animateurs sportifs assurent ainsi les cours d'E.P.S. dans les écoles du territoire, à raison d'une heure de cours par classe et par semaine. Les sports sont choisis avec chaque école, en fonction des équipements disponibles et du souhait des enseignants. A chaque fin de cycle est proposée une rencontre inter-écoles ou bien une activité.

Les Semaines Sportives : profitant pleinement de ses infrastructures (gymnase, stade d'athlétisme, piscine) mais aussi des sites naturels qu'offre le territoire (canal de l'Ourcq, chemins de randonnées...), la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq organise au cours des petites et grandes vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël) des semaines d'initiations et de découvertes sportives pour un public âgé de 6 à 14 ans.

⁸Source : www.le-centre-equestre.fr/jaignes/ecuries-du-pays-de-l-ourcq

⁹ Source : www.paysdelourcq.fr

8.7. Equipements sanitaires et socio-sanitaires

Les équipements communaux

Jaignes ne compte aucune infrastructure de santé ou socio-sanitaire sur son territoire.

Equipements intercommunaux

Le projet d'Espace Santé et de Maison de Santé pluridisciplinaire du Pays de l'Ourcq¹⁰

Face à un déficit criant d'infrastructures de santé sur son territoire (l'hôpital le plus proche est celui de Meaux), la CCPO, en lien avec les professionnels du territoire a mis sur pied un projet de Pôle de santé pluridisciplinaire, permettant d'offrir aux habitants du Pays de l'Ourcq l'accès à des professionnels de santé dans de nombreuses disciplines, et les structures répondant aux besoins locaux.

La **Maison de Santé Ourcq-Lignon** (MSOL) à Crouy-sur-Ourcq, doit ouvrir ses portes courant 2015. Projet financé en majeure partie par la CCPO (moyennant des aides de l'Etat, de la Région, du Département et une participation de la commune de Crouy-sur-Ourcq), accueillera, sur une surface de 600m² 11 spécialités (médecine générale, spécialiste en pédiatrie, gynécologie, gériatrie cardiologie et rhumatologie, infirmières, kinésithérapeute, pédicure-podologie, psychomotricité).

L'**espace Santé** à Mary-sur-Marne : cet espace occupera les deux premiers étages de la Pyramide, immeuble de 2 180 m² construit en 1991 en retrait de la route de la Ferté-sous-Jouarre au cœur de l'agglomération Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne et Ocquerre et accueillant déjà plusieurs entreprises et le CFA du BTP d'Ocquerre entre autres.

¹⁰ Source : www.paysdelourcq.fr/content/la-sant%C3%A9-sur-le-territoire

Maisons de retraite

Les deux maisons de retraite les plus proches de Jaignes se trouvent à Lizy-sur-Ourcq (maison de retraite privée Les Jardins de Cybelle, résidence médicalisée et EHPAD, dont la capacité d'accueil est de 80 lits) et Crouy-sur-Ourcq (EHPAD Les Tamaris, qui possède 65 places d'accueil).

8.8. Les parcs et espaces verts publics

Jaignes ne dispose pas de parc ou espace vert public à proprement parler. En revanche de nombreuses possibilités de promenade sont offertes aux jaignaciens grâce aux nombreux chemins et à l'itinéraire de Petite Randonnée qui parcourt le territoire communal, qui a su conserver son caractère rural et une qualité certaine de ses paysages (développés dans la troisième partie du présent diagnostic au point 5).

Compte-tenu du manque d'espaces verts publics, les élus s'interrogent sur l'opportunité d'aménager la parcelle enherbée en face de la mairie pour y implanter une aire de jeux.

8.9. Le Réseau associatif¹¹

Les associations présentes sur le territoire de Jaignes sont les suivantes :

QIGONG - Le Souffle des Saisons, association sportive dispensant des cours de Qi Gong, présidée par Mme LEHMANN-BARBAT et dont le siège est situé au 31, rue de Verdun à Jaignes, les cours se déroulant les lundis et mardis dans la salle des fêtes de Jaignes.

L'association FBTC (Fais Battre Ton Cœur), présidée par Mr Achille HOURDE et dont le siège est situé au 5, rue de Tancrou.

La Génétraie, association culturelle présidée par Mme Régine HOURDE dont le siège est situé 5, rue de Tancrou.

L'AAPPMA (Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique) La Sonde et le Goujon la Marne, représentée par M. BOURNICHE, et dont le siège est situé en Mairie de Changis-sur-Marne.

¹¹ Source : www.tourisme-paysdelourcq.fr/en/infos-pratiques/associations.html



OCCUPATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE

1. HISTOIRE DE L'ÉVOLUTION URBAINE

1.1. Du néolithique au Moyen-âge

Premiers hommes et néolithique ¹²

La vallée de l'Ourcq et la vallée de la Marne, dans lesquelles s'inscrit la commune de Jaignes, ont révélé de nombreuses traces attestant de la présence de l'Homme sur le territoire depuis plusieurs milliers d'années.

Le site de Jaignes témoigne pour sa part d'une occupation dès le Néolithique (de 8 000 à 2 000 avant J.C). Un polissoir (longue pierre plate utilisée dans le polissage des outils à la préhistoire) fut ainsi découvert en 1865 près de l'église Sainte-Geneviève.

Moyen-âge ¹³

Par ailleurs, durant le Moyen-âge, la commune fit l'objet d'un défrichement général touchant toute la vallée de l'Ourcq et modifiant progressivement ses paysages.

De 987 à 1328, sous les Capétiens, la féodalité s'organise en importants domaines seigneuriaux et Jaignes dépend alors du domaine de l'abbaye royale de Notre-Dame-aux-Nonnains-de-Soissons. Au fil des siècles, le couvent de l'abbaye s'accroît jusqu'à posséder un domaine très important, comprenant notamment deux grandes fermes. La commune a une activité essentiellement agricole : comme ses voisines, elle produit principalement des céréales et compte quelques vignes. A cette époque, la région s'enrichit du fait du développement de l'agriculture et de la présence de la Marne et de l'Ourcq qui permettent le transport fluvial de nombreuses marchandises.

Selon la légende, Sainte Geneviève, patronne de Paris, fit une halte à Jaignes lors d'un déplacement en Champagne. Elle allait chercher du blé pour nourrir les parisiens assiégés par Attila et les Huns. Elle figure d'ailleurs sur le vitrail Sainte Geneviève de l'église éponyme de Jaignes, don du curé de l'époque.

L'évêque de Meaux, Manassès, contraint le propriétaire laïque du prieuré de Grands-Champs (alors encore dépendant de la commune de Tancrou) à renoncer aux biens de celui-ci. Le prieuré resta sous la dépendance du collège de Cluny à Paris jusqu'à la Révolution, date de sa suppression. Seule subsiste aujourd'hui la Croix de Grand-Champs, plus ancienne croix du canton.

Vitrail Sainte Geneviève, Eglise de Jaignes

Source: fr.topic-topos.com



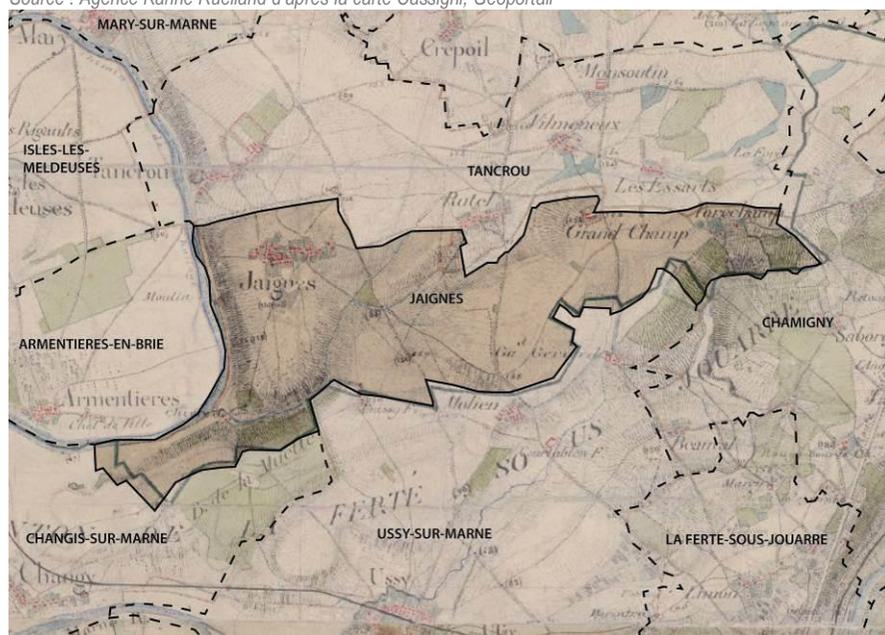
¹² Les premiers hommes du Pays de l'Ourcq, Office de Tourisme du Pays de l'Ourcq, Janvier 2013

¹³ FELIX PASCAL E H, Histoire topographique, politique, physique et statistique du département de Seine-et-Marne : Volume 1, 1 janvier 1836

En 1107, l'évêque de Meaux fit également don de plusieurs églises, dont celle de Jaignes, au chapitre de sa cathédrale (collège de clercs, prénommé les chanoines, entourant un évêque et attaché à une cathédrale). Cette église romane possède une abside et un chœur de style gothique. Elle comptait initialement trois cloches mais deux d'entre elles ont été depuis transférées à Meaux. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, l'église constitue, avec la Croix de Grands-Champs, les seuls éléments bâtis de Jaignes.

JAIGNES À LA FIN DU XVIII^{ÈME} SIÈCLE (LIMITES COMMUNALES ACTUELLES)

Source : Agence Karine Ruelland d'après la carte Cassigni, Géoportail



Par la suite, au cours du XVIII et du XIX^{ème} siècle, la commune s'étend. L'urbanisation suit une voie est-ouest, le long de la rue de Verdun et de la rue de l'Abbaye au bourg de Jaignes et de la rue Bellevue au lieu-dit de Torchamps (encore hors du territoire communal de Jaignes à l'époque). Dans une moindre mesure, Grand-champs et Chivres (dit aussi Givres) voient également naître quelques bâtiments durant cette période.

En 1797, des criminels connus sous le nom des « chauffeurs de Jaignes » (leur chef résidant dans la commune) sévissent sur le canton et commettent vols et meurtres. Ils seront dénoncés par les villageois et condamnés à la réclusion ou à la décapitation au terme d'un long procès en 1798.

LES CHAUFFEURS DE JAIGNES

Source : Jaignes, La bande des « chauffeurs », Pays de l'Ourcq



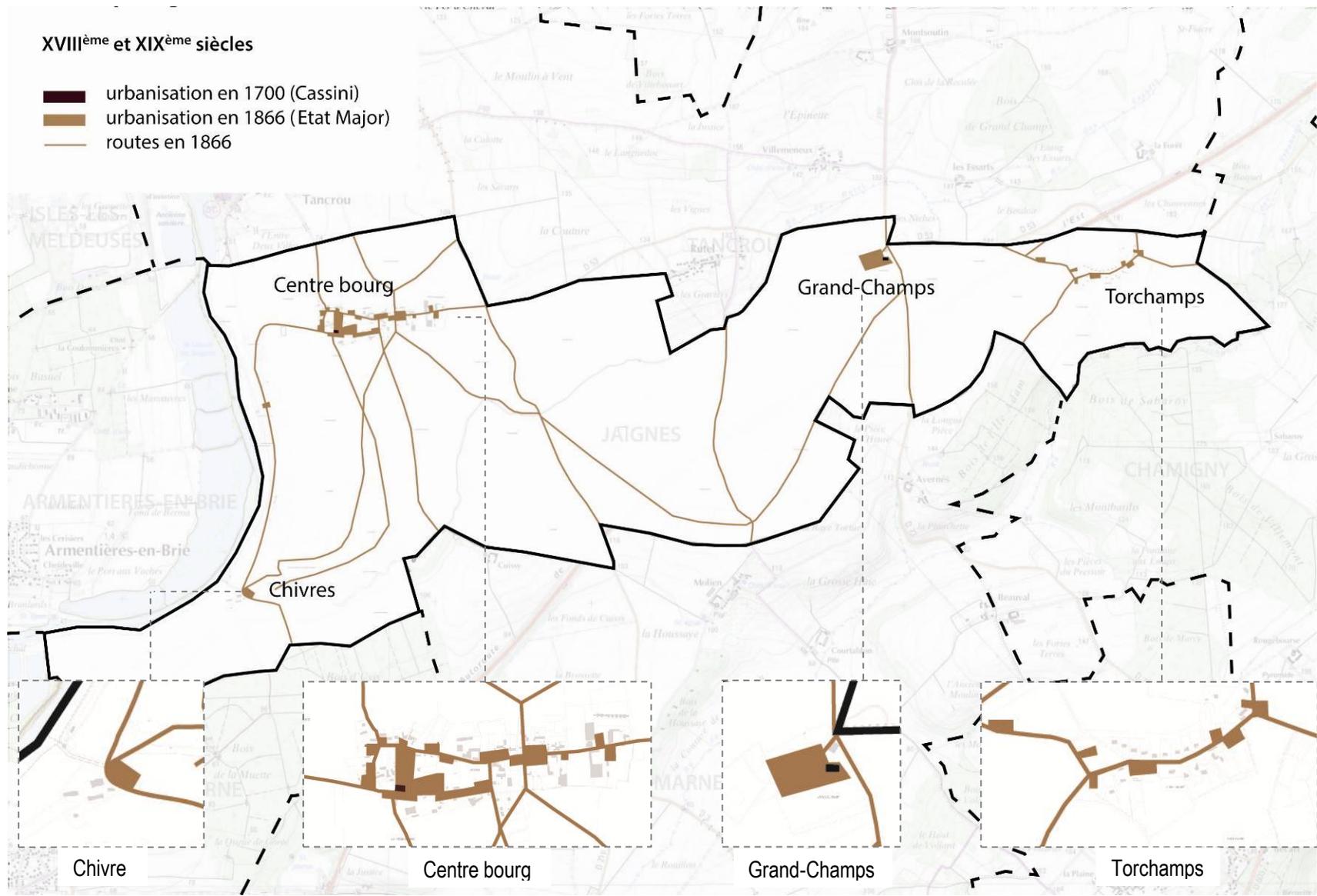
Les hameaux de Torchamps, Grand-Champs (qui formait avec les Essarts une commune à part entière) et Chivres sont rattachés à la commune de Jaignes le 22 mars 1835. Les Essarts sont pour leur part réunis à la commune de Tanrou. Jaignes fait alors partie du canton de Lizy-sur-Ourcq et compte en 1841. C'est à cette période que le poids de population a été le plus important.

Les secteurs urbanisés sont alors disséminés sur le territoire communal. Celui-ci est également pourvu d'un réseau de voirie important et relativement bien réparti, notamment entre le nord et le sud.

Par ailleurs, en 1865, le cimetière alors situé près de l'église fut détruit : celui-ci étant sur un terrain restreint, il avait déjà fait l'objet d'un rehaussement engendrant une superposition des fosses mortuaires. Le cimetière est alors reconstruit légèrement en dehors du bourg, à l'ouest, son emplacement actuel.

HISTOIRE DE LA MORPHOLOGIE URBAINE JUSQU'EN 1866

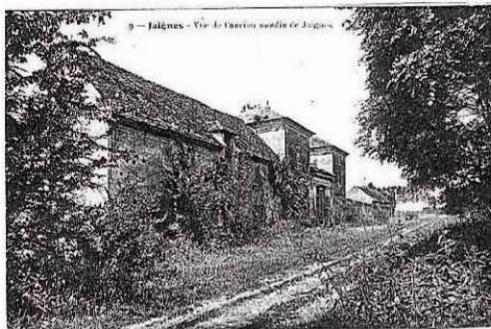
Source : Agence Karine Ruelland, d'après références cartographiques IGN



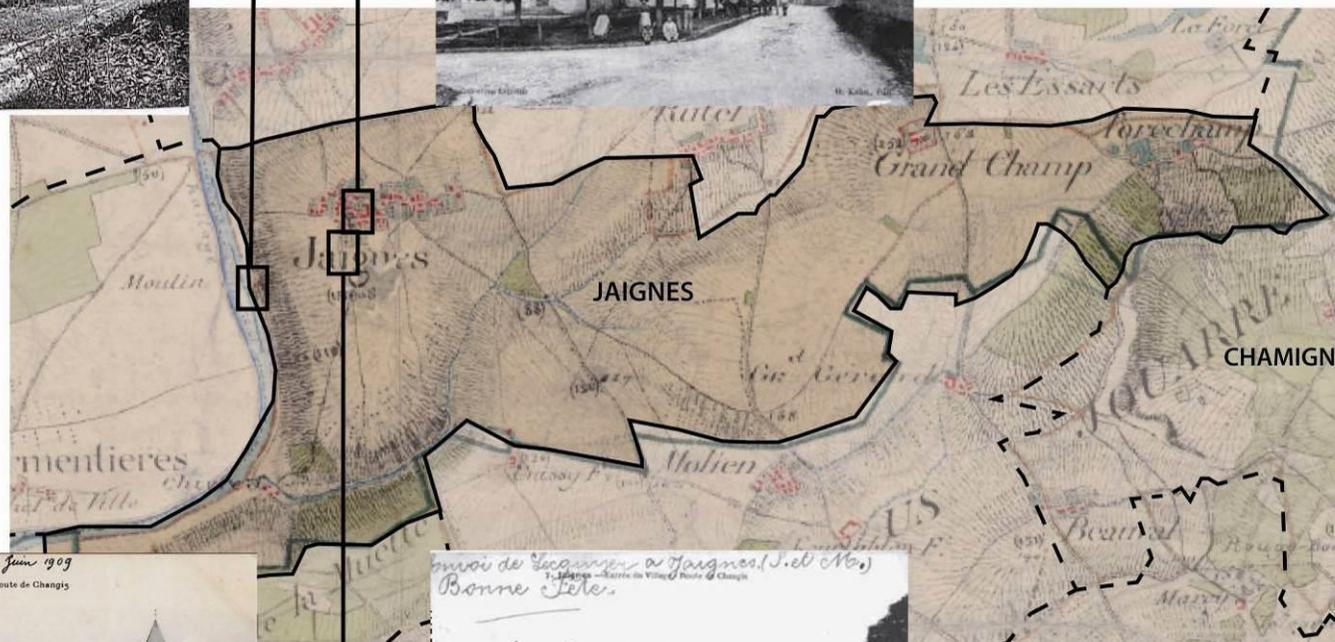
CARTES ANCIENNES DE JAIGNES AU XIXÈME SIÈCLE

Source : Agence Karine Ruelland d'après la carte de l'Etat Major (1820-1866), Géoportail, communes.com, cartes-et-patrimoine.com et notrefamille.com

Ancien Moulin de Jaignes



Eglise de Jaignes



Entrée du village par la route de Changis

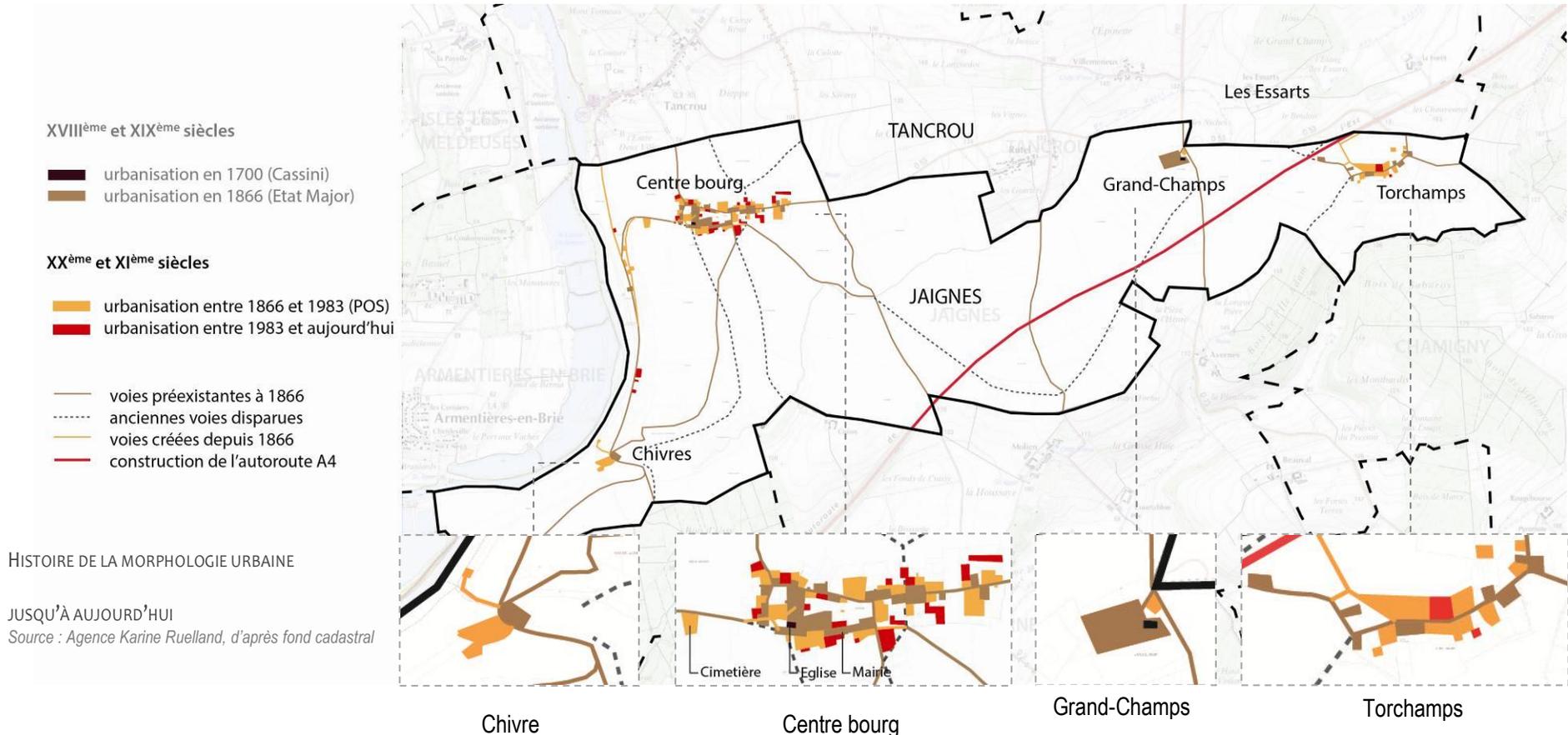


1.2. Evolution urbaine du XX^{ème} siècle à aujourd'hui

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle où elle comptait 434 habitants, la population a fortement diminué pour attendre 161 en 1968 (s'expliquant par un mouvement d'exode rural participant à vider les campagnes à cette époque). A partir des années 1970, la population augmente de nouveau, en lien avec le développement de l'automobile, et en 2011 Jaignes compte 291 habitants.

Durant tout le XX^{ème} siècle, l'urbanisation de la commune a été relativement limitée et principalement sous forme de remplissage des espaces urbanisés existants. Les nouveaux bâtiments situés en dehors de l'existant se sont implantés au nord et au sud du bourg.

Par ailleurs, dans les années 1970, la commune de Jaignes a vu s'inscrire dans son paysage une nouvelle infrastructure de transport, l'autoroute de l'est (A4). En effet, la commune a été concernée par la portion Bouleurs – Château-Thierry qui a vu le jour en 1976.



Le 20 mai 1983, le plan d'occupation des sols (POS) de Jaignes fut approuvé. A la suite de celui-ci, les nouveaux éléments bâtis ont également suivi ces deux tendances de remplissage des zones urbaines existantes et d'installation nord-sud.

Les bords de Marne, longtemps boisés et où seul le moulin de Jaignes préexistait, ont vu s'installer quelques habitations de manière éparse le long de la pente du Moulin. Celles-ci ont été érigées sans permis de construire, sur une zone classée de « loisirs » dans le POS.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, la tendance a été vers un renforcement et un maintien des zones urbaines existantes. En effet, les nouvelles constructions ont principalement concerné le centre bourg existant, également de Torchamps mais dans une moindre mesure. Grand-Champs n'ayant connu aucun changement depuis 1866. Entre 2006 et 2015, Jaignes a vu naître neuf nouvelles constructions, dont 7 avant 2011.

Il est à noter que la voirie, notamment nord-sud, a été réduite depuis le XIX^{ème} siècle. Plusieurs voies ont ainsi été supprimées, et certaines voies ont été créées depuis, principalement sur le centre bourg, en extension de la rue de l'Abbaye, et les bords de Marne.

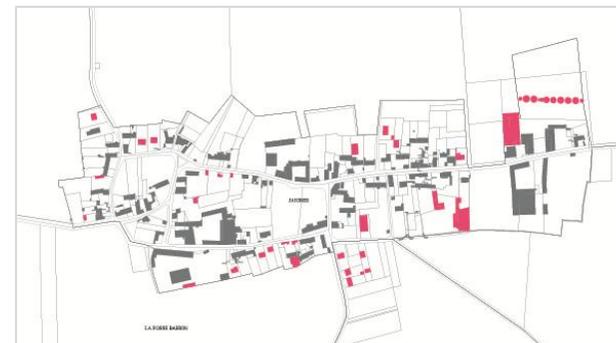
CONSOMMATION D'ESPACE DANS LE CENTRE-BOURG, A TORCHAMPS ET SUR LES BORDS DE MARNE DEPUIS 1983

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral

BORDS DE MARNE



CENTRE-BOURG



TORCHAMPS



- Nouvelles constructions (principes) depuis 1983
- Constructions avant 1983

2. LE PAYSAGE

2.1. Le grand paysage

La commune de Jaignes est de forme très allongée d'ouest en est (sur 7,5 km) et d'une largeur nord-sud relativement réduite (1 km). Le territoire communal est situé dans la région naturelle de l'Orxois, à l'est de la Marne et de l'Ourcq. Il s'étend sur le plateau de Cocherel, 2^{ème} point culminant du département. La commune se positionne sur deux « ensembles de paysage »¹⁴ à la fois : les rebords du plateau de l'Orxois pour la majeure partie du territoire, et la Vallée de la Marne pour l'extrémité sud-ouest de la commune.

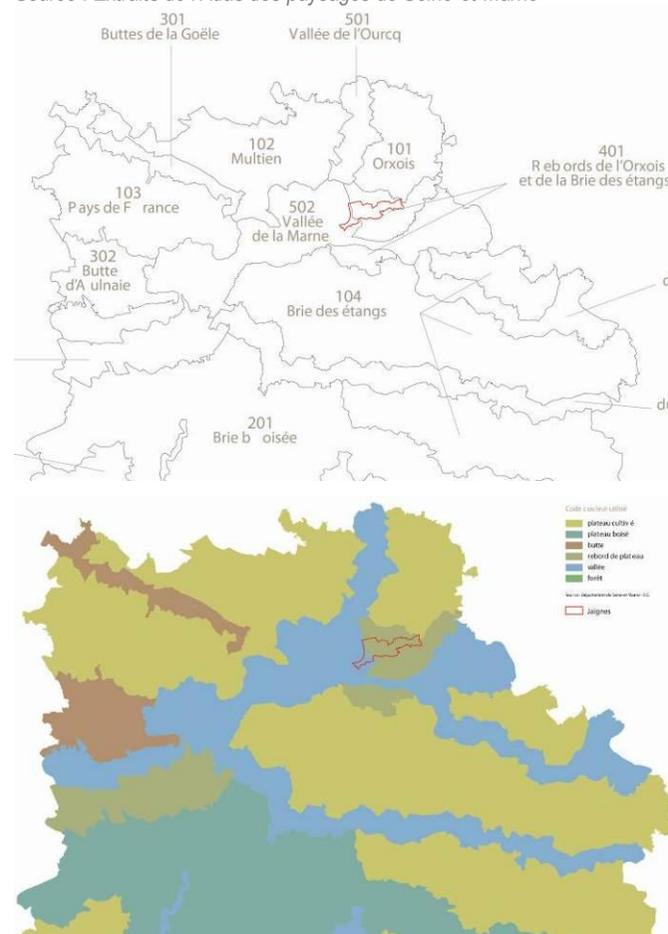
La vallée de la Marne est un ensemble de paysage recouvrant au total 269,37km² et une quinzaine de cantons dont celui de Lizy-sur-Ourcq (dont dépendait Jaignes jusqu'en 2015). Accolé aux boucles de la Marne encerclant la butte de Montceaux-les-Meaux, le paysage de Jaignes s'appuie ici sur la structure géographique de la vallée et des méandres de la Marne.

La majeure partie de la commune de Jaignes est incluse dans l'ensemble paysager correspondant aux rebords du plateau de l'Orxois, couvrant une superficie de 61,40 km² compris entre deux méandres de la Marne. Jaignes se trouve ainsi dans « l'intermède linéaire »¹⁵ situé entre les paysages des « lacets de Saâcy » plus en amont et celui des « boucles de Montceaux-les-Meaux » en aval. Là encore, Jaignes se trouve sur un espace de transition, entre le plateau de l'Orxois au nord (marqué par la ruralité où les plaines, très arrosées, voient s'alterner cultures, vergers, pâtures et bois), et la vallée de la Marne au sud. Le paysage, entre plateau et vallée, est caractérisé par des pentes douces, permettant de longues vues paysagères.

Deux « motifs » paysagers caractérisent Jaignes et ses environs : l'eau et la forêt. Le motif de la forêt se décline ici surtout sous la forme de bosquets, le paysage jaignicien étant caractérisé par de longues pentes douces cultivées, dominées par l'horizon forestier.

L'autoroute A4 et les routes départementales ont la particularité d'offrir l'essentiel des points de vue sur ces paysages de campagne où l'urbanisation est caractérisée par la seule présence de villages, hameaux et fermes isolées disposés sur les versants.

LES GRANDES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA SEINE-ET-MARNE
Source : Extraits de l'Atlas des paysages de Seine-et-Marne



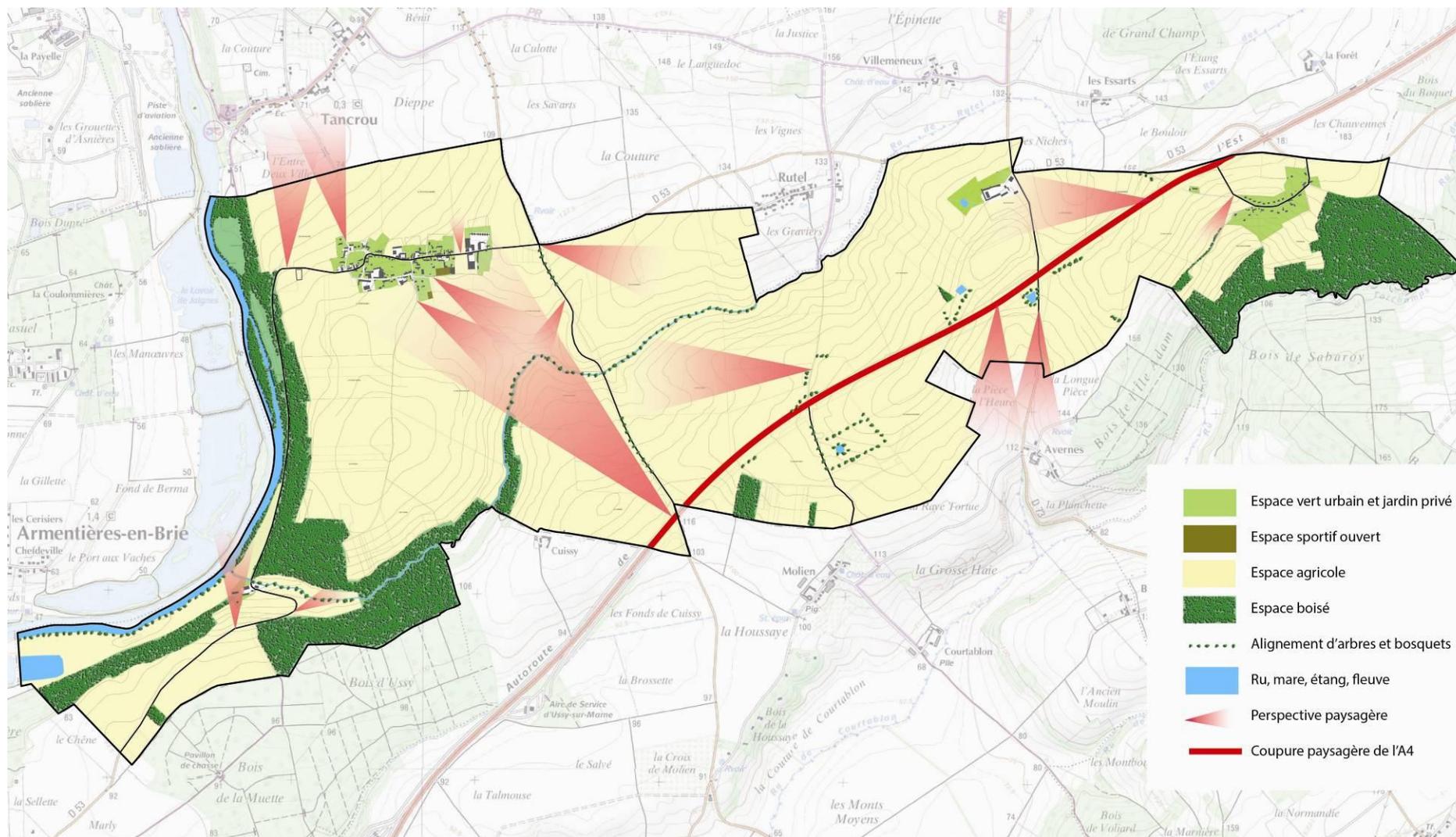
¹⁴ Atlas des paysages de Seine-et-Marne

¹⁵ Ibid.

2.2. Les entités paysagères

LA CONSTRUCTION DU PAYSAGE À JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland



La commune de Jaignes témoigne d'un paysage rural : la majeure partie de son territoire est occupé par des cultures et des espaces boisés. Les principales composantes paysagères communales sont :

- Les plaines agricoles
- Les bois (bois de la Chapelle, bois d'Averne, bois de la réserve)
- Les bosquets et rideaux boisés
- Les espaces urbanisés

2.2.1. Les plaines agricoles

Les plaines agricoles occupent la grande majorité du territoire communal. Elles dessinent un paysage ouvert et vallonné permettant des perspectives, que viennent rythmer quelques rideaux boisés se dessinant sur la commune.

Les plaines sont également traversées par les infrastructures routières et notamment l'A4, du sud-ouest au nord-est, offrant de nombreuses vues paysagères sur le territoire mais créant une coupure dans le paysage agricole.

La diversité des cultures participe à la qualité des paysages agricoles, les champs étant tantôt teintés de vert, tantôt de doré.

PAYSAGE DES PLAINES AGRICOLE VALLONNEES

Source : Agence Karine Ruelland



2.2.2. Les bois

Situés principalement au sud-est (bois de la Chapelle) et au sud-ouest de la commune (bois d'Averne et bois de la réserve), ces espaces boisés s'inscrivent en continuité de bois à la superficie plus importante, situés à l'extérieur de la commune. Il s'agit du bois d'Ussy sur la commune de Changis-sur-Marne, au sud-ouest, et du bois de Sabaroy, sur la commune de Chamigny au sud-est.

Il est également à noter que les bords de Marne sont dotés d'une masse boisée continue et homogène entre le bois de la Chapelle et Tancrou (au nord-ouest), masquant la rivière.

BOIS DE LA CHAPELLE

Source : Agence Karine Ruelland



BOIS DE LA RESERVE

Source : Agence Karine Ruelland



2.2.3. Les bosquets et rideaux boisés

Les bosquets et rideaux boisés sont principalement liés à la présence du ru de Rutel et des mares de part et d'autre de l'A4. Mais également, dans une moindre mesure, aux infrastructures routières qui présentent quelques alignements d'arbres et bosquets. Ces boisements viennent amoindrir l'impact paysager de ces infrastructures, notamment concernant l'A4 et le pont de la D73 permettant de la traverser.

De manière générale, les bosquets et rideaux boisés apportent une certaine profondeur au paysage essentiellement ouvert et agricole de la commune. Ils permettent également de souligner les reliefs sur un territoire vallonné.

BOSQUET EN BORD DE MARNE
Source : source communale



BOSQUET MASQUANT L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE
Source : Agence Karine Ruelland



2.2.4. Les espaces urbanisés

Le bourg de Jaignes

Le centre-bourg est aggloméré au nord-ouest du territoire communal. Les limites entre le bâti et les zones agricoles étant bien conservées et entretenues, notamment du fait de franges plantées (boisements et des jardins privatifs), il impacte peu le paysage agricole ouvert. Depuis l'est, seuls les silos, peu camouflés par un éventuel rideau végétal, viennent rompre cette harmonie dans le paysage. Depuis l'ouest, seul le clocher de l'église est perceptible.

VUE DU CENTRE-BOURG DEPUIS L'OUEST
Source : source communale



SILOS A L'EST
Source : source communale



Au sud du centre-bourg, l'arrière des constructions jouxtent directement les champs, sans jardin. La couverture arborée est donc moins présente, rendant les constructions davantage visibles dans le paysage. C'est également le cas des nouvelles constructions venues s'ajouter au tissu bâti préexistant dont les jardins présentent des espèces végétales plus basses que celles des constructions

préexistantes. Ces constructions, implantées à l'extérieur du centre-bourg aggloméré viennent miter le paysage agricole.

VUE DU CENTRE-BOURG DEPUIS LE SUD
Source : source communale



VUE DE TORCHAMPS DEPUIS L'OUEST
Source : source communale



Torchamps

Le lieu-dit de Torchamps, comme le centre-bourg, bénéficie d'une frange arborée dense due aux jardins privés. De part et d'autre, seules quelques toitures sont visibles entre les arbres.

Concernant les hameaux de Grands-Champs, et Chivres, il s'agit de corps de ferme dotés de cours et situés au milieu d'espaces agricoles. Ces grandes structures possèdent des jardins qui sont relativement peu arborés ou qui n'entourent pas toute la propriété, elles sont aisément donc repérables dans le paysage.

VUE DE GRANDS-CHAMPS DEPUIS LE SUD
Source : source communale



VUE DE CHIVRES DEPUIS L'EST
Source : source communale



2.3. Le paysage urbain du bourg

Le village de Jaignes possède des limites très marquées entre les parties aménagées et les espaces cultivés. Cette transition est assurée la plupart du temps par une présence végétale en fond de parcelle, venant former un masque visuel et une limite franche, y compris pour le cimetière situé en amont du village.

Les cœurs d'îlot sont également généreusement végétalisés avec parfois des arbres de grande taille, venant donner une verticalité au paysage.

Par ailleurs, certains espaces forment une ouverture visuelle car non plantée : le terrain se trouvant face à la mairie, principalement utilisé comme pâture pour les chevaux, le terrain de foot situé à côté des terrains multisports.

Enfin, d'autres espaces sont cultivés et forment des dents creuses ou des respirations dans le village. C'est le cas rue de Verdun, tout autour de la ferme des Benoist.



TERRAIN EN PÂTURE, FACE À LA MAIRIE
Source : Agence Karine Ruelland



TRAITEMENT PAYSAGER DE L'ENTRÉE OUEST DU VILLAGE
Source : Agence Karine Ruelland



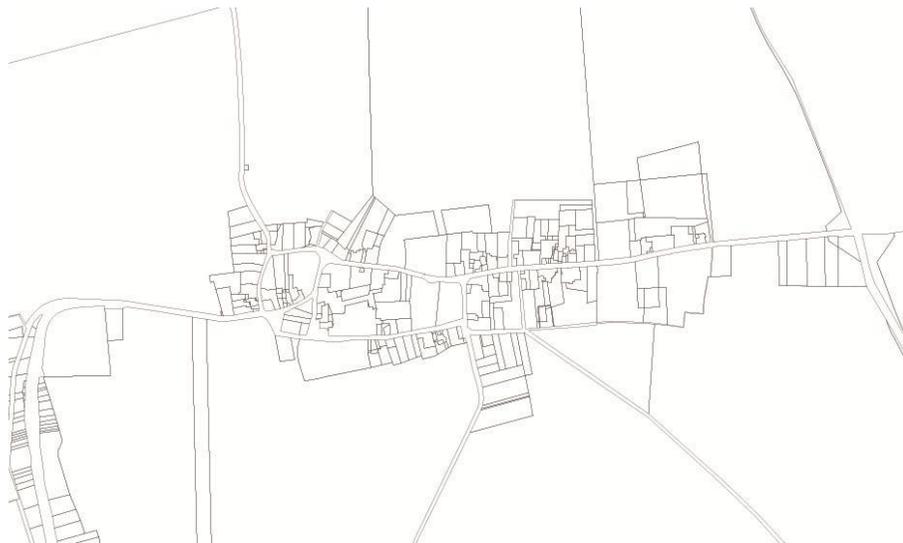
3. STRUCTURE URBAINE ET CADRE BÂTI

Le territoire communal est majoritairement occupé par des espaces agricoles et les zones urbaines de la commune de Jaignes sont réparties entre le centre-bourg et les différents hameaux et écarts.

Jaignes n'a connu que peu de périodes d'extension urbaine. En cela, le tissu urbain est relativement homogène sur l'ensemble de la commune. Les parcelles, de tailles et de formes hétérogènes, s'organisent autour d'une trame viaire historiquement est-ouest, complétée par des chemins d'exploitation agricole vers le sud, et plus récemment par la D3 à l'est.

TRAME PARCELLAIRE – CENTRE-BOURG

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral



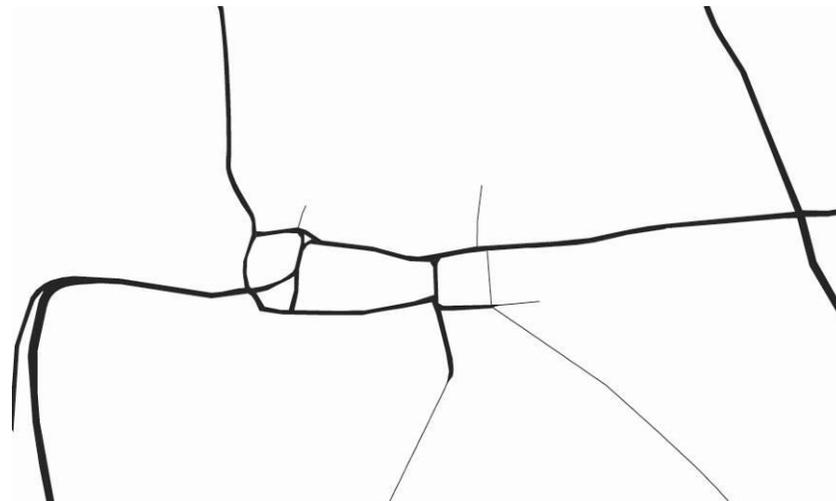
TRAME BATIE – CENTRE-BOURG

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral



TRAME VIAIRE – CENTRE-BOURG

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral

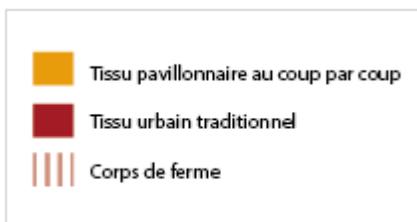


Le tissu urbain de Jaignes peut ainsi être divisé en deux types :

- Le tissu urbain « traditionnel », qui comprend également les corps de ferme (encore en activité ou non)
- Le tissu pavillonnaire « au coup par coup »

TYPOLOGIES DE TISSU URBAIN DU CENTRE-BOURG

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral



TYPOLOGIES DE TISSU URBAIN DE TORCHAMPS

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral



TYPOLOGIES DE TISSU URBAIN DE GRANDS-CHAMPS ET DE CHIVRES

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral



3.1. Le tissu urbain « traditionnel »

L'essentiel de la trame bâtie de Jaignes est constituée par un tissu urbain « traditionnel ». Il se caractérise par des maisons rurales, souvent mitoyennes. Dans le centre-bourg, celles-ci sont à l'alignement de la voie ou organisées autour d'anciennes cours communes. Il subsiste des parcelles inoccupées, formant un tissu urbain peu dense.

Les espaces ouverts devant les constructions ont, pour certains, été fermés à posteriori par des clôtures, formant aujourd'hui des jardins ou cours privés à l'avant des maisons désormais en retrait, modifiant le caractère rural du village.

COURS COMMUNES CONSERVEE (AU NORD) ET PRIVATISEE (AU SUD)

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral et Géoportail



Les maisons rurales sont composées d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec combles. Elles sont couvertes d'une toiture le plus souvent à deux versants, en tuile plate de terre cuite ou plus rarement en tuiles mécaniques. Les percements sont de proportions verticales, plus haut que large, et comportent des volets battants en bois peints. Ce tissu urbain traditionnel a parfois été abîmé par des ajouts plus « contemporains » tels que des volets roulants ou que des proportions de fenêtres non conservées.

RUE DE TANCROU

Source : Agence Karine Ruelland



RUE DE VERDUN

Source : Agence Karine Ruelland



Il faut également noter la présence de nombreux corps de ferme, dans le centre-bourg et dans les hameaux de Grand-Champs et de Chivres. Ils sont aujourd'hui encore cernés de murs en pierre, mais offrent tout de même certaines vues sur leur cours et sur leur bâtiments.

RUE DE VERDUN

Source : Agence Karine Ruelland



RUE DE L'ABBAYE

Source : Agence Karine Ruelland



Les constructions plus récentes présentent une volumétrie et une écriture architecturale qui s'inspirent des constructions traditionnelles : pentes de toit et couvertures en tuile, proportions des fenêtres plus hautes que larges, volets en bois peint, tout en introduisant des éléments « contemporains » tels que la véranda ou la porte-fenêtre.

3.2. Le tissu pavillonnaire « au coup par coup »

Ce tissu urbain s'est développé par un découpage parcellaire « au coup par coup » au gré des opportunités foncières dans les « dents creuses », principalement à Torchamps, ou en frange de l'espace urbanisé, dans le Centre-bourg.

Les constructions se sont implantées le plus souvent sans lien avec la morphologie traditionnelle : il s'agit en général de pavillons individuels implantés en retrait de l'alignement, en milieu de parcelle.

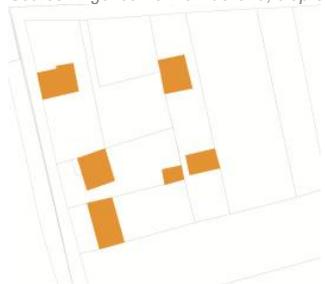
Les bâtiments présentent des architectures témoins de leur époque de construction : la majeure partie est composée d'un rez-de-chaussée, voire d'un étage, et de combles habités. Elles s'apparentent parfois aux maisons rurales par leur volumétrie et toiture. Les toitures à double pente sont recouvertes de tuiles mécaniques, tuiles de terre cuite ou tuile béton ; elles comprennent parfois des lucarnes ou chiens-assis en toiture. Ces toitures sont généralement plus pentues que celles des maisons rurales traditionnelles.

Les percements présentent en revanche des proportions différentes des maisons rurales (forme presque carrée, porte fenêtre, volet roulant PVC, ...)

EXEMPLE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

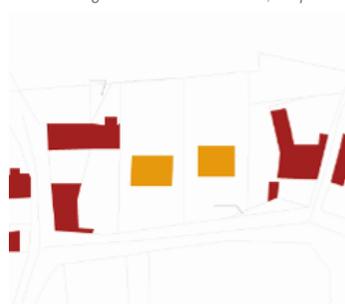
CHEMIN DES VIGNES

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral et Géoportail



RUE DE VERDUN

Source : Agence Karine Ruelland, d'après fond cadastral et Géoportail



RUE BELLEVUE, TORCHAMPS

Source : Agence Karine Ruelland



CHEMIN DES VIGNES

Source : Agence Karine Ruelland



4. PATRIMOINE

Monuments historiques

Un polissoir a été découvert en 1865 près de l'église Sainte-Geneviève, lors du déplacement du cimetière. Il est toujours situé à proximité de l'église.

Classé aux Monuments Historiques le 25 août 1909, il fait l'objet d'une servitude d'utilité publique AC1, pour la protection des monuments historiques (classés ou inscrits), au titre de la loi du 31 décembre 1913.

POLISSOIR DE JAIGNES, RUE DE L'ÉGLISE

Source: Agence Karine Ruelland



Le territoire communal de Jaignes est concerné également par la servitude d'utilité publique relative au périmètre des monuments historiques de l'église Saint-Donatien Saint-Rogatien située à Tancrou.

Autre patrimoine

Le domaine de Grand-Champs abritait autrefois un ancien Prieuré qui a été largement endommagée. Seul subsiste le calvaire de Grand-Champs, dernier calvaire de Seine et Marne donc le cylindre est en pierre.

L'ancien puits localisé dans le hameau de Torchamps fait également partie intégrante du patrimoine de la commune.

CALVAIRE DE GRAND-CHAMPS

Source: source communale



PUITS DE TORCHAMPS

Source : Agence Karine Ruelland



Le petit patrimoine

Le vieux village, encore très rural, présente des qualités architecturales et paysagères qu'il convient de souligner. Sont à repérer tout particulièrement l'ancienne ferme de l'Abbaye ou encore le château.

FERME DE L'ABBAYE

Source: Agence Karine Ruelland



CHÂTEAU

Source: Agence Karine Ruelland



5. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

5.1. L'offre de transports routiers

L'autoroute A4, infrastructure d'envergure nationale et régionale

La commune de Jaignes est traversée par l'autoroute A4, dite Autoroute de l'Est (reliant Paris à Strasbourg), selon un axe est-ouest. Cette infrastructure de dimension nationale et régionale permet aux habitants de la commune, qui peuvent l'emprunter par le sud-ouest via la D603 et l'échangeur situé sur la commune de Changis-sur-Marne, de rejoindre non seulement la capitale (en environ 50 minutes), mais aussi plusieurs pôles de la Seine-et-Marne (Marne-la-Vallée et Meaux notamment), ainsi que le nord-est parisien.

Un trafic routier important à l'échelle du département

Avec un trafic moyen annuel de 225 000 véhicules (selon l'étude de IAU Ile-de-France parue en 2013 « La circulation routière en Ile-de-France en 2010 »), et un passage quotidien de 20 à 30 000 véhicules¹⁶, l'autoroute A4 est l'une des plus fréquentées de la région, et connaît très régulièrement des problèmes de congestion qui provoquent nombre de nuisances pour les communes riveraines comme celle de Jaignes.

En dehors du trafic autoroutier, la commune de Jaignes n'est pas directement concernée par des problèmes de congestion des départementales qui la desservent. En revanche, les axes voisins comme la D603 (supportant un trafic moyen journalier de plus de 10 000 véhicules) et la D17 (supportant un trafic journalier moyen situé entre 4 000 et 10 000 véhicules par jour)¹⁷ connaissent régulièrement ces problèmes de congestion, notamment en direction de l'ouest et de la capitale, et sur l'axe reliant Meaux à la Ferté-sous-Jouarre. Ainsi, bien que maillé d'un réseau de départementales suffisant en apparence, le territoire, à

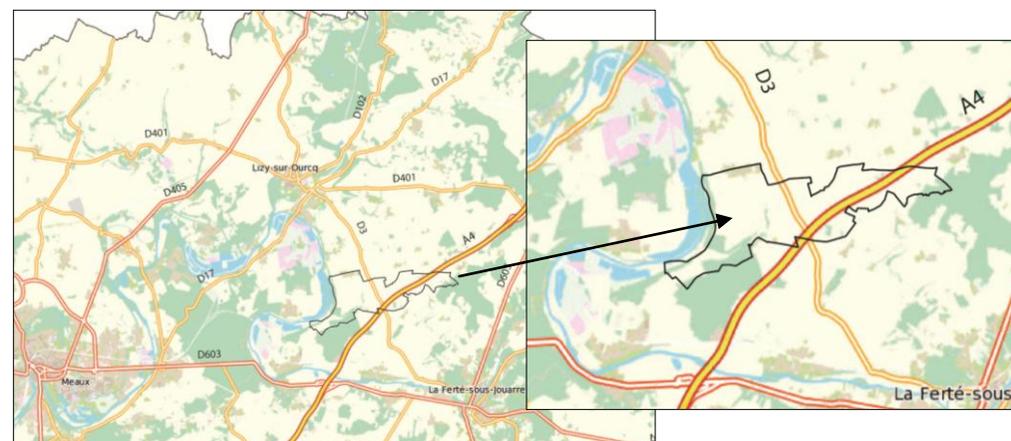
¹⁶ Source : Carte du trafic routier en Seine-et-Marne en 2013 (IAU Ile-de-France et Département de Seine-et-Marne)

¹⁷ Cf. note 2

l'échelle de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) et même du département témoigne de certains problèmes liés au dimensionnement de certains ouvrages, qui ne sont plus aptes à gérer des flux routiers de plus en plus importants, compte tenu de l'attractivité du territoire de l'est seine et marnais.

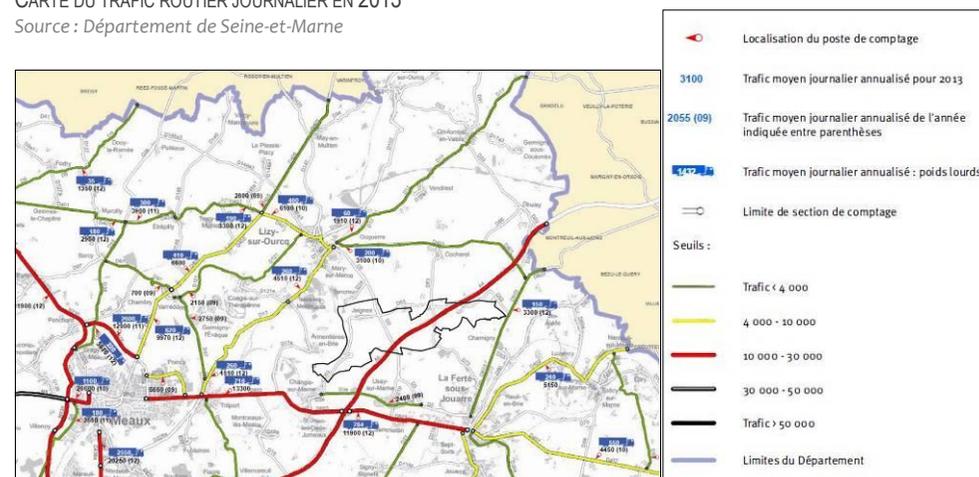
LE RÉSEAU VIAIRE NATIONAL ET RÉGIONAL AUTOUR DE JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland sur la base d'un fond IAU IDF



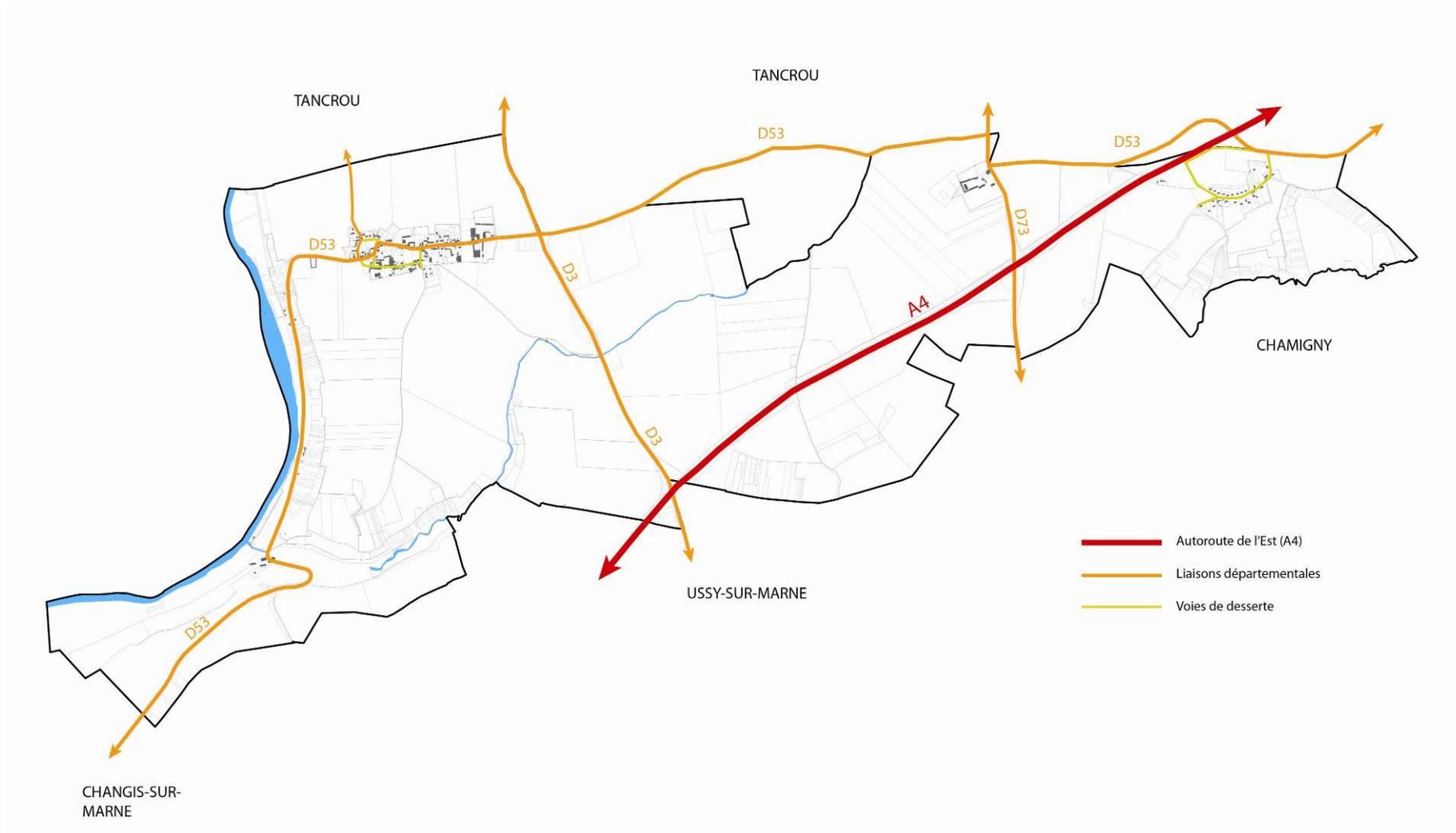
CARTE DU TRAFIC ROUTIER JOURNALIER EN 2013

Source : Département de Seine-et-Marne



LE RÉSEAU VIAIRE COMMUNAL

Source : Agence Karine Ruelland, fond cadastral



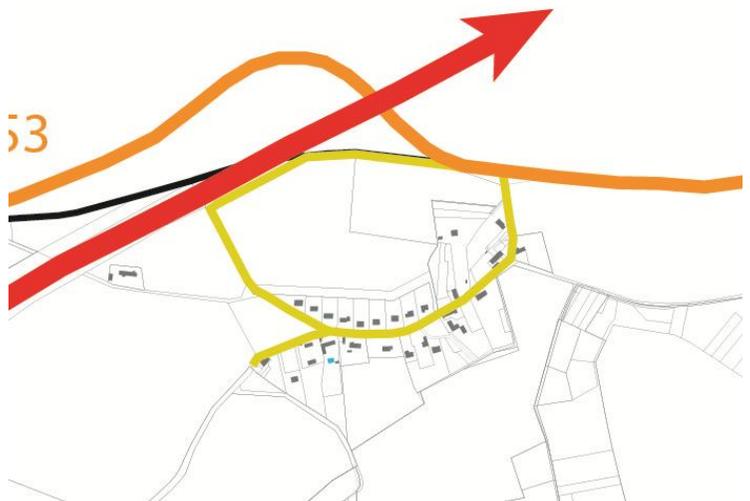
LE RÉSEAU VIAIRE COMMUNAL : LE BOURG DE JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland



LE RÉSEAU VIAIRE COMMUNAL : LE HAMEAU DE TORCHAMPS

Source : Agence Karine Ruelland



Le réseau viaire de la commune

La trame viaire de la commune de Jaignes repose surtout sur un maillage structurant de routes départementales, qui permettent à la commune d'être efficacement reliée aux communes voisines (notamment Changis-sur-Marne, Ussy-sur-Marne et Tancrou).

Ainsi, trois routes départementales desservent la commune :

- La D53, la plus structurante, permet d'arriver à Jaignes depuis Changis-sur-Marne, selon un axe d'abord nord-sud longeant la Marne, puis un axe est-ouest, traversant le bourg (où la départementale prend le nom de rue de Verdun) puis longeant la limite communale entre Jaignes et Tancrou et permettant de rejoindre le hameau de Torchamps, à l'extrémité est du territoire de Jaignes ;
- La D3 traverse la commune selon un axe nord-sud, coupant la D53 à la perpendiculaire en sortie est du bourg de Jaignes, permettant à celui-ci d'être rapidement relié à la commune de Tancrou et son bourg (moins de 10 minutes), et plus au nord le chef-lieu du canton, Lizy-sur-Ourcq ;
- La D73 suit également un axe nord-sud et se trouve plus à l'est de la commune, proche du hameau de Torchamps. Elle permet également de rejoindre Tancrou puis Lizy-sur-Ourcq, au nord-ouest, Cocherel au nord-est, et Ussy-sur-Marne et la Ferté-sous-Jouarre au sud.

La commune de Jaignes est également reliée à Tancrou par la rue de Tancrou - Rue du Chep (accessible depuis la sortie nord-ouest du bourg).

Le bourg de Jaignes est structuré autour de l'axe principal qu'est la rue de Verdun (D53). Des voies de desserte en jaune permettent des bouclages dans le bourg (, rue des vignes, rue de l'église et la rue de l'abbaye), complétées par plusieurs ruelles et sentes piétonnes. Le hameau de Torchamps est quant à lui organisé en arc de cercle, longeant la rue Bellevue, et séparé par un champ de l'autoroute et de la D53.

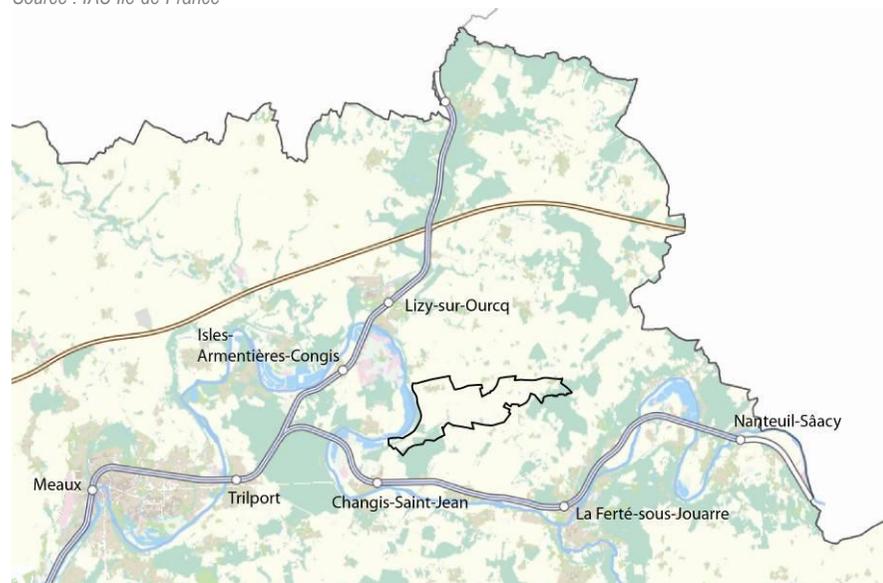
La commune de Jaignes présente enfin un certain nombre de chemins ruraux et chemins d'exploitation, surtout à l'usage de promenade (la commune est traversée en son centre selon un axe nord-sud par un itinéraire de Petite Randonnée) et parfois de circulation, qui seront développés en point 5.3 du présent chapitre.

5.2. L'offre de transports en commun

Le réseau ferré

Aucune gare du réseau Transilien ne dessert directement Jaignes. En revanche, ses habitants peuvent accéder facilement en voiture et plus ou moins facilement en bus aux deux gares proches desservies par la ligne P du réseau Transilien : Changis-Saint-Jean (à Changis-sur-Marne) et Lizy-sur-Ourcq. Ces deux lignes rejoignent Paris Gare de l'Est et la Ferté-Milon d'une part et Paris Gare de l'Est et Château-Thierry d'autre part, la ligne se scindant en deux parties à la gare de Trilport. Il faut compter en moyenne 10 minutes pour rejoindre Meaux, et 40 minutes pour gagner Paris depuis ces deux gares, avec une fréquence des trains à raison d'un train toutes les demi-heures aux heures de pointe et un train par heure le reste de la journée, du lundi au vendredi et 1 train par heure les samedis, dimanches et jours fériés.

LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN FERRÉ AUTOUR DE JAIGNES
Source : IAU Ile-de-France



Le réseau bus

Jaignes, comme la plupart des bourgs ruraux du Territoire Marne-Ourcq (communauté de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois réunies), bénéficie surtout de transports en commun sous la forme de cars et bus, notamment gérés par le STIF et le département de Seine-et-Marne et assurés par les autocars du transporteur Marne et Morin.

Trois lignes de bus permettent au Jaignaciens de se déplacer au sein du département et notamment d'en rejoindre les nœuds de transports et pôles d'emploi.

La ligne 67 du réseau Seine-et-Marne Express permet de relier la Ferté-sous-Jouarre à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et sa gare RER, en passant par les communes de Lizy-sur-Ourcq, Torcy-en-Multien, Etrépilly, Marcilly et Saint-Souplets. Cette ligne fonctionne du lundi au dimanche ainsi que les jours fériés, à raison de 6 passages par jour (à environ 1h30-2h d'intervalle). Elle ne passe néanmoins pas directement par Jaignes, mais les Jaignaciens peuvent y accéder via Lizy-sur-Ourcq et la Ferté-sous-Jouarre.

La commune de Jaignes est en revanche directement desservie par 2 lignes du réseau Transdev Marne et Morin :

- La ligne 41 qui relie Lizy-sur-Ourcq (et sa gare Transilien), Mary-sur-Marne, Tancrou, Vendrest et Cocherel en passant par Jaignes en y marquant 2 arrêts : à Torchamps et à la Mairie. Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi, le samedi en ne marquant pas tous les arrêts, entre 6h du matin et 21h dans le sens gare de Lizy vers Mary-sur-Marne Tancrou Jaignes Cocherel et Vendrest, et de 6h à 14h dans le sens allant vers la gare de Lizy-sur-Ourcq. La fréquence moyenne de ce bus est située entre 20 et 30 minutes, et assure notamment aux heures de pointe la correspondance avec les passages des trains en gare de Lizy-sur-Ourcq.
- La ligne 61bis du même réseau relie Jaignes, Tancrou et Changis-sur-Marne, sur un trajet plus court que la précédente mais reliant là encore les communes de Jaignes et Tancrou à une gare du réseau Transilien, celle de Changis-Saint-Jean. Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi toute l'année, à l'exception des jours fériés. La ligne marque l'arrêt à la Mairie et au lieu dit de Chivres au sud-ouest de Jaignes. Cette ligne sert avant tout de relais entre les habitants de Jaignes et Tancrou et la gare de Transilien de Changis-Saint-Jean, dans leurs déplacements domicile-

travail. En effet, cette ligne ne fonctionne qu'à raison de deux trajets tôt le matin (entre 7 et 8h) et deux autres en début de soirée (entre 18 et 19h30), assurant la correspondance avec le passage de deux trains en gare de Changis-Saint-Jean.

Bien que le territoire soit largement maillé par un réseau de bus complet, la fréquence de ce réseau de transport ne permet toutefois pas d'offrir, notamment pour les déplacements domicile/travail quotidiens, de réelle alternative à l'usage de la voiture. En effet le réseau offre une fréquence trop réduite (en moyenne 4 à 8 trajets par jours pour les lignes les plus fréquentes), néanmoins justifiée par un manque de fréquentation par la population (source : diagnostic du SCoT Marne-Ourcq en cours d'élaboration).

Les réseaux de transports spécifiques

- **Transports scolaires**

A l'échelle du département, plusieurs lignes spécifiques au transport scolaire ont été mises en place. Concernant Jaignes, c'est via le réseau du transporteur Marne et Morin que les élèves peuvent bénéficier de trajets spéciaux qui leur sont réservés via le dispositif Scol'R.

Le circuit spécial Scol'R : Ce dispositif mis en place par le département est entièrement gratuit pour les élèves seine-et-marnais (moyennant une inscription préalable avec attribution d'une carte spécifique valable pour l'année scolaire de septembre à juin). Pour les enfants scolarisés de l'école maternelle et primaire de Jaignes, il assure la liaison entre le hameau de Torchamps, l'école de Cocherel et celle de Tancrou, en effectuant 4 passages par jour, correspondant aux horaires de rentrée et de sortie des enfants.

Le département a également mis en place des subventions pour l'utilisation des lignes régulières par les élèves seine-et-marnais : les collégiens et lycéens de moins de 21 ans, résidant à plus de 3km de leur établissement scolaire peuvent bénéficier d'une carte leur permettant d'emprunter gratuitement les réseaux de bus réguliers pour se rendre à leur établissement scolaire au sein du département. De plus, une aide du département rembourse 50% du prix de l'abonnement Navigo des élèves résidant à moins de 3km de leur établissement scolaire.

- **Plateforme départementale de covoiturage**

Lancé en 2009, covoiturage77.fr est un service gratuit de covoiturage qui permet aux personnes effectuant les mêmes trajets de manière régulière d'entrer facilement en contact. Ce dispositif a été mis en place dans l'idée de réduire l'usage de la voiture dans le département (selon des données fournies par le département de Seine-et-Marne plus de 60% des déplacements quotidiens des seine-et-marnais se font en voiture, et à plus de 80% à raison d'une seule personne par voiture¹⁸) et ainsi réduire les problèmes de congestion et les nuisances qui en résultent. Visant en priorité les déplacements domicile/travail, ce dispositif s'adresse également aux sorties culturelles et sportives (une rubrique « tous les événements » a été ainsi créée sur le site afin de cibler les recherches de trajets). Néanmoins, le département accuse un manque de structures spécifiques à cette pratique, telles que des aires de covoiturage spécifiques et signalisées sur des aires de stationnement, notamment au niveau des gares Transilien.

- **Transports à la demande**

Un important réseau de transports à la demande est développé à l'échelle du département (Filéo, Proxi'bus), par les différentes communautés de communes (aidées par le département). Néanmoins, aucun de ces réseaux n'a été développé au sein de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq et donc ne profite à Jaignes.

¹⁸ Source : Site internet du département de Seine-et-Marne

5.3. Les modes de déplacement doux

Forte d'une identité rurale préservée et d'un patrimoine paysager important, Jaignes possède plusieurs chemins ruraux et d'exploitation comme autant d'itinéraires de promenade privilégiés, notamment en bords de Marne.

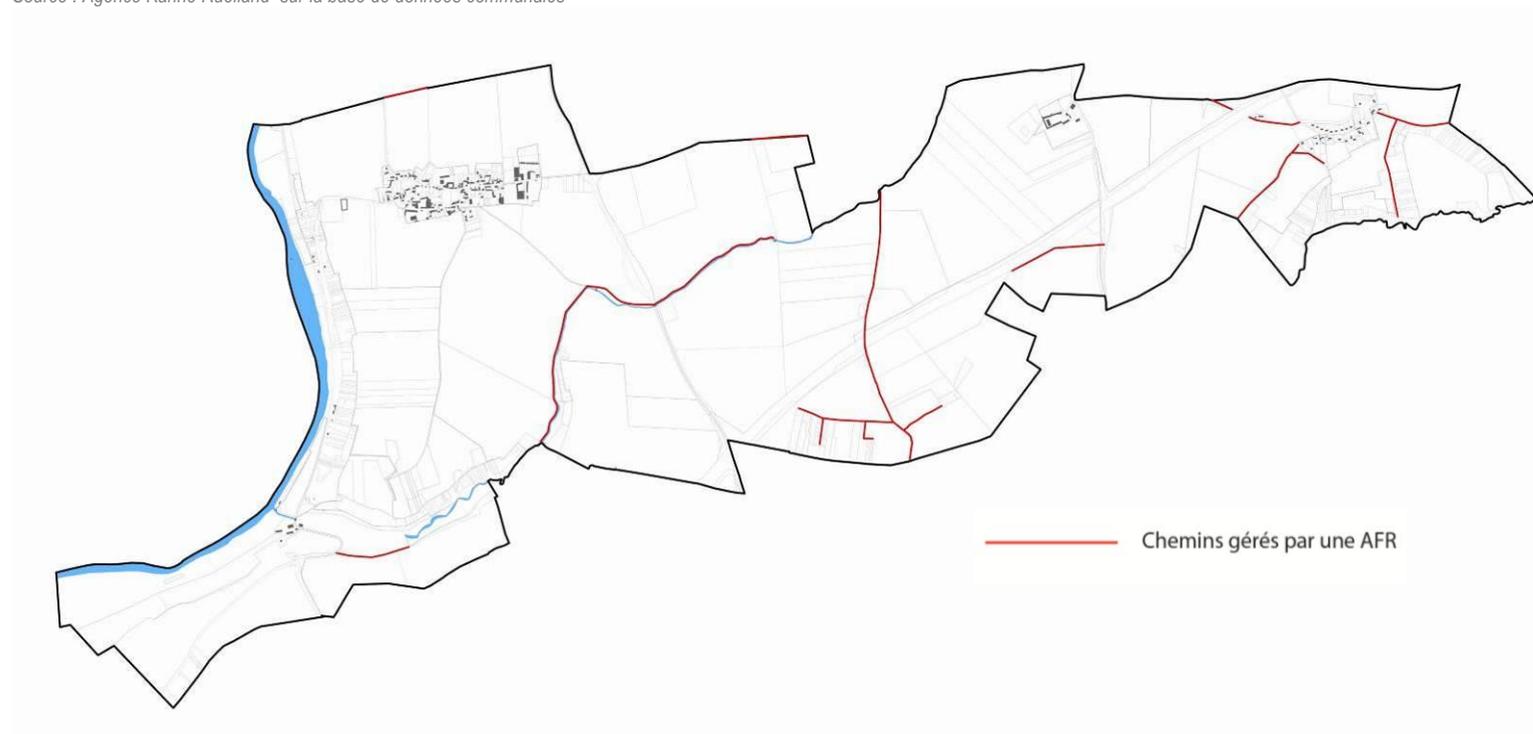
La commune est en outre traversée en son centre selon un axe nord-sud et à l'ouest le long de la Marne par l'itinéraire de Petite Randonnée (PR) n°34. Un projet est en cours autour de la création d'un itinéraire piéton reliant le bourg de Jaignes à la gare de Changis-Saint-Jean (environ 5 kilomètres). En dehors de l'aspect promenade, l'accès quotidien aux communes limitrophes et leurs équipements peut difficilement se faire à pied ou à vélo, compte tenu des

distances et routes à parcourir. Les modes de déplacement doux recouvrent ainsi surtout une dimension récréative pour les Jaignaciens.

Plusieurs des chemins de la commune relèvent de la gestion privative d'Associations Foncières Rurales (AFR), issues de la loi de remembrement de 1964, et sont cartographiés ci-dessous. La gestion privative de ces chemins est un facteur important à prendre en compte dans la gestion globale de la commune et notamment dans ses perspectives de développement, et implique d'associer ces AFR dans l'élaboration du document d'urbanisme, afin de permettre l'appropriation du projet global et d'en garantir l'efficacité à long terme.

CHEMINS RELEVANT DE LA GESTION D'AFR

Source : Agence Karine Ruelland sur la base de données communales



LES LIAISONS DOUCES À JAIGNES

Source : Agence Karine Ruelland sur la base de données communales



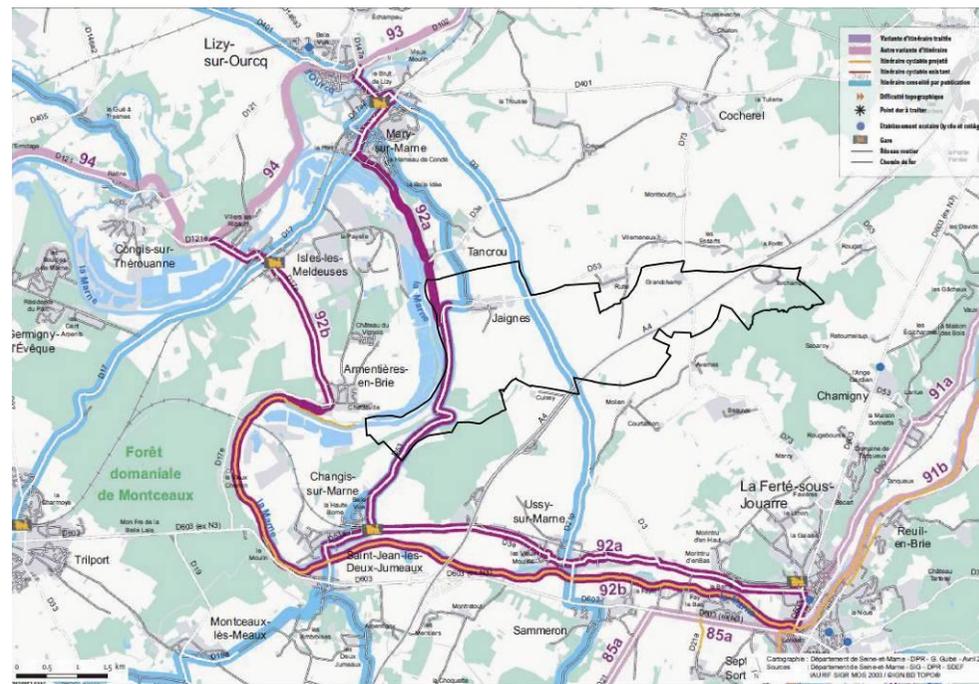
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

Aucune piste cyclable n'a été spécifiquement aménagée sur le territoire de Jaignes et plus généralement à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, bien que le département de Seine-et- Marne soit enclin à développer les modes de transports doux, notamment le vélo, à travers la création du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC), approuvé en 2008 et actuellement en cours de révision, qui projette de créer et d'améliorer un certain nombre de liaisons cyclables. Passant par Jaignes, y figure l'itinéraire n°92 reliant Changis-sur-Marne à Lizy-sur-Ourcq.

En projet, deux trajets de randonnée depuis Changis jusqu'à la gare d'Isles-les-Meldeuses.

PLAN DE L'ITINÉRAIRE N°92 DU SDIC DE SEINE-ET-MARNE

Source : Département de Seine-et-Marne



5.4. Le stationnement

L'habitat exclusivement individuel de la commune devrait permettre à tous les Jaignaciens de pouvoir garer leur(s) voiture(s) chez eux. Même les maisons anciennes et bâties à l'alignement sur les rues de Verdun et de l'Abbaye possèdent des aménagements permettant le stationnement intérieur des voitures ; le plus souvent les voitures sont néanmoins garées sur le trottoir ou sur la rue.

Plusieurs problèmes liés au stationnement apparaissent sur le bourg. Ces problèmes s'expliquent par la petite taille du village dont les rues ne sont pas adaptées pour accueillir du stationnement, mais aussi par le nombre relativement élevé de voitures par ménage (*cf point 5.5 ci-après*) et par l'utilisation souvent trop forte du stationnement alterné sur le trottoir.

Ces problèmes posent une réelle question en termes de sécurité, la desserte par le bus de l'école de Jaignes se faisant notamment devant la Mairie-école rue de l'Abbaye. La Ville a repensé l'aménagement de la rue de l'Abbaye, qui sera réalisé à l'occasion du raccordement du bourg à un réseau collectif d'assainissement. La régulation du stationnement se fera par la matérialisation de places distinctes du trottoir et l'installation de ralentisseurs permettra de sécuriser la circulation et la desserte scolaire sur cette rue.

INVENTAIRE DES CAPACITES EN STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules motorisé, des véhicules hybrides et électriques

Une aire de stationnement de 13 places a été aménagée devant la Mairie-école. Celle-ci comporte 9 places de stationnement pour voiture, 2 places de stationnement spécifiques comportant une borne de chargement pour les véhicules électriques et également 2 places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le stationnement des vélos

La commune ne dispose pas d'emplacements publics de stationnement à destination des vélos.

STATIONNEMENT ALTERNÉ SUR VOIRIE RUE DE VERDUN
Source : Agence Karine Ruelland



5.5. Les déplacements domicile/travail des jaignaciens

En 2011, 96 % des ménages disposent d'au moins une voiture, dont 53,4% disposent de deux voitures et plus. Les ménages de la commune ont ainsi un équipement automobile bien plus important que les échelles supra-communales. En effet, ces chiffres sont supérieurs à ceux de la Seine-et-Marne (85,6% des ménages disposent d'au moins une voiture dont 38,2% disposent de deux voitures et plus), de l'Île-de-France (67,3% avec au moins une voiture dont 21,4% avec deux voitures et plus) et de la France (80,6% avec au moins une voiture dont 33,8% disposent de deux voitures et plus).

Suivant les dernières données INSEE disponibles (2011), la quasi-totalité des actifs Jaignaciens travaillent en dehors de la commune. 57% travaillent en Seine-et-Marne, et plus de 30% dans un autre département d'Île-de-France. 70,3% des trajets quotidiens domicile/travail des jaignaciens se font par la voiture, tandis que 24,3% empruntent les transports en commun (le reste n'utilisant pas les transports lorsqu'ils travaillent sur la commune ou se déplaçant en deux roues).

Bien que le niveau de service en matière de Transports en Commun pour ce type de trajet spécifique soit relativement réduit pour la commune, une proportion non négligeable de personnes empruntent les transports en commun pour se rendre au travail (proportion supérieure à celle observée à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq où 15% des personnes utilisent les transports en commun contre 73% utilisant la voiture, 4,8% la marche à pied, 1,8% les deux roues et 4,3% n'utilisant pas de transports du tout).

5.6. Sécurité routière, accidentologie

Suivant les données fournies par le Porter à Connaissance de l'Etat (PAC), sur une période de cinq ans comprise entre 2007 et 2011, trois accidents corporels, dont un mortel, ont été à déplorer sur la commune de Jaignes. Ces accidents se sont déroulés hors agglomération, sur les RD3 pour deux des accidents et l'A4 pour le dernier.

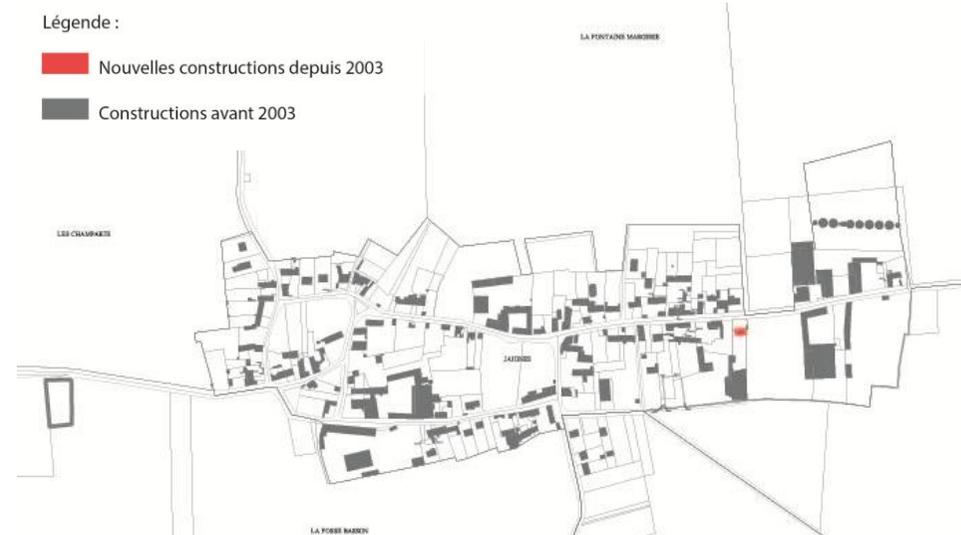
En outre, la commune déplore deux récents décès au sein du bourg, en 2015.

6. ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

L'analyse de la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** au cours des dix années précédant l'approbation du plan montre qu'il n'y a eu aucune consommation de ces espaces. Entre 2003 et 2013, seule une construction a été réalisée dans le bourg de Jaignes au sein du tissu urbain déjà constitué, en « dent creuse », comme l'illustre la carte ci-dessous.

Sur le hameau de Torchamp, autre zone urbanisée de la commune, aucune construction n'a été réalisée.

CARTE DES CONSTRUCTIONS AYANT EU LIEU DANS LE BOURG DE JAIGNES ENTRE 2002 ET 2012



Source : Agence Karine Ruelland sur la base de données communales



PRÉVISIONS, BESOINS ET ENJEUX

1. LES PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

1.1. Les prévisions du SDRIF

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), approuvé en décembre 2013, vise à structurer l'espace francilien à l'horizon 2030 en assurant à la fois l'amélioration du cadre de vie des habitants et une consolidation de la fonction métropolitaine régionale.

Son projet spatial repose sur trois grands principes :

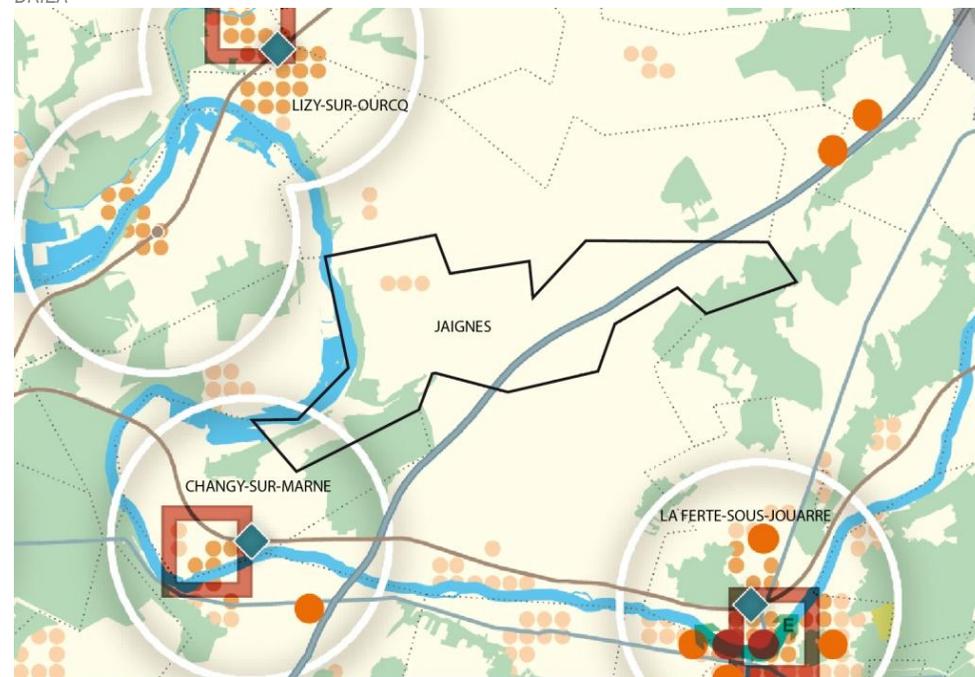
- Un rééquilibrage des fonctions et une diminution des inégalités notamment par un rapprochement des bassins d'habitat et d'emplois et l'amélioration de l'accessibilité globale des équipements ;
- Un renforcement de la compétitivité de la métropole et une diminution de la consommation foncière par le renforcement d'une structuration multipolaire, l'amélioration de l'articulation du maillage transports et la promotion de la densification urbaine ;
- Un renforcement de la protection et de la valorisation des espaces forestiers agricoles et naturels.

En ce qui concerne le territoire de Jaignes, les principales orientations du SDRIF répertoriées sur sa carte de destination sont les suivantes :

- **La protection des espaces agricoles et naturels** qui constituent la majeure partie du territoire communal ;
- **La densification du centre bourg** sur lequel trois « pastilles » orange clair sont représentés sur la carte de destination. Elles représentent « les espaces urbanisés à optimiser » sur lesquels le SDRIF impose une augmentation de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat de 10 % entre 2013 et 2030 ;
- **La limitation de la constructibilité du hameau de Torchamps** classé en zone agricole sur la carte de destination et qui n'a pas vocation à se densifier ;

- **L'insertion optimisée de l'autoroute A4** repérée sur la carte en limitant à la fois l'exposition des populations à ses nuisances et l'impact de son passage sur le territoire.

EXTRAIT DE LA CARTE DES DESTINATIONS GÉNÉRALES DES SOLS DU SDRIF APPROUVÉ EN 2013
Source : Carte de destination générale des sols du SDRIF arrêté en 2013, Préfecture d'Ile-de-France, DRIEA



La densité humaine

« La densité humaine est le rapport entre la population et l'emploi d'une part, et la superficie des espaces urbanisés « au sens strict » d'autre part ».

Selon le tableau ci-dessous, la somme des habitants et des emplois représente 306 unités, soit une densité humaine de 15 en 2013.

	Jaignes
Nombre d'habitants ¹⁹	276
Nombre d'emplois	30
<i>Somme habitants + emplois =</i>	306
Superficie des espaces urbanisés (hectares) ²⁰	20,4
Densité humaine	15
Densité +10 % en 2030	16,5

Le nombre d'habitants s'élève à 276 unités et représente environ 90% de la somme habitants + emplois. Le nombre d'emplois s'élève à 30 unités et représente environ 10% de la somme habitants + emplois.

Pour une augmentation de la densité humaine de 10% à l'horizon 2030, la somme habitants + emplois devrait donc passer de 306 à 337 unités. En maintenant les mêmes pourcentages :

- le nombre d'habitants devrait ainsi atteindre **303 habitants** en 2030 (soit 32 habitants supplémentaires par rapport à 2013 et un peu moins de 2 habitants en plus par an)
- le nombre d'emplois devrait ainsi atteindre **34 emplois** en 2030 (soit 4 emplois supplémentaires par rapport aux chiffres de 2013 de l'INSEE et moins d'un emploi supplémentaire par an)

¹⁹ A partir des données INSEE RP2012

²⁰ A partir des données IAU - MOS 2012 : espaces construits artificialisés - transports soit 38,50 ha - 18,10 ha = 20,4 ha

La densité moyenne des espaces d'habitat

« La densité moyenne des espaces d'habitat est le rapport entre le nombre de logements et la superficie des espaces d'habitat ».

Le tableau ci-dessous indique que la densité moyenne des espaces d'habitat s'élève à 8,5 en 2013.

	Jaignes
Nombre de logements ²¹	150
Superficie des espaces d'habitat (hectares) ²²	17,59
Densité moyenne des espaces d'habitat	8,5
Densité +10 % en 2030	9,3

Suivant l'objectif fixé par le SDRIF de densification de +10% de la densité moyenne des espaces d'habitat, **le nombre de logements devrait s'élever en 2030 à 163 logements** ($\text{densité}+10\% \times \text{superficie d'habitat de } 17,59 \text{ ha}$) soit 13 logements supplémentaires par rapport à 2013 (moins d'un logement en plus par an).

²¹ A partir des données INSEE 2012

²² A partir du MOS - 2012 : « Habitat individuel + Habitat collectif »

1.2. Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis

Le territoire communal de Jaignes comprend deux secteurs urbanisés : le bourg et le hameau de Torchamps.

Le SDRIF interdisant clairement l'urbanisation des hameaux existants et la consommation d'espace sous forme d'extension urbaine, les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis se concentrent donc sur le bourg. Celui-ci possède une densité relativement faible, composé d'îlots généreusement végétalisés, surtout en fond de parcelle. Cette structure végétale forme une zone tampon entre l'espace aggloméré et les grands espaces cultivés bordant le village. Aussi, cette densité végétale assure un caractère rural et agréable à la commune, il sera question de la préserver autant que possible.

La capacité de densification et de mutation des espaces bâtis se compose :

- Des « **dents creuses** » à l'intérieur du bourg. Trois secteurs principaux de densification peuvent être retenus au sein du bourg, représentant environ 4 000 m² (0,4 hectares) dont environ 50% seraient maintenus en espaces verts. Ces dents creuses permettent la création d'une quinzaine de logements d'ici à 2030 :
 - Le secteur n°1 d'une superficie d'environ **1 220 m²** pourrait accueillir 4 logements supplémentaires ;
 - Le secteur n°2 d'une superficie d'environ **1 200 m²** pourrait lui aussi accueillir 4 logements ;
 - Le secteur n°3 d'une superficie d'environ **1 500 m²** pourrait accueillir environ 8 logements.
- De la **division en appartements du bâti existant**, pouvant générer la création de quelques logements et renforcer sensiblement la densification à l'intérieur du bourg.

CARTOGRAPHIE DE LA CAPACITÉ DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

Source : Agence Karine Ruelland, fond cadastral



1.3. Les prévisions communales

Les prévisions démographiques et économiques communales s'attachent à respecter les orientations du SDRIF en matière d'augmentation de la densité humaine (somme de la population et des emplois) et de la densité moyenne des espaces d'habitat (nombre de logements), en tenant compte des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis du bourg de Jaignes.

Il s'agit d'évaluer l'évolution théorique de la population entre 2013 (date du dernier recensement) et 2030, en corrélation avec l'augmentation du parc de logements. Elles tiennent compte des évolutions constatées sur les périodes précédentes, des évolutions structurelles de la population ainsi que de la capacité du territoire à se renouveler et à se densifier.

Le diagnostic a mis en évidence le faible nombre d'emplois sur le territoire, la généralisation des déplacements domicile-travail et la dépendance de Jaignes vis-à-vis des pôles d'emplois extérieurs. A long terme, sur le plan économique, la commune entend maintenir les activités agricoles, développer le travail à domicile (en raccordant les logements aux réseaux numérique) afin de relocaliser une partie des emplois sur le territoire.

Calcul du point mort (2006 – 2011)²³

Le « **point mort** » est un indice statistique qui permet d'estimer, de manière théorique, combien de logements ont été nécessaires pour maintenir la population sur la période 2006 – 2011.

Cet indice servira de base pour évaluer les prévisions démographiques à l'horizon 2030.

Le calcul du « point mort » permet de préciser l'évolution du parc de logements qui tient compte à la fois :

- du **renouvellement du parc**, c'est-à-dire les besoins en logements destinés à compenser la disparition ou le renouvellement du parc ancien (changement d'affectation, destruction...)
- de la **compensation du desserrement familial**, c'est-à-dire l'impact de

la baisse du nombre d'habitants par ménage, qui augmente le besoin en logements à population égale.

- de **l'évolution du nombre de logements occasionnels, des résidences secondaires et des logements vacants et de résidences secondaires** : accroissement en puisant dans le parc de résidences principales ou, à l'inverse, mutation en résidences principales.

Le renouvellement du parc de logements

Le renouvellement du parc de logements correspond au remplacement des logements détruits, désaffectés (chiffre positif) ou à la création de logements par la réhabilitation, la rénovation ou le changement de vocation (chiffre négatif).

Le calcul du renouvellement du parc de logements s'effectue de la façon suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Parc de logements total en 2011} \\ - & \text{Parc de logements total en 2006} \\ = & \text{Variation du parc} \\ \text{Soit : } & 151 - 141 = 10 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de logements construits entre 2006 et 2011}^{24} \\ - & \text{Variation du parc de logements entre 2006 et 2011} \\ = & \text{Logements nouveaux créés par renouvellement du parc} \\ \text{Soit : } & 2 - 10 = -8 \end{aligned}$$

Le renouvellement du parc a permis la création de 8 résidences principales de 2006 à 2011 par la réhabilitation du parc ancien, les rénovations, la division de maison en appartements ou les changements d'affectation (transformation de locaux d'activités en logements par exemple), soit 1,6 logement par an.

²³ Travail effectué en mai 2015 avec les données INSEE RP 2006 et RP 2011

²⁴ L'évaluation du nombre de logements construits s'effectue à partir des données communales et la base de données Sit@del du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement qui regroupe le nombre de logements commencés par année (la date de livraison du logement est estimée à 2 ans après la date de commencement de la construction).

Le desserrement des ménages

Pour évaluer la part de production neuve qui a permis de répondre aux besoins de desserrement des ménages (2,72 personnes par ménage en 2006 contre 2,32 en 2011), on calcule le nombre de résidences principales qui aurait été nécessaire si le taux d'occupation (taille des ménages) de 2011 avait été atteint dès 2006.

Le niveau du desserrement correspond à la compensation de la diminution de la taille des ménages (à population égale, les besoins en résidences principales sont accrus).

Le nombre de logements nécessaires au desserrement est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{population des résidences principales en 2006}}{\text{taille des ménages en 2011}} - \text{nombre de résidences principales en 2006} = \text{logements nécessaires au desserrement}$$

Soit : $(327 / 2.32) - 121 = 19.9$

Une vingtaine de logements créés entre 2006 et 2011 auraient été nécessaires pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages, soit 4 logements en moyenne par an.

La variation des résidences secondaires et des logements vacants

	2006	2011	Evolution 2006 - 2011
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	13	2
Logements vacants	9	14	5
TOTAL LOGEMENTS	141	151	7

Entre 2006 et 2011, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a légèrement augmenté (+ 2 logements) et le nombre de logements vacants a quant à lui fortement augmenté (+ 5 logements vacants).

Au total, 7 logements de Jaignes sont sortis du parc de résidences principales vers le parc de logements vacants et de résidences secondaires.

Le point mort

Le point-mort correspond au nombre de logements nécessaires pour le maintien de la population sur la commune. Il se calcule de la façon suivante :

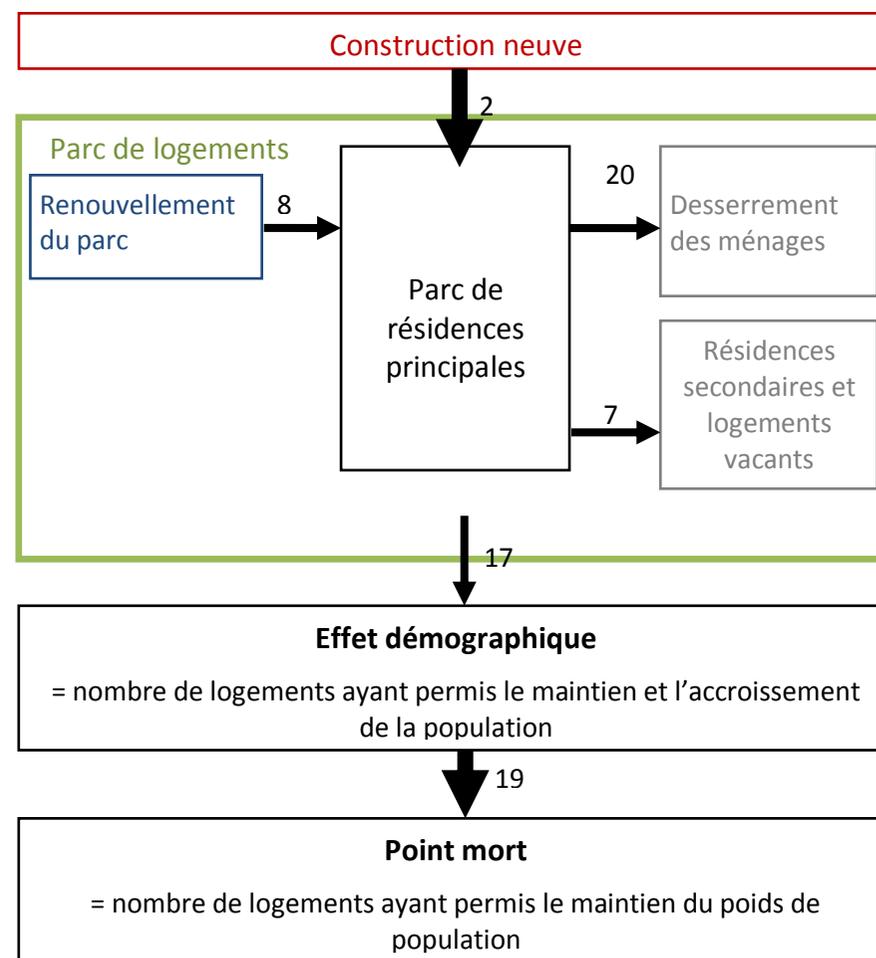
$$\begin{aligned} & \text{Renouvellement du parc} \\ + & \text{Desserrement des ménages} \\ + & \text{Variation des résidences secondaires, logements occasionnels et} \\ & \text{logements vacants} \\ = & \text{Point mort} \\ \text{Soit : } & -8 + 20 + 7 = 19 \end{aligned}$$

Le point mort est estimé à 19 logements sur la période 2006 - 2011, c'est-à-dire que, au cours de cette période, 4 logements auraient été nécessaires chaque année pour simplement maintenir le poids de population sur le territoire communal.

LE CALCUL DU POINT MORT SUR LA PÉRIODE 2006-2011
Sources : INSEE RP 2015 et 2010, données communales

	2006	2011	2006-2011
population sans double compte	328	302	-26
taille des ménages	2.72	2.32	-0.40
population des résidences principales	327	291	-36
résidences principales	121	124	3
résidences secondaires et logements occasionnels	11	13	2
logements vacants	9	14	5
parc total	141	151	10
logements construits (logements commencés de 1997 et 2007)			2
renouvellement			-8
deserrement			20
variation RS, LO et LV			7
point mort			19
point mort annuel			4

- Un fort accroissement des logements vacants, conséquence possible du deserrement des ménages
- Un renouvellement du parc plus important que la construction de logements
- Un potentiel de réhabilitation du parc existant avec adaptation des typologies, sans extension urbaine



Les données socio-économiques au 1^{er} janvier 2013

Au 1^{er} janvier 2013, date du dernier recensement disponible, Jaignes comptait :

- **276 habitants**
- **150 logements** dont 118 résidences principales (78 % du parc environ), 15 résidences secondaires et logements occasionnels (10 % environ) et 17 logements vacants (11 % environ).
- **30 emplois**
- **Une taille moyenne des ménages jaignaciens de 2,33 personnes par ménage** similaire aux données INSEE de 2011 (2,32 personnes par ménage).

Ces données viennent confirmer la décroissance observée depuis 2006.

Pour la première fois depuis 1968, le parc total de logements a diminué (- 1 logement entre 2011 et 2013). Le nombre de résidences principales a également baissé de 6 logements (124 en 2011). Le nombre de logements vacants tout comme celui des résidences secondaires et logements occasionnels ont augmenté sensiblement entre 2011 et 2013 (leur somme est de 32 logements en 2013 contre 27 en 2011).

Si cette tendance se poursuit, malgré les possibilités offertes par le PLU, le déclin de la commune se poursuivra vraisemblablement.

Les prévisions communales à l'horizon 2030

Le projet communal de Jaignes prévoit la création d'environ **15 logements**, par densification et optimisation des espaces urbains du bourg. **Ainsi, le parc de logement compterait 165 unités en 2030.** En conservant les mêmes proportions qu'en 2013, les résidences principales constitueraient environ 78 % du parc de logement total soit 129 logements.

En considérant une stagnation de la diminution du desserrement des ménages et un maintien d'une taille de 2,33 personnes par ménage environ comme en 2013, **Jaignes compterait 300 habitants environ en 2030.**

Pour rappel, les orientations du SDRIF prévoient à l'horizon 2030 :

- Une population de **303 habitants** (soit 32 habitants supplémentaires par rapport à 2013 et un peu moins de 2 habitants en plus par an)
- Un nombre d'emplois de **34** (soit 4 emplois supplémentaires par rapport aux chiffres de 2013 de l'INSEE et moins d'un emploi supplémentaire par an)
- Un nombre de logements de **163** (soit 13 logements supplémentaires par rapport à 2013 et moins d'un logement en plus par an).

En suivant les prévisions du SDRIF, Jaignes retrouverait ainsi la taille de sa population en 2011.

- **Le PLU est bien compatible avec les orientations du SDRIF.**

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : BESOINS ET ENJEUX

Positionnement

ATOUTS	FAIBLESSES-DYSFONCTIONNEMENTS	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Commune rurale membre de la Communauté de Communes des Pays de l'Ourcq (CCPO) • Relativement bien située grâce à la présence de plusieurs gares à proximité (Lizy-sur-Ourcq, Changis-sur-Marne, la Ferté-sous-Jouarre) et proche d'une infrastructure autoroutière (A4)... 	<ul style="list-style-type: none"> • ...mais dépourvue d'emplois sur son territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Préserver l'identité rurale et agricole du village et la mettre en valeur

Equilibre social de l'habitat

	ATOUTS	FAIBLESSES-DYSFONCTIONNEMENTS	ENJEUX
Profil démographique	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance démographique négative depuis 2006 et qui se confirme • Une perte de population due à un solde migratoire négatif (-2,8% entre 2006 et 2011) • Un déficit de jeunes ménages et un vieillissement de la population qui se confirme • Un desserrement tardif des ménages • Une forte population de retraités 		<ul style="list-style-type: none"> * Le maintien d'un poids de population pour la vitalité du village
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Une production de logements mesurée (moins d'un logement par an) • Un fort accroissement des logements vacants • De grands logements de type maison individuelle • Une grande majorité de propriétaires • Un parc de logements ancien • Un faible renouvellement des populations 		<ul style="list-style-type: none"> * L'adaptation du parc de logements en réponse aux évolutions structurelles de la population * Un potentiel de réhabilitation

Equipements

ATOUTS	DYSFONCTIONNEMENTS- FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'équipement lié à la taille de la commune 		<ul style="list-style-type: none"> * Le maintien de la classe sur le territoire communal
<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une classe primaire ainsi que d'une salle des fêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine dépendance aux équipements intercommunaux et régionaux • Des déplacements accrus 	<ul style="list-style-type: none"> * Le développement et la bonne accessibilité des équipements intercommunaux

Développement économique

	ATOUTS	DYSFONCTIONNEMENTS- FAIBLESSES	ENJEUX
Contexte économique	<ul style="list-style-type: none"> • Relativement bien reliée aux pôles économiques régionaux de Meaux et Marne-la-Vallée et aux pôles locaux • Un projet de zone d'activité économique à proximité porté par la CCPO et inscrit au SCoT Marne-Ourcq : zone des Effaneaux 	<ul style="list-style-type: none"> • ... mais éloignée de la capitale 	<ul style="list-style-type: none"> * La bonne accessibilité des Jaignaciens aux pôles d'emploi locaux et régionaux
Population active et emplois	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'activité élevé • Un taux d'emploi élevé • Un taux de chômage assez faible et en baisse • Des actifs travaillant dans des catégories socioprofessionnelles « moyennes » 	<ul style="list-style-type: none"> • Artisans, commerçants, chefs d'entreprise peu représentés • Des retraités plus nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> * Le maintien des activités agricoles existantes sur la commune * L'accompagnement des habitants pour la création d'activités
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité principalement agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu d'activités économiques et d'emploi sur le territoire • Une dépendance aux pôles locaux et régionaux • Des déplacements domicile-travail généralisés • Un accès à Internet difficile ; installation de la fibre optique prévue en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> * Le développement du travail à domicile pour relocaliser une partie des emplois sur le territoire

Agriculture

ATOUTS	DYSFONCTIONNEMENTS- FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Une activité agricole encore bien développée sur la commune, participant au maintien du caractère rural de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Une unité de travail toujours en baisse • Une superficie agricole en baisse • Des terres menacées par l'étalement urbain • La disparition du cheptel depuis le recensement agricole de 2000 	<ul style="list-style-type: none"> * Le maintien et la diversification des activités agricoles * La préservation des traditions agricoles locales

Aménagement de l'espace

	ATOUTS	DYSFONCTIONNEMENTS- FAIBLESSES	ENJEUX
Grand paysage	<ul style="list-style-type: none"> Des entités paysagères diversifiées, liées à une topographie changeante, entre plateaux agricoles, coteaux boisés et cours d'eau en fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> * La préservation des grandes unités paysagères et des coupures vertes
	<ul style="list-style-type: none"> La présence de hameaux participant du caractère rural de la commune mais aux propensions à s'étendre 		
Structure urbaine et cadre bâti	<ul style="list-style-type: none"> Un tissu historique de qualité dans le centre bourg et certains hameaux Un cadre boisé et de grands espaces végétalisés autour du centre bourg Un tissu pavillonnaire limité Quelques espaces publics de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Un tissu pavillonnaire plus présent dans les hameaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Le maintien et la valorisation des qualités paysagères du centre historiques et des hameaux * La limitation de l'extension des hameaux
	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux espaces végétalisés et/ou non construits au sein des espaces urbanisés Des entrées de ville préservées 		
Patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> Quelques éléments remarquables 		<ul style="list-style-type: none"> * La protection du patrimoine bâti

Transports et déplacements

	ATOUTS	DYSFONCTIONNEMENTS- FAIBLESSES	ENJEUX
Réseau viaire	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne accessibilité routière régionale et nationale avec la proximité de l'A4 	<ul style="list-style-type: none"> • Un trafic routier important et parfois congestionné sur l'A4 	<ul style="list-style-type: none"> * Le développement de liaisons cyclables intercommunales * L'incitation à l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail * L'encouragement des modes de déplacements doux (piétons et cycles) et TC vers les gares
	<ul style="list-style-type: none"> • Un maillage structurant de routes départementales à l'intérieur du territoire communal • Un système de bouclage efficace au sein du bourg • Peu de voies en impasse 		
Liaisons douces	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de promenade bien développé parcourant l'ensemble du territoire • La présence de quelques sentes piétonnes et ruelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune piste cyclable spécifiquement aménagée 	
Transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne accessibilité aux réseaux transiliens depuis les gares de Changis-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq et de la Ferté-sous-Jouarre • La présence de trois lignes de bus départementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence trop réduite pour représenter une véritable alternative à la voiture pour les trajets domicile-travail 	
Déplacements domicile-travail	<ul style="list-style-type: none"> • Une utilisation des transports en commun non négligeable pour les déplacements domicile-travail (1/4 des habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une large prédominance de l'utilisation de la voiture particulière 	

Environnement

	ATOUTS	FAIBLESSES-DYSFONCTIONNEMENTS	ENJEUX
Données Physiques	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire à cheval entre plateau de l'Orxois et vallée de la Marne Une hydrologie caractérisée par des aquifères dans plusieurs strates géologiques 		<ul style="list-style-type: none"> * Protection stricte des réservoirs de biodiversité et une protection adaptée des zones « potentielles » * Renforcement des connexions biologiques entre les principaux réservoirs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Trame arborée entre les boisements, corridor à restaurer le long du ru de Chivres ○ Trame aquatique le long de la Marne et des rus ○ Trame herbacée * Accroissement du pool de biodiversité local par de bonnes implantations et la limitation des invasives
	<ul style="list-style-type: none"> La présence de la Marne et de son affluent le ru de Chivres Un climat océanique dégradé peu contraignant 	<ul style="list-style-type: none"> La présence de la Marne et de son affluent le ru de Chivres Un climat océanique dégradé peu contraignant 	
Biodiversité et patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'espaces naturels remarquables et sensibles : Zone Natura 2000 des Boucles de la Seine, ZNIEFF 1 du Bois de la Chapelle et ZNIEFF 2 du Ru des Effaneaux et boisements associés et quelques zones humides caractérisant la diversité des milieux sur le territoire et formant des réservoirs de biodiversité Une multitude d'éléments constitutifs de la trame verte et bleue notamment un corridor régional de la trame arborée le long du ru de Chivres et de la trame bleue le long de la Marne (inscrits au SRCE) 		
	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'espaces naturels remarquables et sensibles : Zone Natura 2000 des Boucles de la Seine, ZNIEFF 1 du Bois de la Chapelle et ZNIEFF 2 du Ru des Effaneaux et boisements associés et quelques zones humides caractérisant la diversité des milieux sur le territoire et formant des réservoirs de biodiversité Une multitude d'éléments constitutifs de la trame verte et bleue notamment un corridor régional de la trame arborée le long du ru de Chivres et de la trame bleue le long de la Marne (inscrits au SRCE) 	<ul style="list-style-type: none"> En dehors des espaces protégés ou inventoriés, une faune et une flore relativement commune La présence d'espèces exotiques envahissantes Un de la trame arborée de la trame arborée de niveau régional présentant des points de fragilité Une trame arborée et herbacée à renforcer au niveau local 	

	ATOUTS	FAIBLESSES-DYSFONCTIONNEMENTS	ENJEUX
Ressources en eau et gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource superficielle présente sur le territoire : la Marne et deux de ses affluents le ru de Chivres (de Rutel) et ru des Effaneaux • Une ressource souterraine variée issue des nappes du tertiaire et de la nappe alluviale de la Marne en bon état quantitatif • Deux réseaux d'adduction d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources superficielles et souterraines de qualité dégradée : taux de nitrates et pesticides élevés d'origine agricole diffuse et urbaine ponctuelle • Abandon du captage de Chivres et étude pour raccorder le bourg au réseau de Tancrou de meilleure qualité • Une commune en assainissement individuel mais un projet de passer en collectif sur le bourg 	<ul style="list-style-type: none"> * Protection de la ressource en eau (qualité des eaux, habitat & espèces en aval...) * Sécurité de l'adduction en eau potable et économie de sa consommation * Limitation de la pollution des eaux rejetées notamment liée à l'assainissement individuel * Gestion des eaux pluviales plus douce et à la source (limitation des surfaces imperméabilisées, techniques alternatives)
Pollutions et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Une gestion des déchets bien organisée (gestion par le SMITOM du Nord 77 par délégation de la CCPO) mais des marges de progression encore possible • Une ambiance sonore de qualité à l'exception des abords de l'autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> • Une qualité de l'air moyenne • Une ambiance sonore dégradée à proximité de l'A4 (hameau de Torchamps) 	<ul style="list-style-type: none"> * Poursuite des efforts de réduction de la production de déchets à la source et de leur valorisation * Préservation de la population des nuisances existantes et à venir
Sécurité et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque sismique très faible • Très peu d'activités humaines susceptibles de présenter des risques de nuisances ou de pollution : risque de transport de matières dangereuses le long de l'A4 (exposition du hameau de Torchamps) et silos dans le bourg • Un projet de gazoduc sans effet pour la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Des risques d'inondations avérés par crue de la Marne (1 PSS valant servitude) et par remontée de nappe dans les vallons mais faible population touchée • Des risques de mouvements de terrain liés à la présence d'argiles 	<ul style="list-style-type: none"> * Protection de la population contre les risques et la non-accentuation de ces risques

<p>Energies et matières premières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des sources locales d'énergies renouvelables valorisables (soleil, potentiel géothermique...) • Des gisements potentiels de matériaux (zone 109 le long de la Marne) et d'hydrocarbures (permis de recherche 		<p>* Maîtrise l'énergie et recours aux énergies renouvelables</p>
--	--	--	--